



Rapport d'activités du syndicat mixte du Parc



Application 2004-2006
de la charte du Parc
naturel régional
des Volcans d'Auvergne

Les parcs naturels régionaux, pourquoi ? comment ?



La création d'un Parc naturel régional n'est pas imposée par l'Etat. Elle reflète au contraire une volonté locale : en effet, c'est seulement après sollicitation du Conseil régional et adoption par les collectivités locales du projet de développement et de gestion durable du territoire que l'Etat procède au « classement » du territoire en « parc naturel régional » pour 12 ans (période à l'issue de laquelle le renouvellement du classement est sollicité dans les mêmes conditions que pour la création du Parc).

L'existence d'un Parc est aussi une reconnaissance nationale de la richesse du patrimoine et de sa vulnérabilité, de la cohérence du territoire et de la pertinence de l'outil Parc, au regard de ses enjeux locaux. En échange de cette exigence de qualité, l'Etat permet au Parc la gestion de la marque « Parc naturel régional de ... » et l'aide financièrement pour son fonctionnement.

Sous l'égide du Conseil régional et conformément à la réglementation nationale, un syndicat mixte de gestion est créé pour gérer le Parc. Y adhèrent : le Conseil régional, les Conseils généraux concernés, les Communes du territoire, et parfois des établissements de coopération intercommunale (de type « Communautés de Communes »). A titre consultatif, le syndicat mixte peut comporter d'autres membres, telles les chambres consulaires.

Les objectifs généraux des parcs naturels régionaux sont définis par le Code de l'environnement :

- protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social culturel et à la qualité de la vie ;
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Les orientations et mesures prévues pour la gestion et le développement du territoire, pendant 12 ans, en fonction des problématiques et enjeux locaux, et dans le cadre des objectifs nationaux précités, sont décrites dans un texte de référence appelé « la Charte du Parc », qui engage l'Etat et les collectivités adhérentes du syndicat mixte du Parc. Cette gestion est partenariale - elle doit impliquer et engager moralement et/ou juridiquement les acteurs locaux-, et doit permettre à la fois de maintenir et de valoriser les richesses patrimoniales au service des habitants et des générations futures.

Depuis fort longtemps, les parcs naturels régionaux sont des ambassadeurs et expérimentateurs du développement durable : l'originalité des Parcs est de mettre l'environnement et plus largement leur patrimoine, au cœur de leur projet, et d'avoir pour objectif, non pas la croissance à n'importe quel prix, mais un développement acceptable dans le temps. Cette politique est basée sur une approche territoriale fédérant l'ensemble des acteurs locaux publics et privés. Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit constituer une partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.

Les Parcs naturels régionaux sont des organismes de missions. Leurs rôles sont multiples et se situent souvent à l'interface. Concrètement :

- ils mettent en place des actions d'ensemble ; parfois, il s'agit d'actions expérimentales ou de démarches exemplaires à promouvoir au plan pédagogique auprès de différents publics ;
- un autre axe de travail voué à se développer consiste à conseiller et à aider les porteurs de projets publics et privés, le plus possible en amont des procédures ;
- les Parcs mènent également beaucoup d'animations visant à coordonner et fédérer des acteurs autour de problématiques et de projets communs ;
- une autre mission des Parcs naturels régionaux est de sensibiliser le public aux enjeux du territoire et de l'inciter à agir pour s'impliquer dans le développement durable ;
- enfin, l'organisme Parc doit être garant du respect des principes adoptés de la Charte ; la réglementation prévoit d'ailleurs une consultation pour avis simple des parcs régionaux pour tous projets soumis à notice ou à étude d'impact (les documents d'urbanisme, les projets routiers ou d'installations classées, les carrières...).

Les objectifs de la charte 2000-2010 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne :

1. protéger la richesse et pérenniser la biodiversité du patrimoine naturel,
2. maîtriser l'évolution des paysages et améliorer le cadre de vie,
3. préserver les ressources naturelles et les matières premières,
4. développer et valoriser les produits et les activités spécifiques du territoire,
5. améliorer la qualité de vie,
6. développer la concertation, l'éducation et la communication,
7. gérer le syndicat mixte du Parc, adapter les moyens aux besoins.

« Le Parc des Volcans : un territoire, un terroir, une structure !

Des volcans sous vos pieds

Véritable livre de géologie ouvert, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un territoire de moyenne montagne avec une altitude de 400 à 1886 mètres. Cinq paysages complémentaires composent ce territoire remarquable : les dômes et cratères de la Chaîne des Puys, les reliefs accentués des Monts Dore, le plateau verdoyant de l'Artense, les grands espaces du Cézallier et l'imposant Massif cantalien. Avec 397 000 hectares sur deux départements (Cantal et Puy-de-Dôme) et 120 km du nord au sud, il est le plus grand Parc de France métropolitaine.

Un terroir et des savoir-faire

Cette terre de légendes dévoile lentement ses multiples richesses : art roman, artisanat autour de la pierre volcanique, races emblématiques locales (vaches Salers et Ferrandaise, cheval auvergnat), bienfaits des eaux des volcans ou encore renommée de la gastronomie.

Une démarche globale : le développement durable

Comme l'ensemble des Parcs naturels régionaux français, le Parc des Volcans d'Auvergne contribue au développement économique, social et culturel de son territoire, par la valorisation et la préservation du patrimoine.

De l'agriculture à la gestion des paysages, du patrimoine naturel aux ressources en eaux, de l'éducation à l'environnement au tourisme durable, le parc accompagne au quotidien 153 communes et 88 000 habitants en mettant en place des programmes d'actions majeurs. Ainsi, il constitue un lieu d'expérimentation essentiel pour le développement durable.

Voir organigramme pages 150 - 151

au sommaire



Application de la charte de 2004 à 2006 par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

1/ Objectif : protéger la richesse et pérenniser la biodiversité du patrimoine naturel	page 6
...✚ A/ Milieux naturels protégés	page 8
• Gestion de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour	page 9
• Gestion de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de la Godivelle	page 12
• Gestion de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette	page 15
• Animation des sites Natura 2000	page 18
• Gestion des Espaces Naturels Sensibles	page 22
• Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)	page 25
...✚ B/ Autres milieux non-protégés	page 28
• Plan de gestion de Bourdouze	page 29
• Plan de gestion de la Montagne de la Serre	page 30
2/ Objectif : maîtriser l'évolution des paysages et améliorer le cadre de vie	page 31
...✚ A/ Sites paysagers remarquables	page 32
• Etude des sites remarquables du territoire	page 33
• La Chaîne des Puys	page 36
• Les Monts Dore	page 43
• Les Monts du Cantal	page 47
...✚ B/ Paysage agricole	page 49
• Ouverture du paysage : bilan du soutien et de l'animation aux activités pastorales	page 50
• Recherche et développement sur le campagnol terrestre	page 54
...✚ C/ Paysage bâti	page 56
• Conseils en matière d'urbanisme et d'études paysagères	page 57
• Conseils en matière d'intégration paysagère des constructions	page 60
• Opération « Villages remarquables »	page 63
...✚ D/ Projets soumis à avis du Parc	page 65
• Projets soumis à enquête publique : avis du Parc	page 66
• Suivi des dossiers carrières et avis techniques	page 69
3/ Objectif : préserver les ressources naturelles et les matières premières	page 70
...✚ A/ Eau	page 72
• Protection, gestion et valorisation des lacs	page 73
• Gestion et lutte contre les pollutions des cours d'eau	page 78
...✚ B/ Energies	page 81
• Maîtrise des dépenses énergétiques et développement des énergies renouvelables	page 82

4/ Objectif : développer et valoriser les produits et les activités spécifiques du territoire	page 84
...✦ A/ Tourisme	page 85
• Animation du programme Leader plus	page 86
• Massif central, naturellement touristique	page 89
• Les Relais du Parc	page 91
• Labellisation de gîtes Panda	page 94
• Une signalétique pour la valorisation de produits et de savoir-faire	page 96
• Mise en place de circuits de découverte du patrimoine	page 99
• Aménagement d'un itinéraire équestre	page 101
• Qualification des prestations éducatives du territoire	page 103
• Formation des animateurs vacataires du Parc	page 105
• Boutique du Parc	page 106
...✦ B/ Produits et activités agricoles	page 108
• Concours à l'installation agricole	page 109
• De nouveaux produits marqués par le Parc	page 111
• Pour un développement durable de la production porcine	page 117
• Valorisation des races domestiques locales	page 118
5/ Objectif : améliorer la qualité de vie	page 123
...✦ Culture	
• La Nuit du conte	page 124
• Fête du Parc à Allanche	page 125
• Journée d'échange de classes au Festival des arts d'aujourd'hui à Larodde	page 127
• Stages à destination des habitants	page 128
6/ Objectif : développer la concertation, l'éducation et la communication	page 130
• Parc en jeu	page 131
• « L'école buissonnière » pour apprendre avec le Parc	page 132
• Évolution du paysage en maquette	page 134
• Communication institutionnelle	page 136
7/ Objectif : gérer le syndicat mixte du Parc, adapter les moyens aux besoins	page 138
• Réunions du Bureau et du Comité syndical	page 139
• Journées des élus	page 140
• Budget du Parc	page 142
• Soutien financier de projets portés par les acteurs locaux	page 144
• Adhésion au réseau IPAMAC	page 146
Organigramme du Parc des volcans	page 148

Charte 2000-2010 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



Objectif 1. protéger la richesse et pérenniser la biodiversité du patrimoine naturel

De par la diversité de ses milieux naturels tels les édifices volcaniques, les vallées sauvages, les plateaux et pelouses d'altitude, les lacs, tourbières, les marais et autres zones humides..., le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne abrite une faune variée, avec de nombreux mammifères, batraciens, reptiles, poissons, insectes, oiseaux sédentaires ou en migration.

Le Faucon pèlerin, le Papillon Apollon, la Loutre et l'Ecrevisse à pieds blanc font partie de ces espèces animales du Parc à protéger... Ce territoire présente également un nombre important d'espèces végétales elles-mêmes protégées à l'échelon national ou régional, comme la Soldanelle des Alpes, la Ligulaire de Sibérie, le Saxifrage de Lamotte, le Saule des Lapons...

La vocation agricole du territoire du Parc est très marquée, mais on constate également le développement des activités touristiques. Ainsi, au niveau des sites naturels, une nette augmentation de leur fréquentation par les visiteurs et par la population locale est observée depuis de nombreuses années, ainsi qu'une progression significative de la pratique des activités de pleine nature, tels la randonnée pédestre, le cyclotourisme, l'équitation, le vol en delta plane, en parapente ou en montgolfière, la circulation en tout terrain grâce à des véhicules motorisés et des motoneiges..., induisant l'aménagement de certaines zones.



Paon du Jour

La conservation du patrimoine naturel est une mission du Parc ; c'est aussi la condition de base d'un accueil de qualité des visiteurs et la garantie d'un développement harmonieux du territoire.

La difficulté réside dans l'équilibre des actions de chaque acteur intervenant sur ce territoire, de manière à assurer, à la fois, la préservation des espèces, des habitats et des paysages, un développement économique qui profite à la population du Parc, ainsi que l'amélioration du cadre et des conditions de vie de celle-ci.

La concertation et la collaboration de l'ensemble des partenaires locaux sont par conséquent essentielles à la réussite de ce projet.

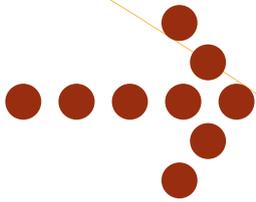
Les priorités de la Charte :

Face à cet essor, il s'agit de poursuivre les actions de préservation et de valorisation des écosystèmes afin de :

- **préserver les espèces à forte valeur patrimoniale,**
- **protéger, gérer et valoriser les espaces naturels sensibles ou remarquables,**
- **prendre en compte les milieux écologiquement riches dans la pratique des activités de pleine nature,**
- **permettre la conciliation des activités agricoles, de la pratique de loisirs, de la fréquentation touristique, de la préservation des richesses naturelles, en maintenant une forte diversité biologique et en prônant une politique de gestion durable et adaptée.**



Doronic d'Autriche



A/
Milieus naturels
protégés



La Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour présente une richesse écologique remarquable grâce à la juxtaposition d'une mosaïque diversifiée d'habitats ouverts et forestiers. En application du plan de gestion de la réserve, l'un de ses objectifs premiers, mis en place par le Parc, co-gestionnaire avec l'Office National des Forêts, est de conserver et d'entretenir les paysages, mais également de gérer les habitats naturels.

Gestion de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour

bilan 2004

Nouveau plan de gestion

Conçu pour 5 ans, le plan de gestion de la réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour a pour objet la conservation et la restauration du patrimoine. Dans ce cadre, un nouveau plan a été élaboré pour la période 2004 – 2008. Après une description du site, l'évaluation du patrimoine et la définition des enjeux de la réserve, il propose les objectifs suivants :

- protéger et gérer les habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaire,
- réduire les phénomènes d'érosion sur les crêtes : réhabiliter des sentiers de crêtes dans le cadre de Natura 2000,
- conserver et entretenir le paysage : suivre la végétation des milieux de l'étage subalpin, entretenir les sentiers de randonnée,
- approfondir les connaissances sur la dynamique des milieux et leur historique : suivre la recolonisation sur les dépôts de la coulée de boue de l'orage de juillet 1994 et l'expérimentation sur les lisières supérieures et la régénération naturelle des hêtraies,
- compléter et valider les inventaires,
- assurer le suivi d'espèces,
- faire respecter la réglementation,
- développer des outils pédagogiques,
- concilier les activités de pleine nature et les enjeux patrimoniaux,
- sensibilisation et implication des partenaires,
- assurer la communication des résultats scientifiques,
- effectuer le suivi administratif.

Premier bulletin scientifique de la Réserve naturelle de la Vallée de Chaudefour

Crée pour mieux informer les partenaires et les visiteurs sur les différentes études menées, le bulletin n°1 présente différents relevés floristiques et faunistiques permettant d'évaluer l'évolution des effectifs et de proposer des pistes de réflexion pour leur gestion et sauvegarde.

*Maison de la réserve
de Chaudefour*



Milieux naturels protégés

Gestion de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour

bilan 2005

Bilan de 5 années d'activité pastorale dans la Vallée de Chaudefour

Un état des lieux et une cartographie des habitats naturels de la vallée ont été réalisés par P. Bringer, Y. Lavigne et l'association Digitalis en 1995 au sein de la réserve. Cet inventaire a confirmé la présence de 20 unités écologiques dont 9 habitats d'intérêt communautaire.



Milieu en cours d'expérimentation

Pour obtenir des précisions concernant la dynamique de la végétation, un suivi a été mis en place depuis huit années au sein des milieux subalpins soumis au pâturage en prenant en compte tous les facteurs dont la préservation de certaines espèces et de certaines associations, ainsi que l'attrait paysager du site et les phénomènes d'ouverture et de fermeture des milieux. Ainsi, huit milieux ont été sélectionnés dans le cadre de cette expérimentation : 2 pelouses, 2 prairies à hautes herbes, 2 landes et 2 milieux humides.

En 2005, des tendances d'évolution de certains milieux se dégagent de ce suivi : il apparaît que l'impact d'un pâturage extensif est plutôt favorable à la bonne conservation des landes, des prairies hautes à Calamagrostis et à Festuque alors qu'il s'avère néfaste pour les tourbières. Aussi, des mesures de gestion vont être prises comme la mise en défens des tourbières.

Amélioration des connaissances écologiques de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour

De nombreux inventaires floristiques et faunistiques ont été réalisés afin de pouvoir mettre en place une gestion adaptée aux habitats et habitants présents sur ce territoire. Ont ainsi été recensées 238 espèces de champignons et 121 espèces d'araignées dont une dizaine rare en France.

Fête du Parc à Allanche

L'équipe des réserves a présenté son travail de préservation, de gestion et de sensibilisation au sein d'un stand spécifique. Cette animation a notamment permis d'expliquer qu'un territoire classé en réserve naturelle est aussi un lieu de vie et même d'activités.

15 ans de protection et de mise en valeur d'un site naturel exceptionnel

Le 14 mai 1991, par décret ministériel, la vallée de Chaudefour a été classée « Réserve Naturelle Nationale ». Pour le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et l'Office National des Forêts, co-gestionnaires du site, il a été important d'évaluer et de valoriser ces 15 années de protection, de gestion et de mise en valeur de ce site naturel exceptionnel.

Afin de retracer l'essentiel des réalisations menées dans ce cadre par les membres du comité consultatif et de l'équipe gestionnaire, plusieurs conférences-débats ont été organisées à l'attention des partenaires financiers, de la population locale de Chambon-sur-Lac, de la Communauté de communes du Massif du Sancy ainsi qu'aux habitants de Clermont-Ferrand. Ces rencontres ont été organisées à partir des missions fondamentales d'une Réserve naturelle : « protéger », « gérer », « faire découvrir ».

Cet anniversaire a été l'occasion de présenter un bilan : quinze ans après le classement de la Réserve, la mission de protection du site est toujours autant assurée.

Pour plus d'informations, se référer au plan de gestion de la Réserve.

Mais aussi en 2006 :

- les expositions dans la maison de la Réserve ont été complétées grâce à l'installation de nouveaux modules,
- un important travail sur l'historique du paysage a été réalisé et un suivi paysager a été mené.



Conférence pour les 15 ans de Chaudefour / 31 mai 2006

Milieux naturels protégés

Gestion de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle

bilan 2004

objectif de la Charte :

1.2.2 Assurer la gestion des sites protégés

localisation :

commune de La Godivelle
(département du Puy-de-Dôme)

maître d'ouvrage :

État

partenaires :

Direction Régionale de
L'Environnement d'Auvergne,
Sous-préfet d'Issoire, commune
La Godivelle, agriculteurs, ADASEA,
Conseil général du Puy-de-Dôme,
Agence Départementale de
Développement du Tourisme,
Ardes Communauté...

contact :

Pôle Biodiversité, ressources
et espaces naturels

La Réserve naturelle de la Godivelle protège deux magnifiques tourbières. Le Parc des Volcans d'Auvergne, gestionnaire de la Réserve, est responsable de la bonne conservation du site. Il doit assurer les trois missions essentielles des réserves : protéger, gérer, faire découvrir.

Vers une nouvelle exposition de la Réserve

L'année 2004 est marquée par l'avancement du projet de rénovation de l'exposition de la Réserve. L'objectif est de recentrer le contenu sur la Réserve de la Godivelle, ses enjeux, ses missions, ses acteurs, ses activités...

La communication visuelle et l'interactivité ont été privilégiées pour faciliter la lecture. Afin de guider le visiteur à travers l'exposition, un personnage repère et emblématique a été créé : Atiredelle. Le plan de financement est construit et s'élève à 81 500 euros.



Entrée du bureau d'accueil de la Réserve

Etude des pratiques agricoles sur le bassin versant des tourbières de la Godivelle

La qualité et la bonne conservation des tourbières sont dépendantes pour partie des pratiques agricoles effectuées sur leur bassin versant. Afin de mieux connaître l'interaction entre ces milieux et ces pratiques sur le territoire de la Godivelle, un diagnostic a été conduit au niveau du bassin versant de 4 tourbières.

Les résultats sont les suivants :

- le pâturage est dominant et sa pression assez extensive,
- quelques parcelles de fauche sont présentes,
- fertilisation et amendements sont globalement raisonnés,
- les exploitations sont surtout individuelles, au revenu modeste et de superficie variable, avec un élevage bovin dominant (lait, viande ou mixte) ; les surfaces agricoles utilisées sont souvent morcelées, parfois éloignées,
- les exploitants désirent se maintenir, mais soulèvent le problème de la reprise de leurs activités à l'avenir,
- quelques points sont à améliorer, en particulier la mise aux normes de la capacité de stockage des effluents par les exploitations agricoles.

A la suite à ce diagnostic, des propositions ont été présentées en septembre 2005 par le Parc aux agriculteurs concernés, lors de rencontres individuelles puis d'une réunion collective, selon deux orientations compatibles :

- un objectif socio-économique, avec la création d'un Groupement d'Utilisateurs Volontaires qui permettrait l'embauche d'un salarié collectif à moindre coût et qui améliorerait les conditions de travail ;
- un objectif environnemental, avec la mise en place de Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET) dans le cadre de Contrat d'Agriculture Durable, afin d'améliorer la prise en compte environnementale dans les pratiques agricoles.

Les conditions de mise en œuvre des MAET étant difficiles, les agriculteurs ont fait le choix de la création du groupement. Celui-ci a donc été créé en 2005, sous l'égide d'une structure para agricole départementale d'aide au remplacement des agriculteurs.

A moyen terme, le Parc fera d'autres propositions afin que les activités agricoles prennent plus en compte l'environnement.



Lac de la Godivelle - Lac d'En-bas

Milieux naturels protégés

Gestion de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle

bilan 2006



La Ligulaire de Sibérie, une espèce végétale protégée

Deux activités structurent l'année 2006 : l'évaluation du plan de gestion et la définition d'un projet de création d'un espace d'accueil à la Godivelle

Evaluation du plan de gestion 2000-2005

Le plan de gestion 2000-2005 arrivant à terme, il était nécessaire d'évaluer son application, sa pertinence et les actions réalisées sur le territoire de la Réserve.

Durant cette période, le patrimoine naturel de la Réserve a été convenablement préservé et les menaces et problèmes qui se posent ont été mieux caractérisés. Un effort important d'amélioration des connaissances a été réalisé (→ 25 études ou inventaires rédigés), mais doit être complété par une étude de synthèse sur le fonctionnement écologique de la tourbière du Lac d'En-Bas. Les actions de sensibilisation et d'information ont été bien plus développées que ce que prévoyait le plan et constituent désormais un axe important.

Tous les objectifs du plan (objectifs à 5 ans) ont été abordés. Un tiers a été complètement atteint et les deux tiers restants partiellement. 84 % des opérations programmées ont été réalisées, au moins en partie, et 20 opérations supplémentaires, non prévues par le plan, viennent compléter le travail.

Globalement, l'évaluation de la gestion pratiquée et du plan de gestion fournit des résultats satisfaisants. Le prochain plan de gestion concernera la période 2007-2011.

Vers un nouvel espace d'accueil à la Godivelle

Six besoins, émanant du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne mais aussi de la commune de la Godivelle et d'Ardes Communauté, ont été identifiés sur le village de la Godivelle :

- moderniser et agrandir l'espace muséographique de la Réserve naturelle,
- moderniser la maison des tourbières,
- disposer d'une salle polyvalente / salle des fêtes,
- disposer d'une salle hors sac pour les randonneurs,
- disposer d'un espace de présentation d'Ardes Communauté,
- disposer d'un espace de travail et d'hébergement pour les personnels de la Réserve et de la maison des tourbières.

A partir de ces besoins, le projet de création d'un espace commun d'accueil est à l'étude. Il s'inscrit dans une forte démarche partenariale.



Animation sur les oiseaux à la Godivelle en été 2005

La Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette est gérée par la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature dans le Massif Central et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Elle est particulièrement connue pour sa richesse en insectes : plus de 550 espèces identifiées, dont une centaine de papillons de jour et des espèces rares et protégées.

Gestion de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette

bilan 2004

Le retour du pâturage

Sur certains secteurs de la Réserve naturelle, la biodiversité est dépendante du maintien des milieux ouverts (pelouses, prairies, landes), qui spontanément évoluent vers des stades forestiers. En 2004, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, en accord avec la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature dans le Massif Central, a organisé le retour du pâturage qui permet de conserver les milieux ouverts et leur forte diversité floristique et faunistique. A cette fin :

- des aménagements pastoraux ont été réalisés sur 25 ha de la réserve naturelle (5 km de clôture électrique souple et intégrée, installation d'abreuvoirs, de portes et de chicanes...),
- une convention a été signée avec Jean-Paul Bourdiol (agriculteur biologique local),
- un pâturage tournant et différencié selon le taux d'embroussaillage a été expérimenté pendant 3 mois (la période ayant été adaptée aux exigences des insectes),
- l'évaluation de l'impact du pâturage a été mise en place sur la base de comptages scientifiques de papillons, criquets et sauterelles.

Cette opération a reçu le 3^{ème} Prix Environnement Auvergne 2004. C'est une opération originale et expérimentale, qui permettra de recueillir des références dans la gestion « écologique » de milieux embroussaillés.

Mais aussi en 2004 :

- réalisation d'une carte de végétation de l'unité de gestion de la Réserve,
- publication de 3 nouveaux inventaires concernant les araignées (126 espèces recensées dont 1 nouvelle espèce pour la France), les coléoptères carabidae (52 espèces recensées), les reptiles et batraciens (11 espèces).



Pâturage ovin au Rocher de la Jaquette

objectif de la Charte :

1.2.2 Assurer la gestion des sites protégés

localisation :

commune de Mazoires (département du Puy-de-Dôme)

maître d'ouvrage :

État

partenaires :

Direction Régionale de L'Environnement d'Auvergne, Société pour l'Etude et la Protection de la Nature dans le Massif Central, commune de Mazoires, agriculteurs, voisins du site, scientifiques, experts naturalistes de la Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny, école, collège d'Ardes/Couze et inspection académique du Puy-de-Dôme (circonscription d'Issoire)

contacts :

- Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturels
- Pôle Communication, éducation et citoyenneté

Milieux naturels protégés

Gestion de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette

bilan 2005

Afin de conserver la biodiversité des milieux ouverts, l'expérimentation du pâturage « écologique » s'est poursuivie pour la deuxième année. Les brebis sont restées de mai à septembre. Des impacts favorables sur la végétation et la faune commencent à être constatés : régression de certains ligneux, maintien de certains insectes...

La réserve naturelle ouverte aux écoles alentour, au fil des saisons

Faire connaître les actions et les spécificités de la Réserve naturelle notamment auprès des scolaires, telle est la vocation de ce projet.



Transhumance - Mai 2005

Poursuite de l'amélioration des connaissances écologiques

Deux inventaires fondamentaux ont été réalisés en 2006. Ils concernent deux groupes d'insectes : les hyménoptères (insecte de type guêpe ou fourmi) prédateurs et les papillons de nuit.



Séance de capture de papillons nocturnes par un spécialiste

Animation des sites Natura 2000

bilan 2004

objectif de la Charte :

1.2.1 Assurer la gestion des sites non protégés

localisation :

Monts Dore, Cézallier, Artense, Monts du Cantal

maître d'ouvrage :

État

partenaires :

Direction régionale de l'Environnement d'Auvergne, Office National des Forêts, exploitant agricole local, Conservatoire Botanique National du Massif central

contact :

Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturels

L'application d'une directive européenne conduit l'Etat à agir pour le maintien ou la restauration des habitats d'intérêts européens ou prioritaires. Après avoir élaboré les documents d'objectifs visant la gestion durable de ces derniers, le Parc a été désigné comme structure animatrice de sites Natura 2000 de son territoire.

Dans ce cadre, il assure les missions de coordination, d'animation, de communication et de gestion de ces sites (élaboration des cahiers des charges et montage des dossiers d'agriculture durable, mise en œuvre du programme d'actions prédéfinies, suivi d'habitats et d'espèces, mise en place de gardes-nature sur les Monts Dore et Monts du Cantal assurant la sensibilisation et l'information des visiteurs, ainsi que l'entretien des sentiers).

Le montant global des actions de gestion s'élève à 43 700 € financés par des crédits du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable à hauteur de 37 000 €, le complément 6 700 € étant financé par le Parc.

Site des Monts Dore

Le Parc a mis en place un poste de garde-nature, de juin à octobre 2004, pour l'information et la sensibilisation des visiteurs sur les crêtes du massif.

Site du Massif cantalien

2 postes de gardes-nature ont été créés pour informer et sensibiliser les visiteurs sur les crêtes du Puy Mary, de juin à octobre 2004, et assurer des travaux d'entretien et de restauration des sentiers.

Des inventaires floristiques, ainsi que des relevés pastoraux ont été menés pour suivre l'évolution des habitats vis-à-vis des pratiques agricoles.

Des travaux de réhabilitation de sentiers sur les crêtes cantaliennes ont été réalisés. D'un montant de 17 456 €, ils ont été financés à hauteur de 13 000 € par l'Etat et 4 456 € par le Parc des Volcans d'Auvergne.

Tourbière du Jolan



Site des tourbières du nord-est Cantal

Différents contacts ont été pris pour mettre en place des Contrats d'Agriculture Durable concernant les parcelles du bassin versant des tourbières. Le Parc des Volcans d'Auvergne a financé le surcoût lié au débardage par câble au niveau de la zone périphérique de la tourbière de Jolan.

Sites des zones humides du secteur de Riom-ès-Montagnes

Le Parc des Volcans d'Auvergne a consulté des partenaires (forestiers, agriculteurs) pour mettre en œuvre la gestion du site.

Le montant global des actions de gestion s'élève à 57 340 € financés par des crédits d'Etat du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable à hauteur de 48 247 €, le complément de 9 093 € étant financé par le Parc.

Deux chantiers de réhabilitation des zones dégradées ont été menés à bien :

- d'une part, sur les crêtes cantaliennes pour un montant de 20 200 € financés à 75 % par des crédits du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.
- d'autre part, sur les pentes du Puy Ferrand où une zone fortement dégradée a été restaurée puis soustraite au cheminement des randonneurs. L'accès au sommet du Ferrand se faisant par un sentier qui emprunte un dyke de sancyite, roche trachytique dure qui devrait supporter sans subir de dégradation les passages répétés des marcheurs. Le Parc des Volcans d'Auvergne a assuré la maîtrise d'ouvrage et l'Office National des Forêts la maîtrise d'œuvre. Le montant des travaux s'élève à 152 000 €, financés à hauteur de 50 % par des crédits du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 30 % par la Région, 10 % par le Conseil Général du Puy-de-Dôme et 10% par le Parc des Volcans.

Cartographie des Habitats Naturels des sites Natura 2000

Mené par la DIREN, le programme CHANES vise à recenser, en Auvergne, les habitats naturels et les espèces rares à l'échelle européenne. Plusieurs opérateurs, dont le Parc des Volcans d'Auvergne, ont été sollicités pour réaliser cette étude, selon un cahier des charges établi par le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris et les conservatoires botaniques nationaux. Elle concerne les sites Natura 2000 non dotés de documents d'objectifs ou de plans de gestion en 2005 et ceux dont les documents d'objectifs sont antérieurs à 2002.

Dans le cadre de ce programme, la mission SIG* du Parc des Volcans d'Auvergne a réalisé la cartographie des habitats naturels et espèces rares sur trois sites dépourvus de document d'objectifs : « l'Artense », « le Cézallier Nord » et « le Cézallier Sud ». Le montant de la prestation du Parc s'élève à 32 020 €.

*Système d'Information Géographique : cartographie et gestion des données spatiales par informatique

Panneau d'information situé à proximité de la Tourbière du Jolan



Milieux naturels protégés

Animation des sites Natura 2000

bilan 2006

Le montant global des actions de gestion s'élève à 58 000 € financés par des crédits du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable à hauteur de 49 380 €, le complément de 8 620 € étant apporté par le Parc des Volcans d'Auvergne.

Quatre gardes-nature ont été embauchés : 2 sur les Monts du Cantal et 2 sur les Monts Dore pendant cinq mois. Ils avaient pour mission d'informer et sensibiliser les visiteurs du site ainsi que d'assurer l'entretien des sentiers de randonnée sur ces deux sites.

Zones concernées	Actions	État	Parc	Total
Massif cantalien	Mise en œuvre du Document d'Objectifs 2 gardes-nature (2 x 5 mois)	20 000 €	4 300 €	24 300 €
Zones humides de Riom-ès-Montagnes	Mise en œuvre du Document d'Objectifs + suivi d'habitats	5 380 €	700 €	6 080 €
Tourbière du Nord-est	Mise en œuvre du Document d'Objectifs + suivi d'habitats	5 000 €	320 €	5 320 €
Monts Dore	Mise en œuvre du Document d'Objectifs + 1 garde-nature	19 000 €	3 300 €	22 300 €
Total		49 380 €	8 620 €	58 000 €

Cartographie des Habitats Naturels des sites Natura 2000

La station SIG a poursuivi le vaste travail de cartographie de la richesse des sites Natura 2000 (C.H.A.N.E.S.) sur les sites des Tourbières nord-est Cantal, Chaîne des Puys et l'imposant site des Monts Dore.

Sur ces deux années de programme et grâce au travail de Sylvain Nicolas, plus de 14 000 hectares auront été cartographiés à une échelle fine, pour le compte de l'Etat et du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

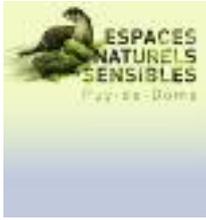
Sur les 60 000 hectares englobés dans ce programme ambitieux (financé par la DIREN Auvergne), le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, aux côtés du Conservatoire Botanique National du Massif central auront été les deux prestataires ayant expertisé la plus grande surface (+ de 14 000 ha) et parmi les sites les plus emblématiques d'Auvergne (Monts du Cantal, Cézallier, lacs-tourbière de l'Artense...).

Le montant de la prestation du Parc des Volcans d'Auvergne pour le compte de la DIREN s'élève à 64 674 €. Au-delà de la simple étude, exhaustive et fouillée, ce vaste programme dote le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne d'une base de données géographique et phytosociologique précieuse pour la gestion durable et concertée de ces sites.

Milieux naturels protégés

Gestion des Espaces Naturels Sensibles

Puy-de-Dôme



bilan 2004

objectif de la Charte :

1.2.1 Assurer la gestion des sites non protégés

localisation :

commune de Chastreix (département du Puy-de-Dôme)

maître d'ouvrage :

Conseil général du Puy-de-Dôme

partenaires :

commune de Chastreix, DIREN Auvergne, Office National des Forêts, habitants riverains, naturalistes

contact :

Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturels

bilan 2005

bilan 2006

Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, les Conseils généraux mettent en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de sites dits « espaces naturels sensibles » dont ils deviennent propriétaires.

L'objectif premier est de sauvegarder ces sites fragiles qui présentent des patrimoines naturels et faunistiques rares. Des partenariats avec des structures environnementales peuvent être mis en place pour proposer des animations de découverte au public.

Plan de gestion de la Montagne du Mont

Planté d'épicéas, cet Espace Naturel Sensible du département du Puy-de-Dôme est situé au cœur du cirque de la Fontaine Salée dans le Massif du Sancy. Après son acquisition, le Conseil général du Puy-de-Dôme a envisagé la reconquête paysagère et écologique de ce site remarquable, par ailleurs en cours de classement en « Réserve naturelle nationale Sancy-Chastreix ». Le Conseil général du Puy-de-Dôme a confié au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne l'élaboration d'un plan de gestion.

En 2004, ce projet vise à réunir les acteurs locaux et les naturalistes pour déterminer les enjeux et les objectifs à long terme. Dans ce cadre, le site fera l'objet d'une première tranche de travaux consistant d'une part à nettoyer le ruisseau de la Montagne du Mont et d'autre part à consolider la ruine du buron.

Par ailleurs, un schéma d'aménagement forestier actuellement en cours de conception par l'Office National des Forêts intègre les objectifs patrimoniaux et paysagers du plan de gestion et propose un plan d'actions en conséquence, afin d'assurer une reconversion paysagère à court terme.

Dès 2005, le Parc des Volcans d'Auvergne a poursuivi l'élaboration du plan de gestion écologique du site.

Cette étude a fait l'objet de réunions d'un comité de suivi, de groupes de travail thématiques (forêt, tourisme, nature...) afin de concilier les différents usages et les objectifs environnementaux.

Les compléments d'inventaires ont permis de cerner précisément les enjeux du site. Ce travail a été relayé en 2005-2006 par l'Office National des Forêts qui, après validation du plan de gestion en comité départemental de labellisation, aura la tâche de traduire ces objectifs environnementaux dans un plan d'aménagement forestier.

La première animation nature sur cet espace a permis de tester un programme de découverte. Elle s'inscrit dans un programme départemental dont la publicité est assurée par le Département.

Plan de gestion de la Tourbière de Jouvion

Le Conseil général du Puy-de-Dôme, propriétaire de cette tourbière et la commune de St-Donat ont confié une mission d'analyse d'inventaire et d'expertise au Parc des Volcans d'Auvergne sur ce site : après le lancement d'un appel d'offres dans le cadre de politiques environnementales communes, il a réalisé le plan de gestion de la tourbière.

Ce travail piloté par un comité de suivi regroupant les acteurs locaux concernés par le site a consisté à réaliser des inventaires et des synthèses. L'analyse des enjeux et les enquêtes de terrain ont permis de déterminer des objectifs de gestion à long terme déclinés en objectifs opérationnels applicables et mesurables dès les premières années du plan. La reprise d'un pâturage raisonné pour les bovins sur une zone humide permet le maintien des milieux ouverts et la conservation d'une flore et d'une faune riche et variée.

Le Conseil général a retenu le Parc des Volcans d'Auvergne comme opérateur de la mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS Jouvion Nord. La station SIG a établi la cartographie tant pour les milieux naturels que pour la gestion à venir de cet espace d'intérêt.

A ce titre, un contrat de 5 ans permet le financement des opérations de suivis, de compléments d'inventaires et de premiers travaux de gestion. Ainsi, des clôtures et des ouvertures d'accès ont été mises en place par le Conseil général (service technique accompagné par le Parc).

Une convention de pâturage expérimental est signée avec un exploitant agricole riverain afin d'assurer des objectifs de reconquête de cet espace et de tester des mesures de gestion conservatoire en relation avec le patrimoine recensé.

Gestion des Espaces Naturels Sensibles

Puy-de-Dôme

bilan 2005

bilan 2006

objectif de la Charte :

1.2.1 Assurer la gestion des sites non protégés

localisation :

commune de St Donat
(département du Puy-de-Dôme)

maître d'ouvrage :

Conseil général du Puy-de-Dôme

partenaires :

commune de St Donat, DIREN
Auvergne

contact :

Pôle Biodiversité, ressources
et espaces naturels



Vue générale de la parcelle communale de la Tourbière du Jouvion

Gestion des Espaces Naturels Sensibles

Cantal

bilan 2006

objectif de la Charte :

1.2.1 Assurer la gestion des sites non protégés

localisation :

- commune de Landeyrat pour le site de la Roche de Landeyrat (département du Cantal)
- commune de Chastel-sur-Murat pour le site des Zones humides du plateau (département du Cantal)

maître d'ouvrage :

Conseil général du Cantal

partenaires :

DIREN Auvergne, commune de Landeyrat et de Chastel-sur-Murat

contact :

Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturels

La Roche de Landeyrat et les Zones humides du plateau de Chastel-sur-Murat

Le Conseil général du Cantal a engagé une politique de gestion d'une dizaine de sites avec la réalisation de schémas directeurs pour chacun d'eux, l'élaboration de ces schémas étant confiée à différents partenaires selon la procédure de marchés publics adaptés.

Répondant à une procédure d'appel d'offres, le Parc des Volcans d'Auvergne a élaboré les schémas directeurs de deux sites classés « Espaces Naturels Sensibles » : le site de la Roche de Landeyrat et le site des Zones humides du plateau de Chastel-sur-Murat.

Pour chacun de ces sites, le Parc des Volcans d'Auvergne a réalisé le bilan des connaissances, réuni les différents partenaires, propriétaires et gestionnaires. Il a ensuite défini les objectifs et établi de façon concertée le programme d'actions opérationnel et son plan de financement, la maîtrise d'ouvrage étant confiée aux communautés de communes concernées.



Papillon Machaon

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Issu de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, et de son décret d'application du 25 novembre 1997, l'arrêté préfectoral de protection de biotope est à l'initiative de l'Etat en la personne du Préfet.

Plus connu sous le terme simplifié « d'arrêté de biotope », il est défini par une procédure relativement simple qui vise à préserver les habitats naturels (entendu au sens écologique) d'espèces rares ou menacées, protégées au niveau régional ou national, afin de prévenir leur disparition.

Sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne, 8 sites font l'objet de cette protection, dont trois sont gérés par le Syndicat mixte du Parc : le Marais salé de St-Nectaire, la Narse d'Espinasse et la Tourbière de Sougeat la Souze.

Le site du Marais salé de St-Nectaire

Dans le cadre de sa mission de gestion de la zone protégée du marais salé de St-Nectaire, le Syndicat mixte du Parc a animé un groupe de travail pour la prise en compte des installations thermales dans la gestion de la zone. L'objectif de ce travail était d'anticiper d'éventuels besoins d'intervention sur le réseau de canalisation des thermes qui traversent la zone protégée.

Ainsi la commune de St-Nectaire, les thermes, les services de l'Etat (DIREN, DRIRE, DDASS) et le Parc des Volcans d'Auvergne ont travaillé ensemble sous la présidence du Sous-préfet d'Issoire, pour définir un cahier des charges d'intervention. Celui-ci permet aux gestionnaires des thermes d'intervenir en connaissance de cause, sous conditions techniques précises, sans porter atteinte à l'intégrité du site protégé pour une éventuelle intervention sur les canalisations des captages du Say et du Sans Souci au sein du marais salé de St-Nectaire.



Captage

bilan 2006

objectif de la Charte :

1.2.1 Assurer la gestion des sites non protégés

localisation :

commune de St-Nectaire
(département du Puy-de-Dôme)

maître d'ouvrage :

Conseil général du Puy-de-Dôme

partenaires :

commune de St-Nectaire, DIREN Auvergne, DRIRE, DDASS

contact :

Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturels

Milieux naturels protégés

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope

bilan 2004

bilan 2006

Le site de la Narse d'Espinasse

Le suivi de la Narse d'Espinasse s'est caractérisé en 2004 par la réalisation d'une étude de l'avancée des boisements spontanés depuis les essais de drainage (année 1970) et l'abandon du pâturage et d'entretien sur ce site (depuis le milieu du XX^{ème} siècle).

On a observé un recouvrement de plus de 30% de la surface de la tourbière par les saules. Mais le véritable problème proviendrait plutôt de la quantité et de la qualité de l'eau qui alimente le site et conditionne son développement. Un protocole a été étudié pour mieux connaître ce fonctionnement.

A été mis en œuvre un protocole de suivi et de mesures hydro-métriques ainsi que les premières campagnes d'analyses de la qualité de l'eau en 2006.

La prise de contacts avec les partenaires a permis d'organiser l'intervention de chacun et de faciliter la réalisation du projet dans le cadre des actions ou procédure en cours.

objectif de la Charte :

1.2.1 Assurer la gestion des sites non protégés

localisation :

commune de Saulzet-le-Froid (département du Puy-de-Dôme)

maître d'ouvrage :

Conseil général du Puy-de-Dôme

partenaires :

commune de Saulzet-le-Froid, DIREN Auvergne, Office National des Forêts, habitants riverains, naturalistes

contact :

Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturels

Narse d'Espinasse



bilan

2004-2006

Site de la Tourbière de Sougeat la Souze

Le site de Sougeat la Souze, protégé par arrêté préfectoral de protection de biotope, est une tourbière enclavée dans les bois (plantations de résineux) à 1 200 m d'altitude. Les conditions d'exploitation de ces bois ne sont pas sans poser de problème d'accès à certains boisements sans porter atteinte à l'intégrité du site protégé. La difficulté réside dans l'adaptation d'une solution écologiquement soutenable et économiquement viable.

Monsieur BARTOLI, promoteur d'un système d'exploitation de transport par câble, a présenté les diverses hypothèses plausibles. Sa venue en Auvergne a permis de préciser les conditions techniques de réalisation d'une telle opération sur ce site. Le Parc des Volcans d'Auvergne et le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, copropriétaires et gestionnaires du site, ont œuvré ensemble sur ce projet.

Les solutions techniques adaptées seront soumises aux différentes autorités environnementales et au propriétaire des bois afin d'envisager un projet réalisable à court terme.

Par ailleurs le plan de gestion du site prévoyait l'intervention sur les stations d'espèces végétales rares et protégées menacées à court terme par l'avancée rapide et dense de certains bosquets de bouleaux et saules. Après autorisation de la DIREN Auvergne, le Parc des Volcans d'Auvergne a confié la mission au CEPA de mener à bien cette opération délicate. Ces travaux feront l'objet d'un suivi biennuel afin de mesurer l'impact d'une telle mesure de gestion sur les espèces convoitées.

objectif de la Charte :

1.2.1 Assurer la gestion des sites non protégés

localisation :

commune d'Egliseneuve d'Entraigues (département du Puy-de-Dôme)

maître d'ouvrage :

Conseil général du Puy-de-Dôme

partenaires :

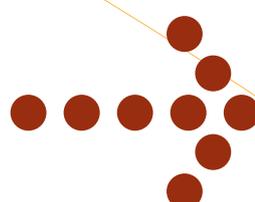
commune d'Egliseneuve d'Entraigues, DIREN Auvergne, Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne

contact :

Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturels

Sougeat la Souze





B /

Autres milieux non-protégés



Le site de Bourdouze est l'un des plus remarquables lac-tourbière d'Auvergne. La Fédération de pêche du Puy-de-Dôme, gestionnaire du site, a signé une convention de gestion avec le Parc des Volcans d'Auvergne, le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne et le propriétaire pour assurer une gestion conservatoire de qualité sur ce site.

Restauration de la digue

En premier lieu, des travaux de consolidation ont été menés sur la digue du lac afin de maintenir un niveau d'eau constant et d'éviter la dévalaison des jeunes carnassiers en ruisseau de première catégorie en aval.

La pêche électrique de la fédération a montré l'absence de ces poissons dans le ruisseau de la Gazelle en amont de Compains. Ces travaux sont issus d'une réflexion commune et d'une nécessité de mise aux normes du plan d'eau. Ces objectifs et enjeux sont détaillés dans un plan de gestion précisant les opérations à mener pour 5 ans.

Une mission d'analyse du plan de gestion a été confiée au Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne afin de prévoir les interventions futures.

Suivi des batraciens et étude de faisabilité d'un contrat de restauration de zone humide en tête de bassin versant

L'inventaire et le suivi sur le site de Bourdouze ont été développés notamment en assurant un suivi des batraciens lors de la migration pré-nuptiale. Le travail a porté sur l'ensemble de la tête de bassin versant soit 810 ha regroupant les sites de Bourdouze, les Listes, Montcyneire et Escoufort.

Ce travail a été accompagné de l'élaboration d'une étude de faisabilité d'un contrat de gestion de restauration de zones humides (outil financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne). Ce travail préliminaire a permis d'impliquer les riverains et de signer une convention de gestion. Ce projet permettra une gestion plus fine et de sauvegarder les zones sensibles de la tourbière et des berges du lac en maintenant une activité agricole, de pâturage sur ces estives mitoyennes.



Vue générale du Lac Tourbière de Bourdouze

Plan de gestion du Lac Tourbière de Bourdouze

bilan 2005



Lac Tourbière de Bourdouze

bilan 2006

objectif de la Charte :

1.2.1 Assurer la gestion des sites non protégés

localisation :

commune de Besse et St Anastaise (département du Puy-de-Dôme)

maître d'ouvrage :

Conseil général du Puy-de-Dôme

partenaires :

commune de Besse et St Anastaise, Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne

contact :

Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturels

Autres milieux non-protégés

Plan de gestion de Montagne de la Serre

bilan 2005

Site emblématique, la Montagne de la Serre est connue pour l'observation des oiseaux migrateurs mais aussi pour la présence d'orchidées sauvages et le suivi dans le paysage de l'évolution des parcelles (anciennes terrasses) abandonnées.

Ce constat pousse les responsables locaux à lancer un diagnostic de ce territoire sur trois volets : paysage et urbanisme, agriculture, écologie. Le Parc des Volcans d'Auvergne s'est vu confier l'animation de l'atelier Ecologie.

A la suite d'une opération de gestion réussie sur les gorges de la Monne, la communauté de communes des Cheires a souhaité reproduire une opération exemplaire sur un site majeur de son territoire : « la Montagne de la Serre ».

Conscients des potentialités de ce site, les responsables locaux ont souhaité lancer un diagnostic de ce territoire sur trois volets : paysage et urbanisme, agriculture et écologie. Le Parc des Volcans d'Auvergne a eu pour mission d'animer l'atelier Ecologie avec près d'une trentaine de partenaires. Le cahier des charges très précis a guidé le Parc dans l'analyse des enjeux, la synthèse des connaissances acquises à ce jour et la définition d'objectifs.

Quelques inventaires complémentaires ont été nécessaires à cette approche globale concernant principalement la faune (papillons).

Le Parc des Volcans d'Auvergne a animé cet atelier en organisant 5 réunions thématiques et en recherchant les informations pertinentes pour analyser ces enjeux. Les partenaires ont participé à ce travail commun et de fait, se sont appropriés l'idée d'une gestion concertée de ce territoire.

objectif de la Charte :

1.2.2 Assurer la gestion des sites protégés

localisation :

St-Genès-Champanelle, Chanonat, Aydat, Saint Saturnin
communes Hors Parc : Saint Amand Tallende, le Crest
(département du Puy-de-Dôme)

maître d'ouvrage :

communauté de Communes
Les Cheires

partenaires :

LPO, Chasseurs 63, ONCFS, DIREN, TERRE NEUVE, ADASEA, Messieurs Pierre LAVINA et Guy KIEFFER Géologues, SHNAO Philippe BACHELARD, CBNMC, CEPA, habitants, élus locaux, CG 63 service ENS, syndicats de propriétaires, agriculteurs, CHAMINA, etc...

contact :

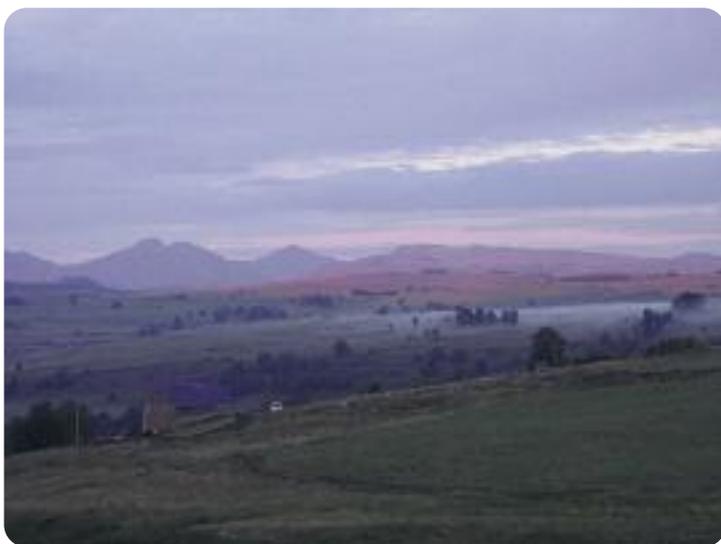
Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturels

Coût global de l'opération :

16 453 €

Vue générale du Plateau de la serre





Tourbière du Jolan

L'étagement de la végétation, la variation des substrats géologiques et les effets de versant, de pente et d'orientation créent une véritable diversité des paysages : édifices volcaniques, plateaux de pelouses d'altitude, zones de tourbières et de lacs...

Sans l'action de l'homme, le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne serait pour l'essentiel occupé par la forêt. Les terres ont été déboisées pour la culture ou les pâturages, créant des milieux diversifiés, qui évoluent de façon fluctuante. Après une intense occupation spatiale à la fin du siècle dernier, la pression agricole s'est affaiblie progressivement pour finalement laisser place localement à la déprise agricole.

Cependant, l'élevage reste l'activité agricole principale dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Il valorise une vaste zone herbagère qui occupe l'essentiel du territoire et est constituée par des prairies de fauche et pâturages au dessous de 900 m, des landes et estives au dessus.

La forêt s'accroche sur les secteurs les plus pentus (hêtraies, hêtraies sapinières). Au dessus de 1 400 à 1 500 m, les conditions climatiques sont très rudes, la forêt disparaît naturellement, les landes, pelouses et prairies humides de l'étage subalpin occupent les sommets du massif cantalien, des Monts Dore et celui du Puy-de-Dôme.



Village de Dienne

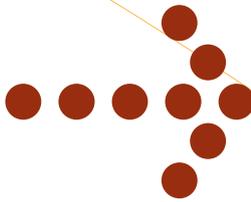
Charte 2000-2010 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Objectif 2. maîtriser l'évolution des paysages et améliorer le cadre de vie

Les priorités de la Charte :

Il convient de gérer les paysages, sans aller à l'encontre de l'évolution naturelle des milieux :

- en développant les activités agricoles et pastorales pour lutter contre la progression de certaines zones de friches et d'accrus forestiers au détriment des landes et pelouses remarquables,
- en limitant les boisements anarchiques et en développant la diversification des essences forestières,
- en préservant et en mettant en valeur les éléments du bâti ancien et rural dont l'architecture est une caractéristique locale,
- en limitant les impacts des aménagements, des équipements et de la fréquentation touristique sur le milieu naturel, notamment au niveau des grands sites remarquables et prestigieux du territoire.



A/
**Sites paysagers
remarquables**



Le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne compte 22 sites naturels remarquables qu'il convient de préserver pour leur intérêt paysager, mais aussi leurs autres spécificités (biologique, eau...).

En application de sa Charte de territoire, le Syndicat mixte du Parc œuvre pour élaborer de façon concertée une gestion durable de chaque site, pouvant passer par des actions de restauration et de maîtrise de leur fréquentation.

Préalablement à la préparation d'actions pour la gestion durable des sites remarquables du territoire, un diagnostic des besoins a été établi pour chacun d'entre eux.

Dans ce cadre, le Parc des Volcans d'Auvergne a confié à un bureau d'études (Florence Sémiond, Consultante Paysage Environnement) la réalisation d'un diagnostic pré-opérationnel à l'établissement de plans de gestion et de programmes d'aménagement des sites remarquables du territoire (hors Chaîne des Puys car déjà étudiée par ailleurs) en référence à la Charte : le lac Pavin et le Puy de Montchal, le lac et le Puy de Montcineyre, le lac et le col de Guéry, les Roches Tuilière et Sanadoire, le lac Servières, le Gour de Tazenat, le lac du Pêcher, la vallée du Chambon, les gorges de Courgoul, la vallée de Rentières, le village de Murol, le col de Néronne, le col d'Aulac, le Cézallier, les crêtes du Sancy, la Haute Vallée de la Sioule.

Réalisée site par site, cette étude comprend 3 volets : un état des lieux, une description de la problématique et des perspectives de fonctionnement des sites, des propositions d'aménagement (avec une estimation des coûts et une hiérarchisation des actions). Chaque étude est consultable à la Maison du Parc ou peut être communiquée sur demande.

Aménagement du « Lac du Guéry »

Afin d'améliorer la découverte du site et de sécuriser son accès, il est envisagé d'aménager le cheminement existant sur la berge opposée à la route, en concertation avec la société de pêche, Epidor et les collectivités territoriales concernées.

Surveillance et aménagement du « Lac Servièrè »

Les actions de surveillance et de sensibilisation ont été poursuivies cet été (avec installation d'un point d'information, de panneaux temporaires ludiques de connaissance du milieu et par une mise en défend de la tourbière). Le Préfet de Région, le Directeur de la DIREN Auvergne et le Président du Parc des Volcans d'Auvergne se sont rendus sur place le 15 juillet 2004 pour constater les problèmes de dégradation, de feux et de stationnement. L'étude pré-opérationnelle sur ce site relance la réflexion sur les aménagements à réaliser.

Étude des sites remarquables du territoire

bilan 2004

objectif de la Charte :

2.7.4 Gérer à long terme les sites remarquables du Parc Volcans d'Auvergne

localisation :

territoire du Parc

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

Conseil régional d'Auvergne, Union européenne, Florence Sémiond - Consultante Paysage Environnement

contact :

Pôle Accompagnement et développement touristique

Sites paysagers remarquables

Étude des sites remarquables
du territoire

bilan
2005-2006

Des actions de protection et de conservation ont été menées sur la plupart de ces sites remarquables.

Pour plus d'information, merci de vous référer au chapitre du présent rapport d'activités qui leur est consacré :

- pour les lacs (Pavin, Servières, Guéry...) : « protection, gestion, valorisation des Lacs »
- pour les crêtes cantaliennes (col de Néronne, col d'Aulac...) : « maîtrise des impacts de la fréquentation des crêtes du Massif des Monts du Cantal »
- pour les Monts Dore (crêtes du Sancy) : « maîtrise des impacts de la fréquentation des crêtes du Massif des Monts Dore »...



Les Roches Tuilière et Sanadoire

La Chaîne des Puys est l'un des symboles identitaires forts du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne. Elle constitue un véritable laboratoire grandeur nature de formes volcaniques caractéristiques. Depuis 30 ans, le Syndicat mixte du Parc édite l'ouvrage « La volcanologie de la Chaîne des Puys ». Devenu une référence scientifique et pédagogique, cet ouvrage met à disposition une documentation issue des travaux de recherche les plus récents sur le massif.

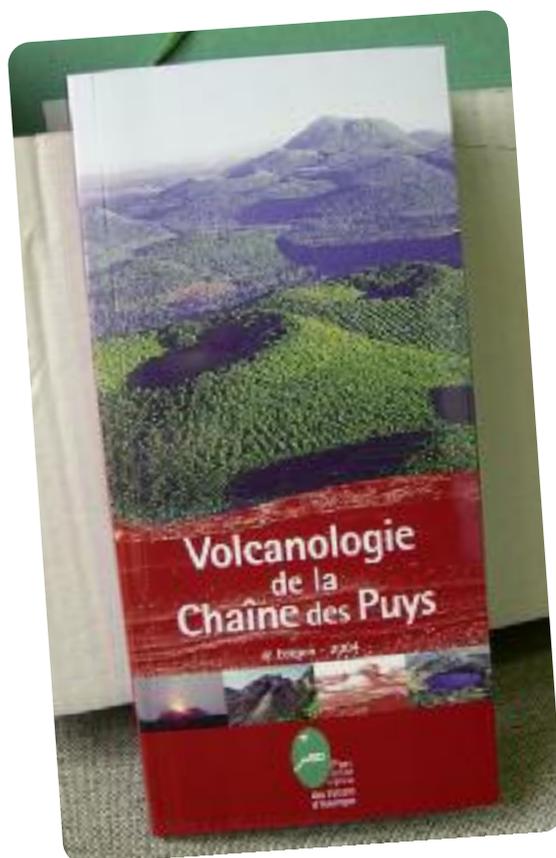
Valorisation des connaissances de la volcanologie de la Chaîne des Puys

bilan 2004

Durant l'année 2004, le Parc des Volcans d'Auvergne et l'équipe de volcanologues de l'Université Blaise Pascal de Clermont Ferrand ont actualisé la carte et le livret de la volcanologie de la Chaîne des Puys.

Cette collaboration a permis d'intégrer les résultats des dernières investigations grâce à un outil moderne de cartographie et d'informations géographiques. Cette technique permettra à l'avenir de faciliter la gestion et l'actualisation de l'information volcanologique, d'automatiser certains procédés cartographiques et d'offrir un large potentiel de calculs et d'analyses pour l'étude de la Chaîne des Puys.

Par ailleurs, dans le cadre de la manifestation de La Fête de la Science et à l'occasion de la mise à jour et de la réédition de la carte volcanologique de la Chaîne des Puys, une conférence a été organisée le 13 octobre 2004 par le Parc des Volcans d'Auvergne et la Faculté de géologie à Clermont-Ferrand en partenariat avec le Musée Lecoq.



Carte de volcanologie
de la Chaîne des Puys

objectif de la Charte :

2.1.1 Connaître et assurer un suivi des spécificités paysagères du Parc

localisation :

Chaîne des Puys (département du Puy-de-Dôme)

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

Université Blaise Pascal, Société des eaux de Volvic

contact :

Pôle Direction générale, communication interne, transversalité, coopérations partenariales

Sites paysagers remarquables

Maîtrise des impacts de la fréquentation de la Chaîne des Puys

bilan 2004

Site classé depuis 2000 pour la qualité de ses paysages, la Chaîne des Puys connaît une fréquentation croissante qui accélère les phénomènes d'érosion et rend les cheminements instables. Pour restaurer les espaces dégradés, mais aussi gérer la fréquentation de ce site, le Parc des Volcans d'Auvergne se mobilise en proposant un programme d'actions d'envergure.

Préparation du programme d'interventions

Commandée par le Parc des Volcans d'Auvergne, une étude a déterminé des techniques appropriées pour l'aménagement des cheminements, prenant en compte la nature pédologique et géologique des secteurs visés de la Chaîne des Puys. Deux bureaux d'études ont été sollicités : Sol Solution et Ediacara.

Plusieurs réunions de conciliation des usages ont été organisées, notamment entre accompagnateurs en moyenne montagne, géologues et propriétaires, afin qu'ils se connaissent mieux et que des pistes de travail et d'échanges soient trouvées (notion de respect de la propriété privée, de relais d'information, de relais de sensibilisation auprès du public...).

De même, une information sur la fragilité du site et sur les projets à venir a été menée en direction de partenaires : hébergeurs, animateurs, inspections académiques et rectorats de France. Le partenariat développé avec l'association Dômes Union a débouché sur l'accréditation de 16 animateurs vacataires du Parc des Volcans d'Auvergne, de façon à légitimer les actions de sensibilisation et/ou d'information qu'ils effectuent auprès du public.

Enfin, en partenariat avec le Conseil régional d'Auvergne, le Syndicat mixte du Parc a élaboré un programme pluriannuel d'aménagements et d'actions de communication, en trois tranches, consacré à la restauration et la gestion de la Chaîne des Puys. Ce programme est financé par le Conseil régional d'Auvergne à hauteur de 30 % du montant des investissements et de 50 % du montant d'une partie du fonctionnement.

objectif de la Charte :

2.4 Gérer à long terme les sites remarquables du Parc

localisation :

Chaîne des Puys (département du Puy-de-Dôme)

maître d'ouvrage :

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

CRA, Union européenne, Clermont Communauté, Etat, Pays du Grand Clermont, Mairie d'Orcines, SMGF, Dômes Union, Sol Solution, Ediacara

contact :

Pôle Accompagnement et développement touristique



Essai de techniques
au puy de Pariou

Lancement du programme triennal

Sur la base de l'étude menée en 2004 et afin de publier des appels d'offre pour la réalisation des travaux d'aménagement, un cahier des charges a été élaboré. Il précise les sites à aménager en priorité, les chemins à privilégier et les techniques à mettre en œuvre. Plusieurs critères ont conduit ces choix :

- la tenue du sol : le tracé est du Puy de Pariou a été privilégié car il suit les courbes de niveau et n'est pas perpendiculaire à la pente ; les talus doivent être remodelés pour supprimer les mottes de terre en surplomb et le chemin en dévers. Pour stabiliser l'assise des chemins, les pentes des talus seront tenues par des bionattes (toiles en fibre végétale de coco) et par un plessis de châtaignier (tiges tressées).
- le confort : surélevé par rapport au sol et souple, le chemin en bois permet une marche confortable. L'alternance de marches et de zones planes incite à changer régulièrement de pied d'appel. Enfin, le promeneur est guidé par une lisse à laquelle il peut se tenir.
- l'insertion paysagère : pour une harmonie entre le paysage et ces aménagements, le ponton est réalisé en chêne et sa couleur se patinera avec le temps. Les plaies paysagères sont effacées grâce à la repousse de la végétation : les chemins larges de 7 à 9 mètres sont réduits des deux tiers.

La participation financière du Conseil régional d'Auvergne et l'obtention des derniers crédits européens (FEOGA) ont permis de lancer les premiers marchés de travaux, après autorisation ministérielle, à savoir : l'aménagement des cheminements du Puy de Pariou et de la montée nord du Puy de Dôme et du stationnement de l'aire des Goules.

La participation financière de Clermont Communauté pour la campagne de communication a permis de préparer celle-ci. Une conférence de presse a d'ailleurs été organisée le 30 novembre 2005 pour présenter le programme de valorisation sur 3 ans.

En parallèle, le Parc des Volcans d'Auvergne a renforcé le fonctionnement inhérent à la Chaîne des Puys, par :

- l'embauche d'un garde nature à temps plein (contrat de 3 ans financé à 50 % par la Région),
- d'un technicien juriste pendant 2 mois pour traiter de la problématique de la circulation motorisée : réalisation d'un arrêté municipal type, travail en commun avec les gendarmes et les agents assermentés, réunions de concertation avec les usagers, caractérisation des chemins.



Entretien des sentiers par les gardes nature de la Chaîne des Puys

Sites paysagers remarquables

Maîtrise des impacts
de la fréquentation
de la Chaîne des Puys

bilan 2005

« Echanges ville-campagne » pour les écoles de l'agglomération clermontoise et de la Chaîne des Puys

Cette opération consiste à faire correspondre, tout au long de l'année, des classes de la ville (agglomération clermontoise) avec des classes de la campagne (Chaîne des Puys) puis les faire échanger sur 2 journées (une à la ville, l'autre à la campagne).

Grâce à environ 3 jours d'animation encadrés par le Parc des Volcans d'Auvergne pour le secteur Chaîne des Puys et par le CPIE Clermont-Dômes pour le secteur agglomération Clermontoise, chaque classe :

- découvre, tout d'abord, son environnement local, soit le milieu rural, soit le milieu urbain.
- rencontre, ensuite, une autre classe de l'autre secteur sur une journée puis, à son tour, est reçue.

Sur les journées de rencontre, une classe fait découvrir à une autre classe son quartier, son village, sa commune. En fin de journée, les classes participent à un grand jeu soit pour mieux connaître la ville, soit pour découvrir les messages de sensibilisation à la fragilité de la Chaîne des Puys.

Le partenariat avec le CPIE Clermont-Dômes pour les animations sur l'agglomération Clermontoise et les déplacements des classes sont financés par le volet communication de la campagne de sensibilisation de la Chaîne des Puys pour une durée de 3 ans.

L'année scolaire 2005-2006 est la première année de cette opération, année-test. 2 classes de la Chaîne des Puys (Saint-Genès Champanelle et Orcines) ont échangé avec 2 classes de Clermont-Ferrand (Jean de la Fontaine). Les thématiques abordées sont le paysage, l'eau pour la campagne et le quartier pour la ville.

L'année 2006 a été l'année de réalisation de la première phase du programme triennal pour la Chaîne des Puys. Les travaux d'aménagement des cheminements ont été finalisés en juillet 2006. Ils ont concerné :

- le puy de Pariou : effacement du chemin ouest, aménagement du chemin est avec un système de pontons bois et de passerelles, de bionattes et de plessis, ensemencements avec des espèces adaptées au site (mélange réalisé à partir des espèces décrites sur le site), reprise du chemin nord dans les zones les plus fragiles, reprise du cratère pour les zones les plus dégradées,
- Le puy de Dôme : aménagement du chemin nord ou GR 4 (même principe que chemin est Pariou).

Afin de préserver le site, les matériaux ont été hélicoptés.

L'aire de stationnement des Goules a été aménagée afin de la privilégier et d'éviter le stationnement sauvage le long de la route. Le chemin d'accès au Puy des Goules, depuis cette aire, a également été redessiné pour éviter de traverser les parcelles agricoles.

En parallèle des investissements, le Parc des Volcans d'Auvergne a maintenu le fonctionnement inhérent à la Chaîne des Puys : deux gardes-natures à temps plein, deux gardes-nature saisonniers, un agent technique.

Aménagement de l'aire de stationnement des Goules pour un montant de 100 000 € HT.

Financement :

FEOGA (Europe)	40 000 € HT	40 %
Conseil Régional	30 000 € HT	30 %
Commune d'Orcines	10 000 € HT	10 %
SMGF Orcines	5 000 € HT	5 %
PNR Volcans d'Auvergne	15 000 € HT	15 %
Total	100 000 € HT	100 %

Aménagement des cheminements du Puy de Pariou et de la montée nord du Puy de Dôme (GR4) pour un montant de 800 000 € HT environ

Financement :

FEOGA (Europe)	320 000 € HT	40 %
Conseil Régional	240 000 € HT	30 %
DRT	20 000 € HT	2,5 %
PNR Volcans d'Auvergne	220 000 € HT	27,5 %
Total	800 000 € HT	100 %

Sites paysagers remarquables

Maîtrise des impacts
de la fréquentation
de la Chaîne des Puys

bilan 2006



Visuel de la campagne
de sensibilisation

Une campagne d'information accompagne les opérations d'aménagement orchestrées par le Parc des Volcans d'Auvergne

• Une large diffusion de brochures et affiches de la campagne

Destinée aux clermontois, aux habitants de la Chaîne des Puys et aux touristes, la campagne de communication s'appuie sur 7 images qui abordent les thèmes spécifiques au site, de l'érosion des sentiers à la présence de troupeaux, en passant par le caractère privé des lieux...

Déclinée en dépliants, affiches, cartes postales, site web, exposition ou encore animations, cette campagne bénéficie du financement de Clermont Communauté et du Conseil régional d'Auvergne. Le 16 mai 2006, lors d'une importante réunion, elle a été présentée à l'ensemble des partenaires, financeurs et relais, en présence de Jean-Michel Bérard, Préfet de la région Auvergne et du Puy-de-Dôme, de René Souchon, Président du Conseil régional d'Auvergne et de Serge Godard, Président de Clermont Communauté.

Les brochures et affiches ont été proposées aux offices du tourisme. Des présentoirs aux couleurs de la campagne ont été remis aux offices du tourisme et aux relais.

• Des animateurs sur le terrain

Les périodes les plus denses de la saison touristique ont été privilégiées pour apporter aux promeneurs une information de proximité. Les week-ends des 14 juillet et 15 août, des animateurs du Parc des Volcans d'Auvergne se sont répartis sur 3 sites stratégiques de la Chaîne des Puys : le péage du puy de Dôme, l'aire des Goules et le col de Ceyssat. Vêtus de tee-shirts aux couleurs de la campagne « fragile par nature », ils ont répondu aux questions des randonneurs sur les travaux effectués, les techniques utilisées et donné quelques conseils de sécurité. Toute l'année, 2 gardes-nature sont présents sur la Chaîne des Puys pour réaliser des aménagements et sensibiliser le public.

• Une exposition itinérante

Présentée du 15 juin au 15 juillet à la boutique Géomonde d'Aubièrre puis à Vulcania durant l'été, une exposition a présenté les enjeux de ce site naturel et expliqué le choix des aménagements. Une partie est consacrée au travail réalisé par les scientifiques pour concevoir la carte volcanologique de la Chaîne des Puys rééditée en 2004.

• Les puyus vus de Cournon d'Auvergne

Organisée du 9 au 18 septembre 2006, la Foire de Cournon a permis à l'équipe du Parc de rencontrer les habitants de l'agglomération clermontoise et d'ailleurs. Au programme : animations et lectures de paysage proposées par les gardes-nature du Parc, jeu-concours, ventes et dégustations de produits du Parc.

• Site web chainedespuys.com

Le travail de référencement du site web se poursuit pour une présence accrue sur les outils de recherche. Les rubriques du site (informations pratiques, information à destination des scolaires) ont été enrichies et une rubrique « Actualités » a été ajoutée sur la page d'accueil (aménagements, annonce des opérations de sensibilisation...).

« Echanges ville-campagne » pour les écoles de l'agglomération clermontoise et de la Chaîne des Puys

L'Année scolaire 2006-2007

8 classes de la Chaîne des Puys (Saint-Genès-Champanelle, Orcines et Pontgibaud) ont pu échanger avec 8 classes de l'agglomération clermontoise (Jules Vernes, Jean de la Fontaine, Charles Perrault, collèges Albert Camus Clermont-Ferrand et la Ribeyre Cournon).

Un partenariat financier avec le CPIE Clermont-Dômes a été établi pour les animations sur l'agglomération pour un montant de 5 520 €.

Budget : 8 000 €

Financement Clermont Communauté : 3 500 €

Ces échanges sont riches d'enseignement. Ils motivent les élèves à une restitution de la connaissance qu'ils ont de leur environnement local, ainsi qu'à une découverte d'un autre milieu et d'autres enfants.

Des relations presse ont été menées lors des moments forts de ce programme pédagogique entre les écoles du territoire du Parc et celle de l'agglomération clermontoise : suivi de la découverte d'une classe en mars et rencontre physique entre les écoles au printemps.

Etaient présents sur place : Clermont 1^{ère}, La Montagne et RCF 63 pour un reportage. Nostalgie, Europe 2 et Radio Scoop ont fait des brèves sur l'échange.

*Echange ville-campagne
à St-Genès-Champanelle*



Sites paysagers remarquables

Maîtrise des impacts
de la fréquentation
de la Chaîne des Puys

bilan 2006

Inventaire des sentiers du site classé de la Chaîne des Puys pour régler la circulation des véhicules motorisés

La réflexion a été entamée, entre plusieurs chargés de mission et les gardes-nature de la Chaîne des Puys, sur la circulation des véhicules motorisés de loisir en milieu naturel.

Cette méthodologie basée sur un inventaire de terrain, fait appel aux outils modernes (GPS, SIG), aux compétences de conciliation, d'expertise technique et juridique.

Démarche transversale et inventaire exhaustif, l'objectif est d'arriver à la révision concertée ou à la validation d'arrêtés municipaux réglementant la circulation des véhicules motorisés de loisir dans le site classé de la Chaîne des Puys.

Les premiers résultats ont abouti à la prise d'un arrêté municipal sur la commune de Volvic, réglementant la circulation des véhicules motorisés de loisir sur cette commune.

Inventaire GPS des sentiers



Maîtrise des impacts de la fréquentation des crêtes du Massif des Monts Dore

bilan 2004

Les crêtes des Monts Dore représentent un paysage exceptionnel et abritent des milieux naturels et espèces de haute valeur patrimoniale. C'est pourquoi elles bénéficient de protections fortes : Réserve naturelle nationale, site Natura 2000, site classé... Leur fréquentation touristique est très importante (80 000 personnes par saison), ce qui a engendré la dégradation des cheminements, accentuée par le caractère érosif des sols et les sévères conditions climatiques. Sur la base d'études préalables réalisées en 2001, une programmation de travaux en plusieurs tranches, pour différentes zones, a été adoptée. L'objectif étant la restauration des cheminements pédestres en les rendant plus sûrs, plus agréables, mieux délimités, plus respectueux de l'environnement et du patrimoine naturel et mieux intégrés dans le paysage.

L'année 2004 a été consacrée au montage de dossier technique et de l'appel d'offre afin de finaliser les mesures techniques d'intervention délicates à cet endroit.

Des études complémentaires et des avis sont recherchés pour répondre au mieux aux exigences techniques, d'accès et de protection des milieux naturels environnant le site (Réserve de Chaudefour, site classé...).

Ce programme vise à rétablir des circulations agréables et sécurisantes permettant la découverte de notre massif en protégeant les zones très sensibles du secteur d'altitude, avec comme principaux objectifs :

- la restauration des pelouses dégradées,
- la lutte contre les phénomènes d'érosion en cours,
- l'amélioration du confort des usagers,
- et la protection des milieux naturels fragiles et lieux de développement des espèces protégées et rares d'Auvergne.

Le Parc des Volcans d'Auvergne assure la maîtrise d'ouvrage en s'appuyant sur un partenariat technique étroit avec des instances spécialisées (CBNMC bureau d'Etudes, membres du comité de gestion de la réserve naturelle...) organisé afin de proposer des solutions techniques viables et durables.

L'ONF, maître d'œuvre de l'opération, a organisé le chantier et suivi les entreprises selon un cahier des charges détaillé.

Compte tenu de la particularité de la situation (crêtes, espaces protégés, et nombres d'espèces rares), il était indispensable de retenir des solutions techniques adaptées (hélicoptage, pelle araignée, piquetage et suivi des zones sensibles...).

Des entreprises spécialisées dans le génie écologique et les travaux en milieux extrêmes ont été retenues pour ce programme afin de garantir une certaine réussite au projet.

Dès le départ, ce programme a été conçu en deux tranches pour assurer un suivi de la reprise de la végétation et des installations

objectif de la Charte :

2.7.4 Gérer à long terme les sites remarquables du Parc

localisation :

Monts Dore (département du Puy-de-Dôme)

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

Direction régionale de l'Environnement d'Auvergne, Office National des Forêts, exploitant agricole local

contact :

Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturels

Sites paysagers remarquables

Maîtrise des impacts
de la fréquentation des crêtes
du Massif des Monts Dore

de protection, une année après la fin des travaux. Ainsi cette organisation permet des reprises de travaux et des corrections, adaptées à la situation délicate en milieux naturels protégés et conditions d'intervention extrêmes.

Le coût

L'opération expérimentale et exceptionnelle s'élève au total à 152 500 €. C'est un programme ambitieux à la hauteur des enjeux et des dégradations causées aux milieux naturels.

Les recettes sont réparties entre l'Etat (50 %) et les collectivités territoriales (Département 10 % ; région Auvergne 30 %, et le Parc des Volcans 10 %).



Crêtes du puy Perdrix et Ferrand

Tranche 1 : réhabilitation des sentiers de crêtes du Puy Ferrand (notamment le flanc Sud-Est)

Ce secteur se situe en bordure du site classé des Monts Dore, au cœur de la zone « Natura 2000 Mont-Dore » et au sein de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour.

Le Parc des Volcans d'Auvergne a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'opération menée sur ce site, avec le concours de l'Office National des Forêts concernant la maîtrise d'œuvre (conformément au règlement de la Réserve naturelle de Chaudefour).

D'un coût total de 152 500 €, ces travaux se sont déroulés en septembre et octobre 2005 dans de très bonnes conditions climatiques. Ils ont eu pour objectifs de réduire l'emprise des sentiers, de diminuer les surfaces érodées et donc l'impact paysager, de proposer un sentier pérenne stabilisé et sécurisé contournant le secteur dégradé et de maîtriser les ruissellements, déclencheurs des phénomènes d'érosion.

Ils ont abouti concrètement à :

- la cicatrisation des ravines par reprofilage et à leur comblement par des matériaux pris sur place ou transportés par hélicoptage (pouzzolane et terre végétale),
- la revégétalisation des zones remaniées : une toile de jute biodégradable a été mise en place pour stabiliser les sols avant que les racines de la végétation ne fixent les matériaux (les mottes existantes ont été remises en place),
- la mise en défens des zones réhabilitées et notamment la fermeture définitive aux randonneurs de l'accès au secteur le plus dégradé,
- la création d'un nouveau sentier d'une largeur de 1,20 m empruntant un filon de roche dure, permettant d'accéder au sommet du Puy Ferrand.



Sentier érodé au puy Ferrand

Le chantier, expérimental à cette altitude, a été conçu pour éviter tout impact négatif sur les habitats naturels présents.

Les matériaux ont été acheminés par hélicoptère et mis en œuvre sur place par une « pelle araignée ».

Suivi de l'installation des remontées mécaniques sur la liaison Le Mont-Dore Super-Besse

Le Parc des Volcans d'Auvergne participe au comité de suivi des travaux de modernisation des remontées mécaniques de la station du Mont Dore depuis le début de la procédure d'Utilité Touristique Nouvelle (U.T.N.) mise en œuvre pour cette station en 2002. Ainsi les nombreuses réunions techniques de terrain, l'échange d'éléments pratiques et les concertations permettent d'amoindrir les impacts négatifs sur l'environnement et de solliciter les services de l'Etat ou le maître d'ouvrage sur des questions précises liées à la protection des espaces naturels et des espèces emblématiques du site. Ce travail se réalise en concertation avec de nombreux représentants (associations de protection de la nature, conservatoire botanique national, élus locaux, services techniques, maître d'œuvres, entreprises, services de l'Etat...).

Sites paysagers remarquables

Maîtrise des impacts
de la fréquentation des crêtes
du Massif des Monts Dore

bilan 2006

L'importante tranche de travaux de restauration du sentier de crêtes sur le Puy Ferrand, débutée en 2005, a fait l'objet d'un suivi technique afin d'éviter les reprises d'érosion éventuelles.

Ainsi les gardes-nature, les techniciens de la Réserve et l'entreprise retenue sont intervenus pour :

- renforcer les semis et assurer une reprise homogène sur l'ensemble des travaux,
- reprendre les travaux de lutte contre l'érosion hydraulique en tête de sentier par la pose d'un tapis de coco et la déviation des flux d'eau de pluie,
- la mise en place d'un double balisage et la fermeture des parties ré-engazonnées.

Un suivi scientifique est mis en place dans le cadre de la réserve pour évaluer la reprise de la végétation et surtout observer l'installation d'espèces locales.

La présence des gardes-nature de la Réserve ou Natura 2000 permet d'informer le public randonneur de la nature des travaux et du respect de ceux-ci.



Transport des matériaux de comblement par hélicoptère

Accessibles depuis le Pas de Peyrol et la station du Lioran, les crêtes cantaliennes sont fréquentées par les randonneurs usagers des sentiers de grande randonnée ou par les amateurs de balades en montagne. Localement, la nature et la topographie du terrain, combinées à une fréquentation importante, entraînent une forte dégradation du sentier de randonnée GR 4-400 sur les crêtes cantaliennes. C'est pourquoi des travaux de restauration ont été réalisés.

Maîtrise des impacts de la fréquentation des crêtes du Massif des Monts du Cantal

bilan
2004-2006

Les travaux de réhabilitation visent à proposer aux usagers un sentier stabilisé, à l'assise précisée où ils se sentent canalisés et en sécurité, évitant ainsi la dégradation d'habitats d'intérêt communautaire qu'occupent 90 % du site Natura 2000 du Massif Cantalien. Plusieurs tranches de travaux ont été réalisées depuis 1999, à la Brèche de Roland, au Col de Cabre.

Les travaux réalisés en 2004 et 2005 concernent la montée Est du Puy Mary et notamment le pied de la montagne (cote 1 622 à 1 680 m) fortement dégradé.

Les travaux ont consisté à la mise en place d'embranchements en traverses de bois ancrées au sol grâce à des fers à béton enfoncés à la masse jusqu'à refus. Afin de favoriser l'intégration paysagère, la largeur de l'emprise est réduite à 1,20 m. Les surfaces dégradées de part et d'autre du sentier ont été végétalisées après apport et régalage de terre végétale. Les graines employées correspondent à un mélange montagne sélectionné de type Auvergne.

Le transport de matériaux a été assuré par hélicoptage depuis le bord du CD 680, cette méthode garantit l'intégrité du site en évitant toute dégradation supplémentaire.

Les travaux ont été réalisés à l'automne en dehors de la période du flux touristique et avant les premières neiges.

objectif de la Charte :

2.7.4 Gérer à long terme les sites remarquables du Parc

localisation :

Monts du Cantal (département du Cantal)

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

Direction régionale de l'Environnement d'Auvergne, Etat

contact :

Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturels

Randonneurs sur le Puy Mary



Sites paysagers remarquables

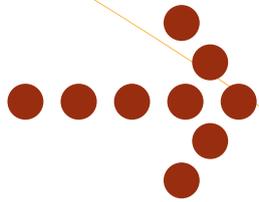
Maîtrise des impacts
de la fréquentation des crêtes
du Massif des Monts du Cantal

En 2005, pour mettre en évidence la grande richesse environnementale de ce secteur, les milieux naturels du cirque de Chamalières et du Col de Prat de Bouc ont été cartographiés finement, dans la démarche accompagnée par l'Etat, pour la création d'une Réserve Naturelle.

bilan
2004-2006



Travaux de restauration



B /
Paysage agricole



Ouverture du paysage : bilan du soutien et de l'animation aux activités pastorales

bilan 2004

objectif de la Charte :

2.2 Amélioration de la gestion
de l'espace agricole

localisation :

territoire du Parc

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans
d'Auvergne

partenaires :

DRAF, DDAF, ADASEA, Chambres
d'Agriculture, EDE pour les
départements 15 et 63

contact :

Développement Rural Durable

Paysages exceptionnels du Parc des Volcans d'Auvergne, les estives représentent des enjeux économiques, environnementaux et paysagers importants pour le territoire. C'est pourquoi le Parc continue à mettre en œuvre une politique volontariste et soutenue de gestion agricole de ces espaces pastoraux par des opérations collectives et des outils adaptés (contrats territoriaux d'exploitations...).

Compétent en matière pastorale et soucieux de faciliter les demandes des agriculteurs dans ce domaine, le Parc a aidé à la création d'un syndicat d'estive pour l'exploitation de 50 hectares d'une montagne située sur la commune de Saulzet-le-Froid à Pessade.

Le Parc a travaillé à l'élaboration de propositions de gestion pastorale en zone d'accrus forestiers dans le site classé de la Chaîne des Puys en s'appuyant sur les propriétés du Parc - parcelles de Vichatel, zones de chablis et prairies. L'exercice fut délicat au vu de la multiplicité des enjeux agricoles, paysagers, pédagogiques, culturels et environnementaux.

Ce travail a facilité les prises de décisions pour l'utilisation de différentes techniques de nettoyages des chablis pour préconiser la fertilisation et le mélange de semences en proportions graminées, légumineuses et autres espèces et en composition d'espèces natives, intéressantes pour la biodiversité et pour la ressource fourragère.

Restauration des parcelles du site de Montlosier

En décembre 2003, le Parc faisait l'acquisition de 114 ha de terrains autour de son siège, à Montlosier, dont la moitié a été durablement touchée par la tempête de 1999. Un programme d'ouverture de ces parcelles sinistrées était alors engagé, afin de dégager des points de vue remarquables sur les puys de La Vache et Lassolas, dans le cadre de la mise en valeur du site classé de la Chaîne des Puys. Après l'obtention d'une autorisation de défrichage en 2004 (accompagnée d'une notice d'impact), les travaux ont débuté en Juin 2005.

En parallèle, l'ensemble de ces parcelles nettoyées a été clôturé avec des clôtures high tensile, alimentées par des batteries solaires. L'objectif étant d'entretenir ces espaces ouverts grâce au pastoralisme. Suivront ensuite des travaux préparatoires aux semis avec un mélange des graines adapté à la biodiversité des estives locales. Des conventions pourront être passées avec des agriculteurs.

Reconquête d'espaces pastoraux fortement enrichés : réalisation d'une étude de faisabilité portant sur les techniques du feu courant maîtrisé et de gyrobroyage, sur un bien de section de 200 ha envahie par les Genêts à balais et purgatif (commune de Laveissière dans le Cantal).

Amélioration des équipements pastoraux sur les estives : accès, points d'eau, parc de contention...

Coordination de l'organisation des éleveurs sur le terrain en créant des associations d'estives et élaboration des dossiers d'équipements sur le plan technique et financier (communes de Landeyrat, Pradiers, Trizac et Saint-Vincent).

Ouverture du paysage : bilan du soutien et de l'animation aux activités pastorales

bilan 2004

mais aussi en 2004 :

- Suivi de la mise en place de 5 Contrats Territoriaux d'Exploitation pastoraux collectifs (en partenariat avec l'ENITA de Clermont-Ferrand).
- Essai de conciliation des usages pour préserver l'activité des bergers de troupeaux collectifs d'ovins.
- Participation au colloque « Espace collectifs et utilisation collective dans les campagnes du Moyen-âge à nos jours – Nouvelles approches », organisé par le CERAMAC (Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées au Massif Central) et le CHEC (Centre d'Histoire « Espaces et Cultures »).



*Restauration des parcelles du site de Montlosier
Eté 2005*

Paysage agricole

Ouverture du paysage : bilan du soutien et de l'animation aux activités pastorales

bilan 2005

A la demande du Conseil Régional d'Auvergne, le Parc a été chargé de rédiger le bilan des actions pastorales sur son territoire de 1988 à 2005.

Ce bilan a nécessité de reprendre contact avec tous les partenaires techniques et financeurs de cette période : des éleveurs, DRAF, DDAF 15 et 63, ADASEA 15 et 63, Chambres d'Agriculture 15 et 63, EDE...

Le rapport a permis de :

- requalifier les caractéristiques du domaine pastoral, son importance en Auvergne et ses nombreux intérêts économiques, environnementaux et paysagers,
- et de rappeler l'évolution des opérations de gestion OGAF Estive, OGAF Art 19, OLAE constituant au niveau national et européen le socle des mesures agro-environnementales du PDRN (Plan de développement rural national).

En conclusion, il convient de prévoir le renouvellement des équipements pastoraux, de prendre en compte de nouveaux besoins suite aux changements climatiques (amélioration des captages des sources et des points d'abreuvement des animaux en altitude) mais aussi de considérer les problèmes dus à une fréquentation touristique croissante sur les estives.

Restauration de burons dans le Cantal

Dans le cadre de sa mission en pastoralisme, les services du Parc ont accompagné 4 propriétaires de burons (communes de Collandres, Trizac, Moussages et Pailherols) qui ont pu bénéficier des crédits FEoGA (40 % du coût total des travaux) et du Conseil Général du Cantal (10 %) pour restaurer leurs bâtiments. Le coût total des travaux engagés sur ces 4 burons s'élève à près de 146 000 €.

bilan 2006

Remise en pâture des parcelles du site de Montlosier

Des conventions pluriannuelles de pâturage ont été signées avec des agriculteurs installés en agriculture biologique en décembre 2006.

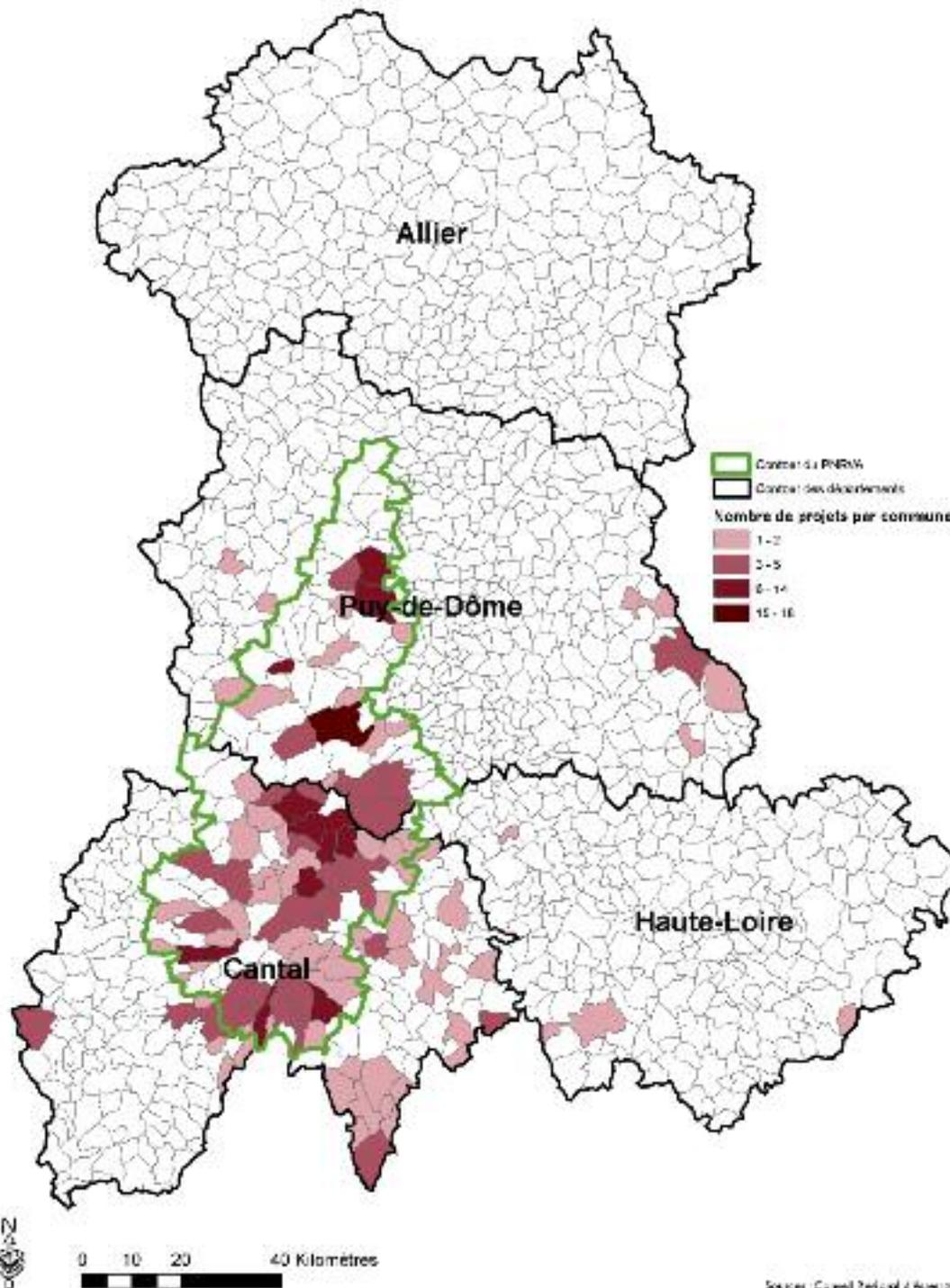
Les quatre éleveurs qui avaient un bail oral (pour 3 d'entre eux) sur des prairies avec l'ancien propriétaire ont bénéficié d'un bail rural avec le Parc des Volcans d'Auvergne.

Quant à ceux qui ont été retenus pour exploiter les trois parcelles remises en état en 2005, des conventions pluriannuelles de pâturages ont été établies conformément à un cahier des charges précis valorisant des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre de l'agriculture biologique.

L'ENITA de Clermont-Ferrand a effectué un diagnostic agro-écologique des parcelles anciennement forestières. Ce diagnostic a consisté à :

- restituer le projet dans son contexte avec la présentation des trois parcelles et leur contexte pédoclimatique,
- mesurer les valeurs pastorales et caractériser les différents types de sol et leur fertilité,
- analyser le potentiel des faciès étudiés pour proposer des exemples de gestion de pâturage par un troupeau d'ovins et de bovins.

Les aides du Conseil Régional aux aménagements d'estive et de biens de section de 1988 à 2005



Paysage agricole

Recherche et développement sur le campagnol terrestre

objectif de la Charte :
2.2 Amélioration de la gestion de l'espace agricole

localisation :
territoire du Parc

maître d'ouvrage :
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :
l'INRA de Marcenat, la FNGPC, les Chambres d'Agriculture, l'ENITAC, l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage

contact :
Pôle Développement Rural Durable

bilan 2004

Depuis plusieurs dizaines d'années, le Massif Central est sujet à des pullulations de campagnols terrestres de plus en plus fréquentes et sévères. Actuellement, un seul produit est autorisé, il s'agit d'un anticoagulant : la bromadiolone. L'utilisation excessive de ce produit au cours des dernières années a provoqué des effets secondaires désastreux sur la faune sauvage. Son utilisation a donc été restreinte sans qu'aucune solution alternative n'ait été proposée aux agriculteurs.

Un programme régional de lutte contre le campagnol terrestre a été mis en place depuis 2002 en Auvergne afin d'observer et de comprendre les mécanismes de pullulation du campagnol terrestre, dans l'espace et dans le temps, de chercher des critères qui expliquent ces phénomènes et enfin de mettre en place une lutte raisonnée contre ce rongeur.

Ce programme de recherche et développement associe de nombreux organismes : l'INRA de Marcenat, la FNGPC, les Chambres d'Agriculture, l'ENITAC ou encore l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage. Le Parc assure la coordination et l'animation de ce programme. Les territoires retenus pour mener l'étude sont situés dans les régions les plus atteintes par le campagnol en zones herbagères d'altitudes. Il s'agit des communes de Landeyrat, d'Orcival et de l'ensemble Lugarde/Marchastel.

En collaboration étroite avec les agriculteurs et les élus des communes concernées, de nombreuses actions ont été menées dans le cadre de ce programme.

Sur chaque zone d'études, le Parc a réalisé des suivis de campagnols mais également de ses prédateurs diurnes (tous les prédateurs potentiels du campagnol terrestre : rapaces, corvidés, petits carnivores, chats domestiques et haretts). L'objectif est d'estimer le potentiel de prédateurs qu'il peut y avoir sur les zones d'études selon le type de paysage qui les compose, d'étudier les relations qui peuvent exister entre les dynamiques de population des campagnols et celles des prédateurs et enfin de mesurer l'impact éventuel des mesures expérimentales mises en place sur les populations des prédateurs. Deux périodes de comptage sont réalisées sur 3 jours consécutifs en avril et novembre.

Pour limiter l'extension des campagnols, un traitement a été réalisé sur les zones atteintes en mars et avril 2004 à Landeyrat et en décembre à Orcival, en collaboration avec les communes concernées. Parallèlement, une enquête sur les pratiques agricoles à Orcival a été réalisée.



Campagnol terrestre

Dans une perspective de lutte durable, les changements de pratiques agricoles et de structures paysagères ont été étudiés :

- Le protocole d'observation des prairies renouvelées avec labour en 2003/2004 a été mis en place, l'objectif étant de casser les galeries et donc la connectivité de l'habitat des campagnols. Pour commencer, 38 hectares de prairies ont été renouvelés. Le suivi de ces expérimentations débute, il devra être poursuivi durant plusieurs années pour pouvoir en tirer des conclusions probantes.
- Une autre mesure expérimentale a été réalisée en automne : 450 mètres de linéaires de haies faunistiques ont été plantés à l'automne 2004. Il est prévu de poursuivre cette action dans les années à venir, notamment grâce à l'appui technique de Sylvie Monier, animatrice de la Mission Haie Cantal.

Enfin, une nouvelle campagne d'entretiens auprès des agriculteurs de Ceysnat a été mise en place en fin d'année afin de réactualiser la base de données et de préciser certains facteurs agricoles.

Des premiers résultats

Depuis 2002, les travaux engagés dans ce programme ont permis de mieux connaître l'évolution des populations de campagnols à l'échelle communale, en identifiant les parcelles de démarrage et de diffusion pour mieux organiser la lutte contre ce rongeur. Ils confirment la soudaineté du démarrage et d'extension des pullulations.

Par ailleurs, le partenariat de recherche entre l'Auvergne et la Franche Comté - qui subit également ces pullulations de campagnols - s'intensifie.

La réintroduction du labour dans le renouvellement des prairies a été faite sur 32 hectares avec comme objectif la destruction des galeries et donc de la connectivité de l'habitat des campagnols.

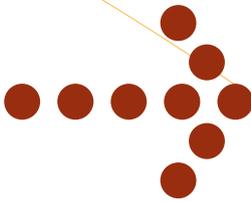
Dans la continuité des travaux de recherche déjà réalisés depuis 2001, le Parc a poursuivi son travail de coordination de ce programme mais aussi le suivi des prédateurs ailés du campagnol.

Dans ce cadre, 3 études ont été réalisées qui concernent :

- le contrôle continu en basse densité des populations de campagnols sur les communes de Landeyrat, Lugarde/Marchastel et Orcival par l'INRA,
- la caractérisation des facteurs du milieu (éléments paysagers, haies, pratiques agricoles...) pouvant intervenir sur les pullulations de campagnols sur les communes de Ceysnat et d'Olby par l'ENITAC,
- l'étude des mécanismes de réinfestation des prairies après traitement par la Chambre d'Agriculture du Cantal.

bilan 2005

bilan 2006



C/
Paysage bâti



Parmi les missions générales définies par le Code de l'environnement, un Parc naturel régional contribue à la conception des aménagements et à la préservation des spécificités du patrimoine.

A ce titre, le Parc des Volcans d'Auvergne est un interlocuteur privilégié des collectivités, des acteurs économiques et des particuliers du territoire pour les conseiller et les soutenir dans leurs projets.

Conseils en matière d'urbanisme et d'études paysagères

bilan
2004-2006

Dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans d'occupation des sols (POS), plans locaux d'urbanisme (PLU), Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ainsi que des cartes communales, le Parc émet un avis consultatif (réglementaire ou non) avant leur présentation à l'enquête publique. Il est également souvent associé aux réunions de préparation du document.

A ces occasions, une sensibilisation est réalisée notamment en insistant sur l'importance de concevoir dans un premier temps un projet de territoire (qui sera par la suite transcrit dans un document réglementaire), ainsi que vis-à-vis des notions d'urbanisme durable et d'intégration paysagère qui sont des valeurs importantes pour le territoire du Parc. Il s'agit d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

objectif de la Charte :

- 2.7.1 Sensibiliser à l'intégration paysagère des constructions
- 2.7.3 Maîtriser l'occupation et l'utilisation de l'espace
- 2.7.4 Valoriser le bâti ancien traditionnel et affiner les préconisations et prescriptions architecturales et paysagères

localisation :

territoire du Parc

maître d'ouvrage :

communes, Communautés de communes

partenaires :

Directions Départementales de l'Équipement du Puy-de-Dôme et du Cantal, Conseils en Architecture Urbanisme et Environnement du Puy-de-Dôme et du Cantal

contact :

Pôle Urbanisme, Habitat, Aménagements

bilan 2004	bilan 2005	bilan 2006
Participation à la préparation des PLU de : Champs sur Tarentaine-Marchal, Orcines, Paulhac, Riom-es-Montagnes, Manzat, Charbonnières-les-Vieilles, Olloix, Cournol, Aydat.... Avis réglementaires concernant les PLU de Ceyrat et de Courgoul, ainsi que des avis consultatifs concernant les cartes communales de Nébouzat et d'Olby. Participation à la préparation de la Charte architecturale et paysagère de la Communauté de Communes du Pays de Murat.	5 certificats d'urbanisme ou permis de lotir	Participation à la préparation des SCOT du Pays du Grand Clermont et du Pays des Combrailles 7 documents de type PLU examinés (dont 3 en cours) 12 certificats d'urbanisme ou permis de lotir

Paysage bâti

Conseils en matière d'urbanisme
et d'études paysagères

bilan
2004-2006

D'autres actions, plus en détail...

Dans le cadre de l'élaboration de la Charte du Pays du Grand Clermont, le Parc a participé activement à la préparation du Plan Vert. Ce dernier fixe des orientations pour la gestion des espaces naturels du Pays, et en particulier d'espaces naturels de la partie Nord du Parc au niveau de la Chaîne des Puys.

Le Parc a poursuivi l'animation du dossier de « réhabilitation du paysage non bâti en Sancy Artense » dont il est maître d'ouvrage pour le compte de la Communauté de communes Sancy-Artense. Sa mission est d'identifier les points noirs paysagers et de présenter des propositions d'actions. Dans ce cadre, il a sollicité et encadré l'intervention d'un cabinet spécialisé pour consulter les maires des communes concernées et finaliser des propositions pour juin 2004.

Le Parc a réalisé le plan paysage de la commune de Ceysnat. Il s'agit d'une démarche expérimentale, pouvant être développée pour d'autres communes afin d'aider à la préparation des documents d'urbanisme.

Pour la création d'un atlas et d'un observatoire du Parc, différents travaux ont été menés dans le cadre de stages : récolte de documents d'études (Chartes architecturales et paysagères...), création d'une base de données, développement et actualisation d'une partie de l'inventaire du petit patrimoine. L'ensemble de ce travail pourra servir à réaliser des propositions et conseils en terme d'aménagements et de restauration.

Le Parc est de plus en plus sollicité par les communes pour un appui technique dans les dossiers de lotissement lorsque cette dernière est maître d'ouvrage mais également dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage privée. En 2006, le Parc a travaillé sur 5 dossiers de lotissement. Il apporte son aide technique à la commune en faisant notamment le lien important avec le bureau d'étude chargé de la réalisation. L'objectif est de permettre une urbanisation dans les meilleures conditions possibles.

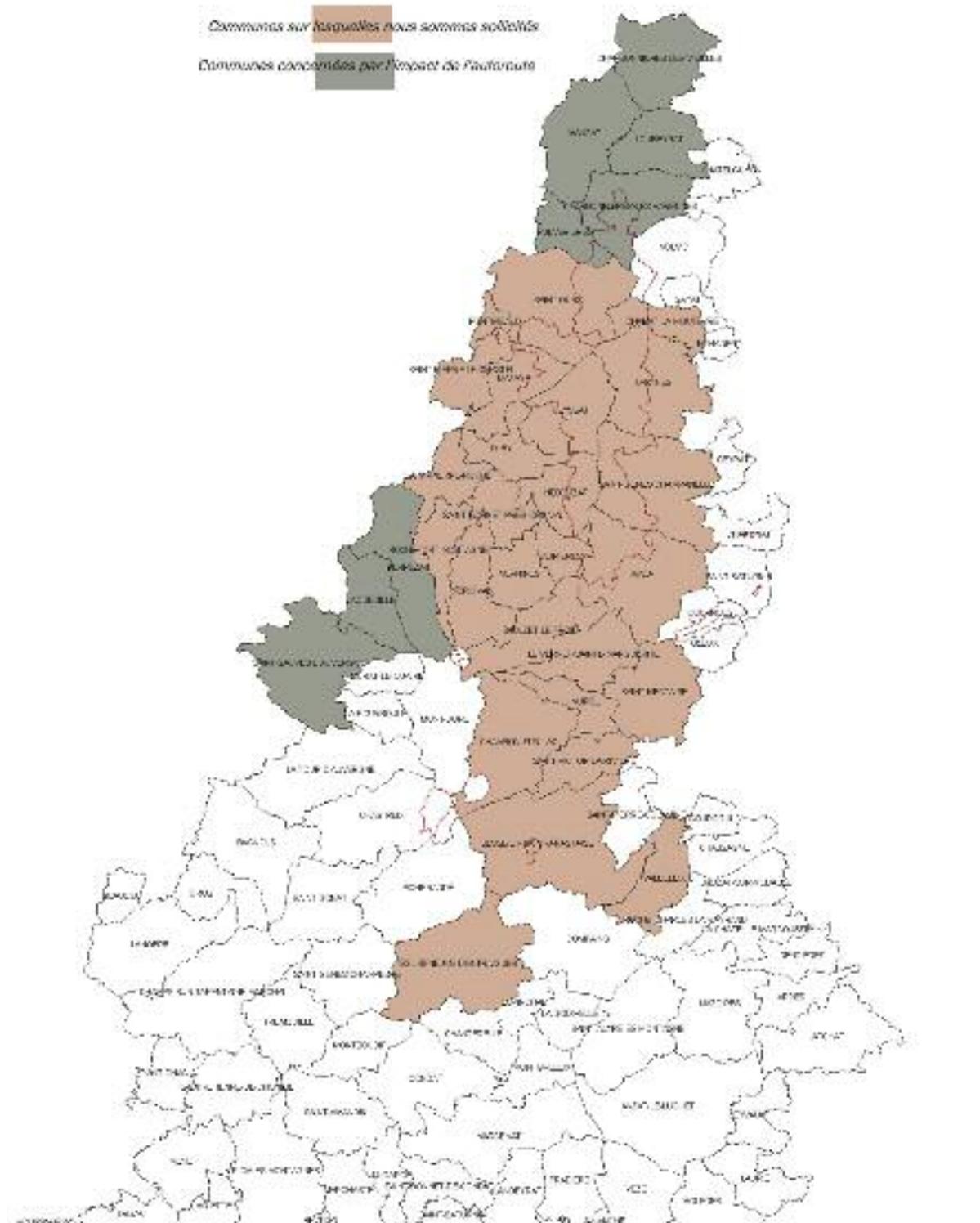
Zone d'habitat et zone d'activités

Le Parc participe activement aux projets de Zones Pilotes Habitat lancés par le Pays du Grand Clermont. Deux de ces zones sont sur le territoire du Parc : Saint-Saturnin et Volvic (département du Puy-de-Dôme).



Bourges de St-Saturnin

bilan
2004-2006



Carte présentant le nombre d'avis
sur permis de construire en 2004

Paysage bâti

Conseils en matière d'intégration paysagère des constructions

bilan
2004-2006

La préservation des spécificités du paysage doit être un objectif pris en compte à l'échelle des projets de constructions. Les documents d'urbanisme ne sont en effet pas là pour dicter des règles précises dans ce domaine. Le Parc apporte donc aux particuliers des conseils en amont.

Enfin, le territoire du Parc est particulièrement concerné par l'activité agricole. La préservation des paysages étant un enjeu majeur, le Parc conduit des actions de sensibilisation pour une meilleure intégration paysagère des bâtiments ainsi que pour l'amélioration de leurs abords.

objectif de la Charte :

- 2.7.1 Sensibiliser à l'intégration paysagère des constructions
- 2.7.3 Maîtriser l'occupation et l'utilisation de l'espace
- 2.7.4 Valoriser le bâti ancien traditionnel et affiner les préconisations et prescriptions architecturales et paysagères

localisation :
territoire du Parc

maître d'ouvrage :
Communes, Communautés de communes, acteurs économiques, particuliers, agriculteurs

partenaires :
Directions Départementales de l'Équipement du Cantal et du Puy-de-Dôme, Conseils en Architecture Urbanisme et Environnement du Cantal et du Puy-de-Dôme, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne

contact :
Pôle Urbanisme, Habitat, Aménagements

Projets de construction / restauration / rénovation des particuliers

Le Parc est intervenu auprès des subdivisions de l'Équipement, des mairies et des candidats à la construction pour développer des conseils en amont des dépôts de permis de construire. Dans ce cadre, il est amené à donner des préconisations sous la forme de fiches conseils. L'objectif est que ces dernières permettent au maître d'ouvrage d'intégrer au mieux son bâtiment dans l'environnement en tenant compte de l'existant. Ce conseil est donné dans un souci de cohérence entre les futurs projets et la charte du Parc.

Chacun d'entre eux a fait l'objet, en amont, d'une visite sur le terrain et d'une fiche conseil détaillée, stipulant les propositions d'implantation des constructions, ses formes et ses volumes, la mise en œuvre du bois, le choix des matériaux et des teintes, l'aménagement des abords. Le Parc participe aux réunions de validation des projets de la commission bois à la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne pour l'attribution d'une aide financière.

bilan 2004	bilan 2005	bilan 2006
Avis sur 230 projets de permis, conseils répartis sur 32 communes.	Avis sur 40 dossiers de permis de construire.	Avis sur <ul style="list-style-type: none"> • 195 dossiers de permis de construire • 110 rendez-vous avec des particuliers ou des professionnels. Ces avis portent sur des projets de construire situés au Nord du territoire et principalement sur les communes de la chaîne des Puys, du bassin d'Olby, du massif du Sancy où l'urbanisation est plus forte.

Tout au long du projet (achat du terrain, esquisse, APD), des conseils sont apportés aux différents acteurs (maître d'ouvrage, maître d'œuvre : architecte ou constructeur) quant à l'implantation de la construction, son orientation, sa volumétrie, les matériaux, les coloris... Les premiers conseils donnés, un deuxième rendez-vous est souvent pris lorsque le projet est plus avancé.

Edition d'un guide conseil « Construire ou restaurer sa maison »

En 2005, la préparation d'un guide fiche pratique destinée aux particuliers et professionnels a débuté principalement sur les territoires touchés par une forte pression foncière.

L'intérêt de ce document est de résumer de façon claire et cohérente les préconisations du Parc en matière architecturale sur le territoire Nord du Parc soumis à une pression urbaine très forte. De nombreux acteurs du territoire souhaitaient avoir ce document récapitulatif de façon à mieux comprendre et donc mieux transmettre le message du Parc.

Editée en mai 2006, ce guide « Construire ou restaurer sa maison » a fait l'objet d'une vaste diffusion auprès de toutes les personnes intéressées (mairies, communautés de communes, subdivisions de la DDE, particuliers, professionnels de la construction...), elle est disponible dans les administrations de ce secteur et sur le site Internet du Parc des Volcans d'Auvergne. La publication de cette dernière a donné suite à des réunions d'information pour les élus, techniciens et les professionnels du bâtiment.



Exploitations agricoles et anciennes granges

Les avis sont rendus après une visite sur le terrain qui permet d'apprécier le caractère du lieu. Dans un second temps, un contact avec le pétitionnaire est établi si nécessaire. Il est important de sensibiliser les maîtres d'ouvrage ainsi que leurs maîtres d'œuvre aux différentes caractéristiques qui font la valeur des paysages.

Les fiches conseils sont réalisées, pour des projets de construction de bâtiment agricole ou de restauration de bâtiment (ancienne grange...). Ces fiches donnent en amont du projet des préconisations qui permettent par la suite au maître d'ouvrage d'intégrer au mieux son bâtiment dans son environnement, de concevoir un projet en respect de l'existant, de choisir parfois le maître d'œuvre approprié à la mission.



Modèle de Fiche-conseil

Il est important de réaliser ces fiches qui permettent de cadrer un projet à la fois d'un point de vue paysager mais également formel et fonctionnel avec le pétitionnaire.

Paysage bâti

Conseils en matière d'intégration paysagère des constructions

bilan
2004-2006



Bâtiment Type Tunnel

bilan 2004	bilan 2005	bilan 2006
<p>Projets de construction de bâtiments agricoles utilisant le bois :</p> <p>Avis sur 31 projets concernés par l'utilisation du bois comme matériau de construction.</p> <p>Avis sur 34 permis de construire, à la demande des subdivisions de l'Equipement.</p>	<p>10 projets ayant fait l'objet d'une visite sur le terrain et d'une rencontre avec le pétitionnaire suivi d'une fiche conseil détaillée proposant une implantation, une volumétrie, des coloris...</p> <p>Avis sur 6 permis de construire, à la demande des subdivisions de l'Equipement.</p>	<p>30 projets ayant fait l'objet d'une visite sur le terrain et d'une rencontre avec le pétitionnaire suivi d'une fiche conseil détaillée proposant une implantation, une volumétrie, des coloris...</p> <p>Avis sur 28 permis de construire, à la demande des subdivisions de l'Equipement.</p>



Bardage-bois

Depuis 2001, le Parc anime une opération d'aménagements exemplaires d'espaces publics. Pour 4 bourgs candidats, à partir de l'étude et de l'état initial du patrimoine, il prépare un programme de travaux et préconise des matériaux de revêtements, des plantations, et divers équipements.

Bien souvent, les aménagements des espaces publics des bourgs et villages, inspirés des aménagements urbains, s'avèrent inadaptés aux spécificités et usages du monde rural. De nombreux villages n'ont connu aucune transformation notable pendant très longtemps. La recrudescence des projets témoigne désormais de la volonté des élus et de la population du monde rural pour améliorer le cadre de vie.

Le Parc des Volcans d'Auvergne a souhaité sensibiliser les élus locaux sur cette problématique, en conduisant en 2001 une opération pilote afin d'expérimenter et concevoir des aménagements publics qui se veulent exemplaires et respectueux du caractère des bourgs ruraux, c'est l'opération « Villages remarquables » qui après appel à candidatures (21 communes candidates) et sélection, concerne 4 bourgs ou villages :

Villages de Dienne et d'Antignac

Le Parc a terminé en 2004 la conception de l'avant-projet d'aménagement de deux bourgs. En tant que co-maître d'œuvre, la Direction Départementale de l'Équipement du Cantal (avec l'aide notamment des subdivisions de Saignes et de Murat) a repris la gestion de ces dossiers pour préparer la phase de mise en œuvre du projet et en conséquence, le cahier de consultation des entreprises.

Bourg de Muro

En 2004, le Parc a poursuivi son travail de préparation de l'avant-projet, tandis que la commune a entamé sa première phase d'enfouissement des réseaux.

Bourg de Nadaillat

L'étude préliminaire ainsi qu'une première réflexion sur l'avant-projet sommaire ont été présentées aux habitants avec succès.

Pour l'ensemble de ces opérations, après l'accomplissement de sa mission déterminée en amont de la démarche, le Parc suit les phases qui en découlent : appels d'offre, suivi de chantier en partenariat avec la Direction départementale de l'Équipement.

En dehors de cette opération pilote, le Parc a participé :

- aux projets d'aménagement et de plantations sur de nombreuses communes telles que La Tour d'Auvergne, Orcines, Saint Saturnin, Nébouzat et Olby...), le lac de Lastioule, le lac d'Aydat,
- au projet d'étude « cœur de village » (étude préliminaire à une opération d'aménagement menée par le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement du Cantal) de la Commune de Trizac,
- à la préparation du Programme d'Aménagement de Bourg de la commune de Murat-le-Quaire.

Opération pilote pour inciter à une qualité d'aménagement des bourgs : « Villages remarquables »

bilan 2004

objectif de la Charte :

2.7.5 Au niveau des secteurs habités : améliorer la qualité des aménagements paysagers et valoriser les éléments caractéristiques

localisation :

communes de Muro et de Saint-Genès-Champanelle (département du Puy-de-Dôme), communes de Dienne et d'Antignac (département du Cantal)

maître d'ouvrage :

communes de Muro et de Saint-Genès-Champanelle (département du Puy-de-Dôme), communes de Dienne et Commune d'Antignac (département du Cantal), ...

partenaires :

Directions Départementales de l'Équipement du Cantal et du Puy-de-Dôme, Conseils en Architecture Urbanisme et Environnement du Cantal et du Puy-de-Dôme

contact :

Pôle Urbanisme, Habitat, Aménagements

Paysage bâti

Opération pilote pour inciter à une qualité d'aménagement des bourgs : « Villages remarquables »

bilan
2005-2006



Muroi



Antignac

Antignac - Vue générale



Bourg d'Antignac

La commune d'Antignac a inauguré ces travaux au mois de mars 2006. Ces aménagements concernent :

- la traversée du bourg avec la délimitation des espaces :
 - voie de circulation,
 - caniveaux en galets de rivière,
 - trottoirs en béton désactivé avec des galets insérés assurant la transition avec les caniveaux,
 - une pénétrante enherbée susceptible de supporter le passage des véhicules,

→ l'espace autour de l'église avec béton désactivé, galets et zones enherbées,

→ la construction d'une fontaine de style ancien avec 4 têtes de lion qui servent de bec verseur, réalisée en pierres de cunes par l'Entreprise GOUZE.

A noter que la présence minérale prépondérante au cœur du village (place de l'église, place de la fontaine) s'estompe au fur et à mesure que l'on s'éloigne vers la périphérie du bourg au profit du gazon, d'où ce passage progressif du bâti vers le milieu prairial et naturel.

Bourgs de Dienne et de Muroi

Ces deux communes ont choisi de réaliser les travaux par phasage. La première tranche est en cours et devrait se terminer courant 2007.

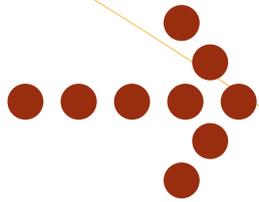
Bourg de Nadaillat

Pour des raisons financières, la réalisation des travaux a été repoussée pour Nadaillat.

Perspectives

A travers ces quatre aménagements, choisis dans des secteurs à caractère et identité architecturaux différents, le Parc envisage d'éditer une plaquette présentant la démarche, l'exemplarité et les résultats.

Ainsi, ces sites pilotes devraient contribuer à servir de modèle pour d'autres bourgs et villages du territoire du Parc en utilisant à l'avenir des matériaux locaux remis en selle grâce aux démarches du Pôle d'Excellence Rurale ayant pour objet la relance de la filière pierre sur notre territoire.



D /
**Projets
soumis à avis**



Projets soumis à avis

Projets soumis à
enquête publique :
avis du Parc

bilan 2004

Conformément à la réglementation nationale et dans le cadre de ses missions de préservation du patrimoine naturel et du paysage, ainsi que de contribution aux aménagements du territoire, le Parc est consulté pour avis simple pour tout projet soumis à notice ou étude d'impact. A cette occasion, il vérifie notamment la compatibilité du projet avec les engagements inscrits dans la Charte du territoire.

Le Parc a émis un avis simple consultatif dans le cadre de la procédure réglementaire organisée par les services de l'Etat lors de la consultation inter-services, concernant les dossiers suivants :

objectif de la Charte :

2.5 Prendre en compte les critères paysagers et environnementaux dans la conception et la gestion des équipements et des aménagements

localisation :
territoire du Parc

maître d'ouvrage :
acteurs locaux

partenaires :
Etat

contact :
Pôle Direction générale,
communication interne,
transversalité, coopérations
partenariales

nom du projet	localisation	typologie	avis du Bureau du Parc
Ouverture de la carrière de Fromental	commune de Rentières	Installation classée pour l'environnement	Favorable
Installation d'un relais radio-téléphonique	commune de Chambon sur Lac	Réseau aérien	Favorable avec réserves
Installation d'une porcherie	Commune de Marchastel	Installation classée pour l'environnement	Défavorable
Extension de l'exploitation de la carrière de la Breisse	commune de Saint Chamant	Installation classée pour l'environnement	Favorable
Installation permanente d'une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers au niveau du Puy de la Toupe	commune de Vernines	Installation classée pour l'environnement	Favorable avec réserves
Installation d'une tyrolienne	commune du Mont Dore	Loi paysages	Réservé
Installation d'une antenne de téléphonie mobile	commune de Saulzet le Froid	Réseau aérien	Favorable avec réserves
Installation d'éoliennes	Ardes Communauté	Installation classée pour l'environnement	Favorable

nom du projet	localisation	typologie	avis du Bureau du Parc
Centrale d'enrobage à chaud des matériaux routiers	Puy de la Toupe - commune de Vernines	Installation classée pour l'environnement	Favorable
Production de neige artificielle	commune du Mont-Dore	Installation classée pour l'environnement	Favorable avec réserves
Ouverture d'une carrière	commune de Volvic	Installation classée pour l'environnement	Favorable
Création d'un plan d'eau + usine à neige	commune de Chastreix	UTN	Favorable
Farfadets du Bois Mary	commune du Claux	Parc pour enfants	Décision différée
Poursuite d'exploitation de carrière	Puy de Lemptegy - commune de St Ours les Roches	Installation classée pour l'environnement	Favorable
Centre de traitements des déchets	commune de St Ours les Roches	Installation classée pour l'environnement	Favorable
Zones de Protection Spéciales	Gorges de la Dordogne	Natura 2000 - Code de l'environnement	Favorable
Zones de Protection Spéciales	Pays de Couzes	Natura 2000 - Code de l'environnement	Favorable
Zones de Protection Spéciales	Planèze de St Flour	Natura 2000 - Code de l'environnement	Favorable
Captage de sources	commune de Besse et St Anastaise	Natura 2000 - Code de l'environnement	Favorable
Renouvellement et extension de carrière	Puy de la Toupe - commune d'Aurières	Installation classée pour l'environnement	Favorable
Demande d'autorisation d'exploiter + usine de Chancet (Sources de Volvic)	commune de Volvic	Installation classée pour l'environnement	Favorable

Projets soumis à avis

Projets soumis à enquête publique : avis du Parc

bilan 2005

Projets soumis à avis

Projets soumis à enquête
publique : avis du Parc

bilan 2005

nom du projet	localisation	typologie	avis du Bureau du Parc
GAEC Espinasse	commune de St Donat	Installation classée pour l'environnement	Favorable
Exploitation Parc animalier Scénoparc iO	commune de Valette	Parc animalier	Favorable

bilan 2006

nom du projet	localisation	typologie	avis du Bureau du Parc
Aménagement hydroélectrique de la Santoire	commune de St Bonnet de Condat	Micro centrale	Avis réservé
Atelier de découpe - PORCENTRE	commune de Volvic	Installation classée pour l'environnement	Favorable
Renouvellement d'exploitation de carrière	Site des Chatelaunoux et des Amontées - commune de Mazayes	Installation classée pour l'environnement	Favorable
Manifestation de véhicules tout-terrain	Territoire du Parc	Positionnement de principe	
Renouvellement d'exploitation pour la carrière de Manson	commune de St- Genès- Champanelle	Installation classée pour l'environnement	Favorable
Nouvelles installations filière porcine	Territoire du Parc	Définition de stratégie	



Scénoparc iO

Le Parc des Volcans d'Auvergne est associé en amont pour le choix des sites d'extraction des projets d'ouverture de nouvelles carrières (des rencontres sont prévues avec les représentants des carriers sur ce sujet) pour alerter les maîtres d'ouvrage sur le risque d'atteintes de zones fragiles, de secteurs paysagers et patrimoniaux les plus sensibles (les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique...).

Suivi des dossiers de carrières

bilan

2004-2005

Ainsi en 2004-2005, le Parc a été consulté par les pétitionnaires, les bureaux d'études, les communes et officiellement par le Préfet pour donner un avis technique notamment sur les dossiers des carrières de St Diéry et du Fromental.

Ces dossiers nécessitent de participer aux réunions techniques en mairie ou sur les sites afin d'évaluer les impacts, les mesures de protection et le dérangement provoqué par cette activité.

La vision globale du Parc permet une approche transversale et technique du sujet aux côtés des services de l'Etat, de la mairie, des associations, des riverains ou élus locaux.

objectif de la Charte :

2.5.4 réduire les impacts liés à l'exploitation des carrières

localisation :

communes de Rentières et de St Diéry

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

contact :

Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturelles



Carrière réaménagée

Charte 2000-2010 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Objectif 3. préserver les ressources naturelles et les matières premières

Les priorités de la Charte :

- la mise en place de périmètres de protection relevant de la réglementation, et la proposition de mesures pour gérer ces territoires soumis à contraintes,
- des actions spécifiques en faveur des zones humides, biotopes remarquables du Parc, peut-être les plus spécifiques et les plus sensibles du territoire,
- améliorer les dispositifs d'assainissement, l'entretien des cours d'eau, la gestion durable des ensembles lacustres ...

Les ressources naturelles et les matières premières du Parc doivent être préservées, telles que l'eau et la pouzzolane très présentes sur le territoire. Il convient également de réduire la production de déchets en favorisant leur recyclage ou ré-emploi, d'utiliser l'énergie solaire ...



Panneaux solaires thermiques

Lorsque l'on parle du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne, on évoque toujours des images de cratères et de dômes. Les paysages nés du volcanisme sont exceptionnels mais les milieux aquatiques représentent également une grande richesse du territoire.

Dans une région où le réseau hydrographique est le plus dense de France, le Parc, situé à la tête des bassins versants, est en effet un pays de ruisseaux, de rivières à eaux vives, de gorges sauvages, de lacs et de tourbières. A cette image est associée l'idée d'une eau de qualité. Comment garantir cette qualité ?

Si dans l'ensemble les cours d'eau sont de bonne qualité et si leurs eaux rapides et bien oxygénées favorisent assez bien l'auto-épuration, il ne faut pas négliger l'existence de problèmes pouvant affecter des portions de rivières et des zones humides attenantes.

La pollution des cours d'eau du territoire est un phénomène très diffus et ponctuel : en plus des problèmes liés à l'absence d'entretien et aux travaux de drainage et de rectification de certains cours d'eau, les agressions sont essentiellement provoquées par des effluents d'origines diverses : rejets industriels quelques fois, domestiques le plus souvent ou agricoles en particulier dans le secteur géographique lié à la zone de production de Saint-Nectaire fermier. Bien souvent, le flux polluant est faible en chaque point du rejet ; cependant, leur répétition altère la qualité des cours d'eau, et ce d'autant plus que cette pollution affecte les têtes de bassin où les débits sont plus réduits.

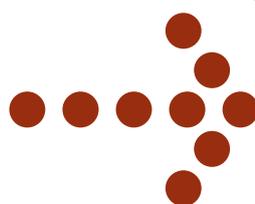


Lac du Guéry

De nombreuses communes du Parc ne disposent pas de réseau d'assainissement. Si les bourgs sont équipés pour traiter les rejets, ce n'est pas souvent le cas des hameaux, mais la réalisation d'un réseau d'assainissement n'est pas forcément la meilleure solution : la dispersion de l'habitat posant un véritable problème aussi bien financier que technique pour la gestion des rejets domestiques, le traitement s'impose autonome souvent.

Certaines stations d'épuration présentent également des dysfonctionnements qui peuvent occasionner des pollutions importantes. En zone touristique, des stations sont également sous-dimensionnées pour les périodes de fréquentation maximale. L'entretien du réseau et de la station demande un savoir-faire technique et doit, de préférence, être réalisé au niveau intercommunal.

Un certain nombre de décharges ont été supprimées ces dernières années, notamment avec le soutien du Parc. Cependant, quelques sites et de nombreux dépôts sauvages subsistent. Localisés à proximité des cours d'eau, les déchets, les eaux de ruissellement et autres lixiviats peuvent être des sources de pollution notables.



A/
Eau



Protection / gestion / valorisation des Lacs

Le territoire du Parc est doté de nombreux plans d'eau dont beaucoup présentent un intérêt touristique certain, mais aussi un patrimoine remarquable souvent très fragile. Définissant la protection et la gestion de ces lacs comme une priorité, la Charte conduit le Parc à œuvrer pour leur surveillance et leur suivi.

Conventions et partenariats

Depuis 2004, le Parc engage une réflexion avec les agences de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne sur un projet de convention de partenariat.

En 2005, le Parc élabore le projet de convention cadre avec les agences de l'eau. La convention est signée en octobre 2005.

En 2005, le Parc renforce son partenariat avec EPIDOR par l'intermédiaire d'une convention de partenariat.

Etudes /avis

Le Parc émet, quand il est consulté, des avis techniques sur les projets pouvant avoir un impact sur le milieu.

Par exemple, en 2005, le Parc mène une étude hydrogéologique du Puy de Barme afin de déterminer l'impact potentiel du projet de réhabilitation du site à l'aide de pneumatiques usagers. Le Parc a engagé une démarche afin de déterminer l'impact éventuel d'un tel aménagement sur les ressources en eaux souterraines de la Chaîne de Puys, et tout particulièrement sur le captage de « Chez Pierre », utilisé récemment et en partie pour l'alimentation en eau de la ville de Clermont.

Une étude hydrogéologique a été réalisée afin de déterminer l'appartenance ou non du Puy de Barme au bassin versant hydrogéologique d'alimentation des sources de « Chez Pierre ». L'étude a permis de démontrer que le Puy de Barme, bien que non situé à la verticale de la paléo vallée alimentant les sources de chez Pierre, se situe toutefois sur le bassin versant de ces sources. En raison de la vulnérabilité de cette ressource, de nouvelles démarches (organisation de réunions techniques) sont prévues afin d'évaluer l'impact éventuel de cet aménagement.

Animation et sensibilisation

Le Parc participe à l'animation et à la coordination des actions de préservation de son territoire.

Il est fréquemment sollicité par les collectivités mais également par les propriétaires privés pour des conseils en matière d'aménagement de rivière, d'assainissement et de gestion de plan d'eau. Dans ce cadre, un groupe de travail a été mis en place afin de lutter contre l'eutrophisation majeure du lac de Menet (commune de Riom-ès-Montagnes). De nombreuses réunions et la réalisation de suivis de qualité d'eau (effectués par la DDASS, le lycée de Mauriac et le Parc) ont abouti à une interdiction de baignade en période estivale (plus de 500 000 cellules par ml de cyanobactéries détectées).

Un programme d'études afin de déterminer l'origine des apports (endogènes ou exogènes) a été proposé aux élus du secteur. Une nouvelle réunion est programmée en début d'année 2007 afin de faire le point sur les choix à adopter.

Le Parc participe chaque année à diverses manifestations organisées par d'autres partenaires sur le thème de l'eau ou des

objectif de la Charte :

3.1.3 Améliorer la qualité des eaux des lacs

localisation :

- lac Pavin → commune de Besse et St Anastaise (département du Puy-de-Dôme),
- lac de La Crégut → commune de Trémouille (département du Cantal),
- lac du Guéry → communes d'Orçival, du Mont-Dore, de Perpezat et de Saulzet le Froid (département du Puy-de-Dôme),
- lac d'Aydat → commune d'Aydat (département du Puy-de-Dôme),
- lac Servières → commune de Vernines (département du Puy-de-Dôme)

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (Lacs : Pavin et Servières), Communauté de communes Sumène Artense (Lac de La Crégut), SMVV (Lac d'Aydat)

partenaires :

Agences de l'eau Loire Bretagne, Adour Garonne, Conseil général du Puy-de-Dôme, Conseil régional d'Auvergne, Union européenne

contact :

Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturelles

Eau
Protection / gestion / valorisation des Lacs

milieux aquatiques : cours d'eau H2O, Festival H2O, Remue-Ménage sur la Dordogne ou encore lors de journées d'information organisées dans le cadre des contrats de rivière Veyre et Alagnon.

Le Parc s'investit également dans le cadre de projets pédagogiques dans la coordination des projets ou par le biais d'interventions dans les classes (primaires et collèges). Le Parc a également encadré un chantier de bénévoles étrangers sur la Haute Dordogne pendant l'été 2006. Des opérations légères d'élimination de la renouée du Japon ont été mises en place (arrache, bouturage dense, etc.). Le Parc assure régulièrement des animations auprès des scolaires sur différentes thématiques liées aux milieux aquatiques.

Le programme de communication (brochures sur les milieux aquatiques, etc.) est en cours de réalisation. Il sera soumis aux agences en début d'année 2007.

En 2005, le Parc participe à la communication autour de la consultation du public sur la Directive Cadre sur l'Eau du bassin Loire Bretagne.

Présentation des actions menées par lac

Lac Pavin

bilan 2004	bilan 2005	bilan 2006
<p>Le Parc mène une étude pour déterminer les causes et définir les moyens de lutte contre la dégradation des eaux du lac Pavin.</p> <p>Concrètement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une enquête agricole a été effectuée auprès de l'ensemble des exploitants du bassin versant afin de réaliser un bilan des fertilisations à l'échelle des parcelles. • une étude d'une durée de 12 mois portant sur la qualité des eaux alimentant le lac a été réalisée en parallèle afin de suivre les teneurs notamment en phosphore dans ces eaux. 	<p>Le Parc participe au comité de pilotage de l'étude de caractérisation du lac dans le cadre de la Directive Cadre sur l'eau (Maître d'Ouvrage : agence de l'eau Loire Bretagne).</p> <p>Le Parc poursuit ses investigations sur la qualité de l'eau des sources alimentant le lac.</p>	<p>Le Parc mène une étude afin de déterminer le bassin versant hydrogéologique du lac Pavin (Maître d'Ouvrage : PNRVA). La confrontation des résultats de cette étude aux analyses des sources et aux épandages agricoles a permis d'identifier l'origine des apports polluants. Une réflexion a été engagée avec la commune de Besse et les partenaires autour d'un projet d'échanges de parcelles afin de limiter, voire supprimer les apports polluants sur les zones les plus sensibles du bassin versant.</p>



Lac Pavin

Lac d'Aydat

bilan 2004	bilan 2005	bilan 2006
<p>Dans le cadre du lancement du contrat de rivière « Veyre et lac d'Aydat », le Parc s'est joint au groupe de travail portant sur l'élaboration du plan de gestion du lac d'Aydat.</p>	<p>Le Parc participe au comité de pilotage de l'étude de caractérisation du lac dans le cadre de la Directive Cadre sur l'eau (Maître d'Ouvrage : agence de l'eau Loire Bretagne)</p>	<p>Le Parc est associé aux comités de pilotage des études de réhabilitation du déversoir du lac et du projet de création d'une roselière épuratrice.</p>

*Lac d'Aydat***Lac de La Crégut**

bilan 2004	bilan 2005 / 2006
<p>Le Parc a participé à l'élaboration du protocole d'études concernant ce plan d'eau qui subit une eutrophisation accélérée depuis plusieurs années et a réalisé des prélèvements de phytoplancton et d'eau pour un premier diagnostic.</p>	<p>Le Parc participe au comité de pilotage de l'étude du lac de la Crégut.</p>

Lac du Guéry

bilan 2004 / 2005 / 2006

Concertation avec les communes et les communautés de communes concernées, EPIDOR et le Département du Puy-de-Dôme.



Lac du Guéry

Gour de Tazenat

bilan 2005	bilan 2006
Le Parc participe au comité de pilotage de l'étude de caractérisation du lac dans le cadre de la Directive Cadre sur l'eau (Maître d'Ouvrage : Agence de l'eau Loire Bretagne).	Suivi des projets, aide au déplacement de la stabulation grâce à un courrier au préfet



Gour de Tazenat

Lac Servières

bilan 2004 / 2005	bilan 2005	bilan 2006
<p>Afin de sensibiliser le public à la préservation de ce site, un garde animateur a été embauché par le Parc durant la période estivale.</p> <p>Les actions de surveillance et de sensibilisation ont donc été poursuivies pendant l'été (avec installation d'un point d'information, de panneaux temporaires ludiques de connaissance du milieu et par une mise en défens de la tourbière). Le Préfet de région, le Directeur de la DIREN Auvergne et le Président du Parc se sont rendus sur place le 15 juillet 2004 pour constater les problèmes de dégradation, de feux et de stationnement.</p> <p>L'étude pré-opérationnelle sur ce site relance la réflexion sur les aménagements à réaliser.</p>	<p>Le Parc des Volcans œuvre depuis de nombreuses années pour la gestion du lac Servières, par la réalisation d'aménagements (signalétique, pontons...) et par la surveillance pendant les deux mois d'été.</p> <p>Cette année, le propriétaire du lac, la Manufacture MICHELIN, et les collectivités concernées ont souhaité formaliser ces actions dans un document contractuel. Une convention multi partenariale est en cours d'élaboration et devrait être signée en 2006.</p> <p>Le Parc participe au comité de pilotage de l'étude de caractérisation du lac dans le cadre de la Directive Cadre sur l'eau (Maître d'Ouvrage : Agence de l'eau Loire Bretagne).</p>	<p>La convention multi partenariale a été signée le 21 Juin 2006 pour une durée de 3 ans.</p> <p>Un programme d'actions triennal a été associé à cet engagement (surveillance, aménagement des berges, des stationnements, amélioration de la qualité de l'eau).</p> <p>Le Parc est en cours de finalisation d'une notice de gestion sur le lac Servières.</p> <p>Cette première étape avant l'élaboration du plan de gestion à proprement dit a pour but de solliciter rapidement des crédits pour des travaux urgents (abreuvoir, mise en défens).</p>

Compléments d'informations sur les lacs

En 2005, le Parc des Volcans d'Auvergne a participé au comité de pilotage de l'étude de caractérisation des lacs naturels dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau sous la maîtrise d'ouvrage Agence de l'eau Loire Bretagne : un diagnostic complet des lacs Bourdouze, Montcineyre, Pavin, Servières, Chambon, La Cassière, Aydat et Tazenat a été réalisé.

En collaboration avec le service SIG du Parc, une expertise a été menée sur l'eau et les milieux aquatiques du Lac de Menet, permettant, entre autre, le repérage d'une station de la rare châtaigne d'eau.

En 2006, le Parc crée un groupe de travail pour lutter contre l'eutrophisation du lac de Menet (Cantal).



Lac Servières

Eau

Gestion et lutte contre les pollutions des cours d'eau

Le Parc compte environ 4 300 km de rivières. Des dysfonctionnements et pollutions persistantes dégradent la qualité de leurs eaux. Deux objectifs : mettre en place une gestion intégrée par bassin versant et innover en matière d'assainissement des effluents agricoles et notamment fromagers.

objectif de la Charte :

3.1.4 Améliorer la qualité des cours d'eau

localisation :

territoire du Parc (contrats de rivière, espèces envahissantes), commune de Besse et St Anastaise (traitement des effluents), commune d'Aydat (milieux aquatiques de Montlosier)

maître d'ouvrage :

SMVV – SIGAL – EPIDOR (contrats de rivière), Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (autres opérations)

partenaires :

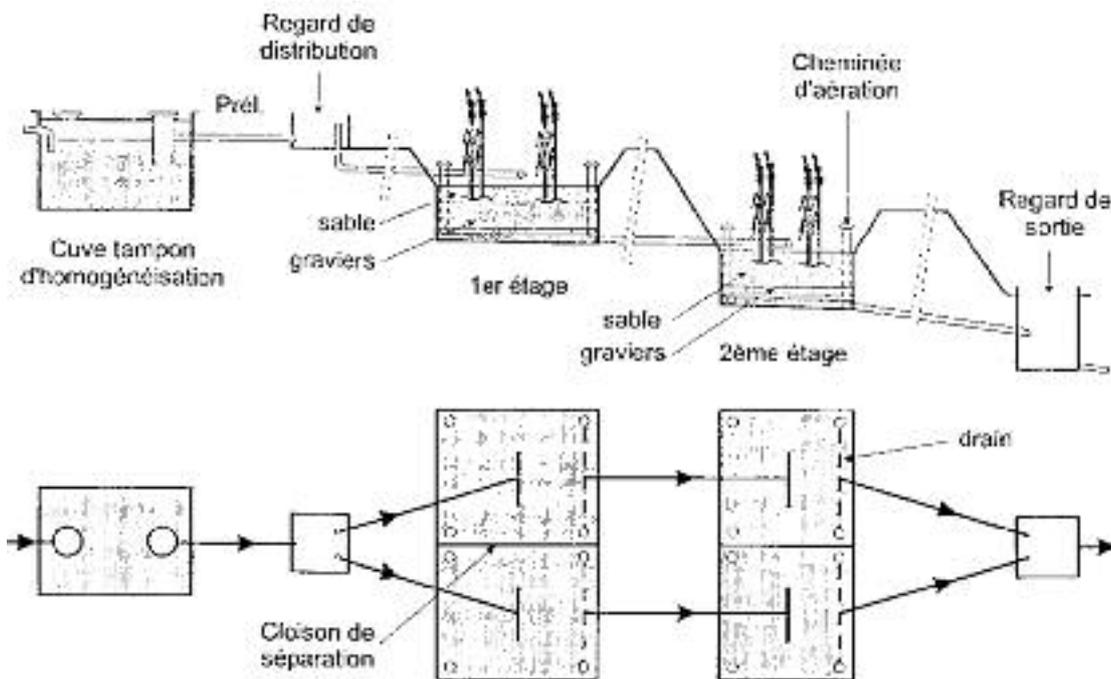
Agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne, Etat, Conseil régional d'Auvergne

contact :

Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturelles

Contrats de rivière

bilan 2004 / 2005	bilan 2005
<p>Le Parc soutient financièrement et techniquement les quatre contrats de rivière signés sur son territoire (Veyre, Alagnon, Haute-Dordogne et Cère). Au sein de ces procédures, le Parc participe entre autres à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'élaboration du programme de restauration des berges de l'Alagnon, • l'étude relative aux effluents fromagers sur la Haute-Dordogne, • au projet de création d'une zone humide sur le lac d'Aydat. 	<p>En partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne et EPIDOR, le Parc participe à la mise en place d'une réflexion autour de la mutualisation possible d'un technicien rivière par plusieurs communautés de communes.</p> <p>A partir de cette base de discussion, les collectivités ont pu engager des débats au sein de leurs commissions respectives afin de prendre leur décision politique en toute connaissance de cause.</p>



Systeme de traitements d'eaux de fromagerie par lit planté de roseaux

Traitement des effluents

bilan 2004 / 2005	bilan 2005	bilan 2006
<p>Son action consiste également à mettre en place des sites pilotes permettant de traiter les rejets domestiques et agricoles.</p> <p>Dans ce cadre, le Parc a ainsi lancé une étude portant sur la mise en place d'un système innovant à l'échelle du hameau d'Anglard (commune de Besse et St Anastaise) concerné par une dizaine d'exploitations agricoles.</p> <p>Une étude - diagnostic, puis un suivi de la qualité des eaux, ont été réalisés en parallèle afin d'évaluer l'amélioration attendue des eaux du ruisseau.</p>	<p>Le Parc réalise le montage technique et financier des études prévues dans le cadre du hameau d'Anglard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rédaction du cahier des charges des 2 études • recherche de financements <p>Le Parc est maître d'ouvrage de l'étude de dimensionnement de la future station d'épuration du hameau d'Anglard.</p> <p>Le Parc est associé par EPIDOR à l'étude menée sur la gestion des effluents agricoles sur le territoire de la haute Dordogne (maître d'ouvrage : EPIDOR)</p>	<p>Le Parc est maître d'ouvrage de deux études relatives à la mise en place d'un système de traitement des eaux blanches et domestiques sur le village d'Anglard (commune de Besse).</p> <ul style="list-style-type: none"> • diagnostic de la qualité du ruisseau d'Anglard • étude complémentaire pour affiner le dimensionnement de la station d'épuration des effluents fromagers et choix de la filière de traitement. <p>Le Parc travaille à la rédaction d'un cahier des charges pour l'installation de sites pilotes avec EPIDOR.</p>

Travaux de restauration du ruisseau de Randanne



Rejets d'eaux blanches



Milieux aquatiques de Montlosier

bilan 2004 / 2005	bilan 2005	bilan 2006
<p>Le Parc travaille également sur la restauration des milieux aquatiques des parcelles de Montlosier (ruisseau de Randanne, étang de Montlosier, zones humides associées). Leur mise en valeur permettra de développer des activités touristiques et éducatives à proximité du siège du Parc.</p>	<p>Le Parc établit un programme d'étude et de restauration des milieux aquatiques de Montlosier</p> <p>Le Parc met en place un système de signalisation de la migration des crapauds communs (Bufo bufo) sujets à une forte mortalité liée au trafic routier au niveau de la RD5 avec la DDE.</p>	<p>D'octobre à décembre, environ 2 km de berges de ruisseau de Randanne et 100 m des berges de l'étang ont été restaurés par des techniques douces (fascines, fascines d'hélophytes, tressage, retalutage et bouturage, aménagement d'abreuvoirs).</p> <p>Ces travaux ont été réalisés en partie en régie (nettoyage, débroussaillage), la restauration des berges a été confiée à un prestataire spécialisé dans les techniques de génie végétal.</p>

Eau

Gestion et lutte contre les pollutions des cours d'eau

Lutte contre les espèces végétales envahissantes

bilan 2004 / 2005	bilan 2005	bilan 2006
<p>Le Parc assure la réalisation et la diffusion d'un guide et d'une cartographie précise de ces espèces à l'échelle du territoire du Parc.</p> <p>Le Parc participe au groupe de travail de l'équipe pluridisciplinaire du Plan Loire Grandeur Nature.</p>	<p>Le Parc assure une veille écologique.</p>	<p>Dans le cadre d'une convention avec le conseil général 63 et le PNR Livradois-Forez, le Parc assure le suivi de l'expérimentation de techniques d'éradication de la renouée du Japon sur 6 sites dont 3 sur son territoire.</p> <p>Le Parc participe à l'encadrement d'un chantier par des bénévoles étrangers sur la thématique de la renouée du Japon.</p>



Energie

Maitrise
des dépenses
énergétiques
et développement
des énergies
renouvelables

bilan 2006

objectif de la Charte :

- 3.2 inciter à l'emploi des énergies renouvelables, des matériaux recyclés et à la valorisation des déchets
- 4.3 développer et mettre en valeur d'autres produits et savoir faire locaux

localisation :
territoire du Parc

maître d'ouvrage :
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :
ADEME, ADUHME, Espaces Info Energie (15 et 63), Association Bois Energie 15 et Energies Renouvelables

- contacts :**
- Pôle Urbanisme, Habitat, Aménagements
 - Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturelles

Le Parc des Volcans d'Auvergne a souhaité, fin 2005, développer son action en matière d'énergie, et dans un cadre plus général, de qualité environnementale (habitat bioclimatique, management environnemental).

Un partenariat a d'ailleurs été conclu entre le Parc des Volcans d'Auvergne et l'ADEME, à travers un contrat ATEEnEE (Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique) sur la période 2006-2008.

Sensibilisation des habitants, élus et autres acteurs locaux à la maîtrise des dépenses énergétiques et à l'utilisation des énergies renouvelables

Plusieurs journées de sensibilisation et d'information ont été organisées en 2006 :

- à destination des agents de développement : « *Les énergies renouvelables dans l'habitat et la construction* » : Exposés en salle et visite d'une installation d'une chaufferie à bois déchiqueté ;
- à destination des agriculteurs engagés dans la marque Parc ou adhérents à l'association *La Route des Fromages* : « *Energies renouvelables, leurs applications sur la ferme et l'habitation* » (Voyage d'étude dans le Cantal et l'Aveyron) ;
- à destination des élus : « *Visites d'installations Energies Renouvelables* » : 2 visites d'installations bois énergie dans le Puy de Dôme et le Cantal (Randan et Chalinargues).

Réalisation des diagnostics énergétiques des bâtiments publics des communes de deux E.P.C.I.

Le Parc a souhaité proposer aux établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) de son territoire des opérations pilotes « démonstratives » concernant la consommation énergétique des bâtiments (publics dans un premier temps) ; en effet, les Communes et leurs structures de coopération peuvent jouer un rôle déterminant, en particulier par la vertu de leur exemple, en gérant au mieux leur patrimoine, ou en ayant recours à l'utilisation des énergies renouvelables.



Visites des installations
« Energies renouvelables »
à Chalinargues

Un appel à projet a été lancé en juin 2006 auprès des E.P.C.I. du territoire du Parc. Les territoires sélectionnés sont Ardes Communauté et la Communauté de communes du Pays de Murat.

Les diagnostics seront réalisés par un Bureau d'Etude en 2007.

Mise en place de formations auprès des artisans et architectes pour l'utilisation des matériaux sains dans la construction et la rénovation

Le Parc des Volcans d'Auvergne a profité du chantier de remplissage paille sur la propriété d'un particulier pour y greffer un stage ouvert aux professionnels (artisans et architectes) et aux particuliers. L'occasion pour onze stagiaires de se familiariser avec la mise en œuvre des bottes de paille dans la construction.

Ce stage a été encadré par Philippe Liboureau, « pailleux » professionnel normand.

Réalisation d'un document de référence pour l'énergie éolienne sur le Cézallier Cantalien

En 2005, le Cézallier Cantalien se retrouve au cœur de plusieurs projets d'implantation de fermes éoliennes. Venté, certes, mais sensible avant tout, le Cézallier ne pourrait supporter un développement éolien à outrance.

La Région sollicite alors le Parc pour réaliser une étude sur ce secteur. L'objectif : déterminer un certain nombre de secteurs où l'implantation d'éoliennes serait supportable. Par ailleurs, ce travail doit servir de méthodologie, pour être transposable sur d'autres territoires de la Région Auvergne.

Cette étude a été confiée au Cabinet SOGREAH et réalisée entre avril et décembre 2006.

Maitrise des dépenses énergétiques et développement des énergies renouvelables



Stage de remplissage paille à Manson - Juillet 06

Charte 2000-2010 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Objectif 4. développer et valoriser les produits et les activités spécifiques du territoire

Les priorités de la Charte :

Des actions fortes de soutien et de promotion des activités et des produits touristiques ou en lien avec l'agriculture doivent être mises en œuvre :

- améliorer l'accueil des visiteurs
 - qualifier et promouvoir les prestations offertes grâce à la marque Parc
- favoriser le tourisme de nature (randonnée pédestre, équestre, le cyclotourisme...)
 - valoriser les produits et activités agricoles respectueux de l'environnement
- développer les savoir-faire artisanaux locaux.

L'activité économique du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est actuellement centrée sur les domaines du tourisme, de l'agriculture et de l'artisanat.



Relais du Parc « Chez Laurette » à Murat

Tourisme

Les spécificités du Parc des Volcans d'Auvergne en matière de volcanisme, la diversité de ses paysages, la richesse de son patrimoine et de ses traditions locales représentent d'importantes potentialités pour un tourisme de nature et de découverte.

L'offre touristique doit être composée de prestations d'hébergement, de restauration et de loisirs de qualité et garantes de l'image du Parc des Volcans d'Auvergne. Ce travail de choix de prestataires volontaires s'opère en relation directe avec les structures professionnelles et institutionnelles du Tourisme régional et départemental.

Agriculture

L'activité agricole est prépondérante sur le Parc : les espaces agricoles occupent 59 % de son territoire, essentiellement composés de surfaces herbeuses. Elle doit être pérennisée et développée pour ainsi générer une plus-value sur les produits emblématiques du territoire.

Cette activité économique est également vouée à développer son attrait vis-à-vis du tourisme : contribuant à rendre attractifs de nombreux espaces du Parc dont elle est le principal gestionnaire, l'agriculture de montagne ne peut se maintenir que par la valorisation accrue de ses produits, dans une démarche de recherche de qualité et de respect de l'environnement.

C'est avec la valorisation des spécificités du territoire, la diversité et la complémentarité des activités agricoles et des types d'exploitations que l'agriculture peut s'adapter aux changements attendus dans le contexte de la nouvelle Politique Agricole Commune.

Le Parc doit participer à la promotion des savoir-faire agricoles locaux ainsi que des produits du terroir (pierre du pays, apéritif à base de gentiane, miel ...).



Animation du programme Leader + bilan 2004

Le Parc anime depuis 2002 le programme Leader + cofinancé par l'Union européenne. Consacré à la valorisation des produits et des activités du territoire, il consiste en un soutien financier à des projets économiques, ainsi qu'en la conduite d'opérations destinées à impulser la création d'activités et à dynamiser les acteurs locaux. L'enveloppe totale du programme est de 1 649 614,47 euros.

En 2004, la programmation s'élève à 497 182,64 euros. Elle a permis de soutenir 30 projets dans le cadre de la mise en œuvre du programme Leader +, parmi lesquels :

objectif de la Charte :
4. Développer et valoriser les produits et les activités économiques spécifiques du Parc

localisation :
territoire Leader + du Parc

maître d'ouvrage :
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :
Union européenne, acteurs publics et privés du territoire (agriculteurs, commerçants, élus...), chambres consulaires, CNASEA

contact :
Pôle Direction générale, communication interne, transversalité, coopérations partenariales

• **des événements destinés à promouvoir des produits :** Les Tersons d'Aubrac à Pierrefort, le salon des Sites du Goût à Salers, les Folies laitières organisées à Rochefort-Montagne, le concours du Saint-Nectaire, la Fête du Bleu à Riom-ès-Montagnes, le Lait Bleu en fête à Laqueuille ;

• **des actions de développement culturel :** Vai Léra (les Voix de la Bertrande), le festival les Ephémères, des stages de danse en parallèle au festival Mondes croisés, une étude de définition du schéma intercommunal du Pays de Murat, un projet de développement culturel en Pays Gentiane, la commercialisation d'une offre culturelle par l'Atelier Art et Nature ;

• **des projets de développement artisanal et commercial :** la réhabilitation du presbytère de Chalinargues pour l'installation d'un artisan, le développement des moyens de l'Artisanat Rural de Tauves, la restauration d'une grange en vue de la création d'un multiple rural à Cézens, la réfection du local d'accueil de la poterie de la Boissonnière ;

• **des offres touristiques :** le développement de l'offre pédagogique des Fondateurs Coltinois, l'exposition « Le Temps des chaumiers » aux Mystères de Farges, la galerie « le Splendid » à la Bourboule, le parcours de course d'orientation sur la cheire de Côme, l'ouverture de la Maison de la Pinatelle, la communication des Fondateurs Coltinois, le lancement des Relais du Parc.

• **des produits alimentaires :** l'étude pour la réalisation d'un atelier de transformation fromagère dans le Cézallier, l'étude de faisabilité d'un projet d'embouteillage d'eau de source à Allanche.

Concernant le développement de la marque Parc grâce au programme Leader + : l'opération d'attribution de la marque « accueil du Parc » à des auberges, restaurants (« Relais du Parc ») se poursuit. En 2004, le cahier des charges pour l'attribution de cette marque a été validé au plan national.

→ Pour plus d'informations, voir chapitre consacré aux Relais

bilan 2005

Fin 2005, la programmation s'élève à 255 068,10 euros. L'année 2005 représente la vitesse de croisière du programme porté par le Parc, à différents points de vue :

- le rythme de programmation a toujours respecté les prévisions ;
- le dégagement d'office a été évité ;
- le travail en coopération interterritoriale est opérationnel ;
- une dotation complémentaire a été acquise.

Cette année a vu une très nette prédominance des dépenses affectées à la culture (plus de 60 %) : une première depuis la création du programme. 44 % de ces projets sont des évènements.

Le comité de programmation et de suivi s'est réuni trois fois en 2005. Le programme Leader joue parfaitement son rôle au profit du Groupe d'Actions Locale ou GAL et de son territoire. Divers points de satisfaction peuvent également être mis en avant :

- la démarche de développement opérée par le Parc semble progresser et être reconnue ;
- la finalité économique du programme se vérifie dans les résultats. Malgré les difficultés que cela amène, le programme Leader est mis en œuvre au bénéfice des acteurs du territoire et non de la structure elle-même ;
- des opérations porteuses sont menées (exemple : les Relais du Parc, structuration et promotion d'entreprises privées soucieuses de leur importance territoriale) ;
- les échecs administratifs majeurs sont évités : pas de dégagement d'office ;
- enfin et surtout, la stratégie du GAL est dans une réelle phase de consolidation.

Zoom sur certaines opérations menées

Musée de La Bourboule

L'Association Crazy Patchwork et Art Textile a décidé de profiter de l'aide de Leader + pour donner une deuxième vie à un ancien hôtel de La Bourboule. Le bâtiment a été réhabilité en musée d'art textile contemporain où se mêlent toutes sortes de techniques et de matériaux. Sur deux niveaux, 350 m² et près de 300 créations textiles dont les 4/5^{ème} sont renouvelés chaque année. Un espace est dédié à une exposition permanente d'authentiques molas de Panama, petits bijoux de finesse confectionnés par les indiennes kunas.

Maison de la Pinatelle de Chalinargues

A Chalinargues, l'espace muséographique de la Maison de la Pinatelle a ouvert ses portes en août 2005. Le public peut découvrir la richesse et la diversité du territoire. Cette réalisation communale a été portée par Pierre-François Prévitali, chargé de projet. L'aide Leader a été investie dans la scénographie et la communication (dépliants d'appel, billetterie, objets et produits dérivés, site Internet...).



F. Pigot

Musée d'art textile

Maison de la Pinatelle
à Chalinargues

bilan 2006

Chiffres clés pour 2006

- Nombre de dossiers programmés : 133 au total dont 27 en 2006
- Nombre de dossiers ajournés : 7 au total dont 1 en 2006
- Nombre de dossiers refusés : 6 au total dont 3 en 2006

Le nombre de dossiers est d'une grande régularité depuis 3 ans et n'a jamais beaucoup varié depuis le début du programme.

En 2006, la programmation a été d'un bon niveau, atteignant **289 387 euros**, soit la 3^{ème} plus forte année depuis le début du programme, ceci, malgré l'annulation d'un comité de programmation prévu au mois de décembre (pour cause de contretemps interne). Cette somme représente près de 80 % de l'enveloppe globale.

L'année 2006 a vu un fonctionnement optimum du programme :

- programmation satisfaisante ;
- aucun problème de dégageant d'office à ce jour, attestant d'un rythme de paiement correct ;
- relance du comité de programmation via son redimensionnement ;
- soutien à des projets satisfaisant pleinement aux objectifs du GAL.

Zoom sur certaines opérations menées

Session d'accueil d'actifs en Sancy-Artense

Sancy-Artense communauté a su allier promotion innovante et création d'activités : pendant trois jours, 17 porteurs de projets ont été accueillis pour les aider à faire progresser leur idée et les inciter à créer leur entreprise sur ce territoire. Un appui qu'ils ont particulièrement apprécié et la preuve que notre territoire est attractif aux yeux de personnes entreprenantes.



Session d'accueil d'actifs

Le gîte de la Boudio

Christine et Jean-François Petiot ont décidé de changer de vie en quittant la Haute Marne pour s'installer en décembre 2004 à La Boudio, sur la commune de Lavigerie. Après bien des travaux, financés en partie par le programme Leader +, leur grange-étable a été transformée en gîte-auberge de groupe. Destiné à être ouvert toute l'année, ce gîte est respectueux des principes du tourisme durable.



Famille Petiot, gérante du Gîte La Boudio

Mais aussi...

- Deux manifestations autour des ressources historiques et culinaires ;
- Un projet consacré à la mobilisation d'un territoire autour de son identité.
- Valorisation d'un domaine (burons + lac) via le tourisme pêche.
- Programme Atenee consacré aux matériaux sains et aux éco-bâtiments et chantiers écoles sur les mêmes thèmes.

Le comité de programmation et de suivi s'est réuni 2 fois en 2006. La composition du comité a été très significativement réduite pour faciliter le fonctionnement de celui-ci. De 38 membres titulaires, nombre bien trop élevé, cette commission a été réduite à 17 membres titulaires dont 9 privés.

Pour autant, l'enjeu reste fort pour l'année à venir. L'obtention de la dotation complémentaire impose que 2007 soit la plus forte année de tout le programme en termes de programmation de crédits.

Le territoire du Parc dispose d'un potentiel touristique important, mais les offres sont de qualité variable et les moyens de commercialisation diffus. Il s'agit dorénavant de développer ce potentiel selon les principes d'un tourisme durable : respect et préservation des ressources naturelles, culturelles et sociales, contribution positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des habitants.

Le tourisme vert se pratique de manière relativement similaire d'une région à une autre.

Cependant, la promotion touristique impose de mettre en avant des territoires connus au niveau européen sous peine d'être invisibles aux yeux des visiteurs potentiels.

Face à ce double constat, les Parcs Naturels du Massif Central, réunis au sein de l'association Inter PARcs MAssif Central (IPAMAC), ont lancé en fin d'année 2004 un travail de coopération interterritoriale soutenu par le programme Leader +.

Intitulé « Massif central, naturellement touristique », celui-ci consiste à construire une offre touristique différente et de qualité, proposée sur les territoires d'exception que sont les parcs naturels.

En 2004, le Centre d'Information touristique de Montlosier a accueilli 15 584 personnes ; l'exposition « Des volcans et des hommes » du centre a enregistré 3 620 entrées.

Dans le cadre de cette réflexion sur le thème du tourisme à l'échelle du Massif Central, une étude globale sur ce territoire a été commanditée par IPAMAC grâce à des fonds leader.

Le cabinet Mahoc a été sélectionné pour aider les Parc dans cette mission. L'objectif de ce travail était d'identifier les points de convergences des Parcs composant IPAMAC au niveau de l'offre touristique et comment le traduire dans une stratégie de valorisation et de production.

De fréquentes réunions avec toutes les parties concernées ont eu lieu en 2005 pour mener ce travail de réflexion.

Massif central, naturellement touristique

bilan 2004

objectif de la Charte :

4.2.8 Valoriser les prestations touristiques de qualité

localisation :

territoire Leader + du Parc

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

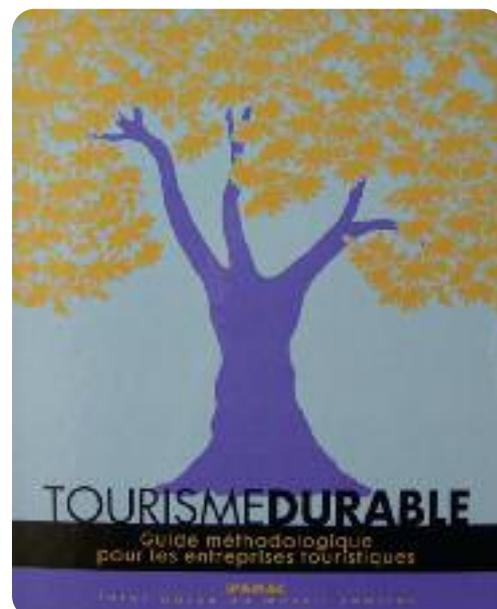
partenaires :

IPAMAC, Union européenne

contact :

Pôle Accompagnement et développement touristique

bilan 2005



Tourisme

Massif central, naturellement
touristique

bilan 2006

L'étude sur un positionnement de l'offre touristique des Parcs du Massif Central a abouti à un document de synthèse mettant en exergue l'importance de jouer la carte d'un « autre tourisme » qui serait le reflet des valeurs des Parcs et s'inscrivant dans une démarche globale de développement durable.

Avec en conclusion l'engagement de chaque membre dans la méthodologie commune de la Charte Européenne du Tourisme Durable, qui se traduira pour chacun par la définition d'une stratégie de territoire propre. Elle permettra notamment d'identifier une offre propre à chaque territoire qui sera la matière première de l'offre des Parcs : l'espace massif central.

S'en est suivie cette année-là l'identification des moyens de communication : au travers de la création de balades thématiques et de commercialisation à l'échelle du Massif Central. Il est ressorti de cette étude qu'un site Internet serait l'instrument à privilégier. Le Parc a participé à la rédaction du cahier des charges du site Internet et à la sélection des prestataires.

Relais du Parc

bilan 2004

Restaurants, cafés, auberges situés sur le territoire du Parc, les « Relais du Parc » ont été sélectionnés pour la qualité de leur accueil, l'offre de produits régionaux et leur caractère atypique. La mise en place de ce réseau d'établissements est destinée à dynamiser l'offre commerciale et à améliorer l'accueil touristique sur le territoire du Parc.

Dès l'année 2003, le Parc des Volcans d'Auvergne a souhaité tisser de nouveaux liens avec les exploitants de cafés et restaurants de son territoire.

Ces établissements sont précieux pour les habitants qui s'y retrouvent, comme pour les communes qu'ils contribuent à animer. Ils constituent souvent le dernier pôle d'activité commerciale de petits villages.

Mais les cafés sont aussi des lieux de passage privilégiés pour la clientèle touristique caractérisés par leur chaleur humaine, leur bon accueil, et leur gastronomie régionale réputée.

Grâce à la marque « Accueil », le Parc met en exergue sa volonté d'établir un lien entre ses démarches de développement touristique, de valorisation des produits locaux et de soutien à l'activité commerciale. Les objectifs consistent à initier et à animer un réseau d'acteurs économiques et touristiques mais aussi de créer des lieux d'échange, d'information et de découverte du territoire du Parc.

Attribution de la Marque

Une charte sert de base d'audit au Parc et à ses partenaires : Agence Départementale de Développement du Tourisme du Puy de Dôme ; Comité Départemental du Tourisme du Cantal ; Chambres de Commerce et d'Industrie de Riom, Clermont-Fd/Issoire et du Cantal. Cette charte traduit différentes exigences issues des valeurs de la marque Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Une grille d'audit détaille ce qui est contrôlé lors de l'attribution et du contrôle du respect de la marque. Elle est conçue dans le cadre de la Marque Parc, propriété du Ministère de l'environnement qui en a confié la gestion à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Ensuite, une convention d'utilisation engage bilatéralement le Parc et l'exploitant, pour une durée de trois ans.

La mise en place des Relais du Parc est soutenue par le programme européen Leader +, mis en œuvre par le Parc des Volcans d'Auvergne. L'aide est destinée à faciliter les petits aménagements entrepris pour l'obtention du marquage. Son taux maximum varie de 15 % (privés) à 25 % (collectivité) sur un montant maximum de dépenses de 35 000 €.

objectif de la Charte :

4.3.4 Valoriser des produits et savoir-faire agricoles spécifiques du territoire

localisation :

territoire du Parc

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

CCI, ADDT, Cantal Tourisme

contact :

Pôle Accompagnement et développement touristique

Points clés de la charte :

- Une attention envers les clients
- Des produits du terroir
- Un cadre chaleureux, agréable et convivial
- Une passion pour le territoire
- Des établissements atypiques, construits autour de leur exploitant
- Des conseils et de produits liés à leur environnement
- Une grande amplitude horaire.
- Des informations sur le secteur

Initiative soutenue par l'Union européenne dans le cadre du programme Leader + Parc des Volcans.



Enseigne
« Relais du Parc »

En 2004, 8 établissements disséminés sur le territoire ont obtenu l'appellation « Relais du Parc » :

- 4 sont situés dans le Puy-de-Dôme : « l'hôtel de la Providence » à Egliseneuve d'Entraigues, « L'Aurore », salon de thé à Nadaillat, « Au montagnard » à Murol et « La Pôtée » à Châtel-Guyon.
- Les 4 autres se trouvent dans le Cantal : « La Maison de la Ronade » à Salers, « le Relais des Volcans » à Récusset sur la commune de Saint-Paul de Salers, « Chez Laurette » à Murat et « le buron de Chaussedier » au Col d'Aulac, sur la commune du Vaulmier.

Les « Relais du Parc » ont été officiellement lancés lors d'une inauguration le 8 juillet 2005 organisée au « Buron de Chaussedier » au Col d'Aulac sur la commune du Vaulmier.

Cette réunion a été l'occasion de présenter les critères indispensables pour adhérer au réseau : un cadre chaleureux, une forte personnalité, une attention envers les clients, la priorité donnée aux produits locaux, un menu ou un casse-croûte du terroir servi à des horaires larges et bien sûr une passion pour le territoire.

Sur place, chaque relais propose une information pratique et pédagogique à ses clients, par l'intermédiaire de panneaux vantant les richesses naturelles et culturelles toutes proches (architecture, patrimoine, flore, activités...) ou par la documentation touristique du Parc.

Un suivi des établissements est réalisé annuellement par le Parc (lien avec les exploitants, observation de la démarche de progrès...).

Afin de préparer la saison 2006, le Parc a invité tous les relais à une séance de travail le 17 octobre 2005. L'objectif de cette réunion était de discuter de l'identité et des actions de ce réseau, à partir des besoins et des attentes des exploitants et partenaires de l'opération.

Cette réunion a permis aux exploitants d'exprimer leurs attentes à l'issue de la première saison sous l'enseigne « Relais ». La principale attente exprimée était d'acquérir une meilleure connaissance de leur territoire dans toutes ses composantes : des autres Relais du Parc, des sites touristiques ou encore des producteurs (dont les producteurs marqués).

Développement des outils de communication

- Parution d'une brochure présentant la marque ainsi que tous les relais individuellement avec pour chacun d'eux un texte de présentation, une photo ainsi que les coordonnées et dates d'ouverture ;
- Mise en place d'une enseigne « Relais du Parc » pour chaque établissement

La mise en place de la Marque « Relais du Parc » se poursuit. Après des audits, le Parc a retiré la marque à un établissement « l'Hôtel de la Providence » à Egliseneuve d'Entraigues et quatre nouveaux établissements ont été labélisés « Relais du Parc » :

- 2 sont situés dans le Puy-de-Dôme : « Archipel Volcan » à Laschamps (commune de Saint-Genès-Champanelle) et « l'Auberge du Bougnat » à St Victor la Rivière ;
- Les 2 autres sont dans le Cantal : « Ferme Auberge la Chapelle d'Alagnon » à la Chapelle d'Alagnon et « l'Hôtel de la Poste » à Marcenat.

Afin de mieux refléter les valeurs du Parc, la plaquette présentant les Relais a été imprimée sur papier recyclé, ainsi que tous les autres documents de promotion touristique.



Auberge du bougnat

Labellisation de gîtes Panda

bilan 2004

objectif de la Charte :
4.2.8 Valoriser les prestations
touristiques de qualité

localisation :
territoire du Parc

maître d'ouvrage :
Word Wild Fondation

partenaires :
WWF - France, Gîtes de France

contact :
Pôle Accompagnement
et développement touristique

Attribué par l'organisation Word Wild Fondation avec l'appui des Parcs naturels régionaux, le label Panda a su convaincre la clientèle touristique et les propriétaires d'hébergements ruraux, après plus de 10 années d'existence.

Un gîte Panda n'est pas seulement un hébergement de qualité, c'est la promesse d'un accueil personnalisé par des propriétaires engagés dans la démarche de préservation de l'environnement et de la bonne gestion de leur hébergement.

Dans le cadre du partenariat avec le WWF, le Parc développe ce réseau d'accueil de qualité.

Situés dans un environnement préservé, ils sont gérés dans un souci de développement durable et disposent d'une malle pédagogique proposée aux hôtes. Cette malle contient :

- plusieurs guides d'identification de la faune et de la flore locales,
- plusieurs paires de jumelles,
- une documentation et des cartes du Parc naturel régional,
- une documentation et cartes d'état major du site et de la région.

3 nouveaux gîtes (3 épis), situés dans le département du Cantal, ont été labellisés « Panda » en 2004 :

- gîte rural de M. et Mme Festas à Crayssac, 3 épis (commune de Menet),
- gîte rural de M. et Mme Dausset aux Gardes, 3 épis (commune de St-Jacques-des-Blats),
- gîte rural de M. et Mme Bruel aux Pialottes, 3 épis (commune de Saint-Jacques-des-Blats).

Chacun de ces établissements s'est investi dans le programme de formation proposé par le Parc. En 2004, ces sessions avaient pour objectif de démontrer que par des gestes simples et peu coûteux, on peut devenir éco citoyen et ainsi réduire le montant de ses factures.



Le 9 juillet 2004, le Parc des Volcans d'Auvergne organisait un accueil de presse à Crayssac où se situe l'un des 3 gîtes précités récemment labellisé. A cette occasion, le Parc a rappelé qu'il s'employait à développer le tourisme sur l'ensemble de son territoire et que le label Panda était un véritable vecteur de développement économique.

Deux nouveaux gîtes PANDA ont été labélisés en 2005 :

- gîte de séjour du Puy Basset de Mme Hébert et M. Di Zazzo, 1 épi (commune de Fontanges),
- gîte rural « Ferme de Cézalie » de M. et Mme Bresson, 4 épis (commune de Vèze).

La formation aux propriétaires « je deviens éco citoyen en économisant de l'eau et de l'énergie » a été renouvelée. Programme de la formation : les économies d'eau et d'énergie au quotidien, les produits d'entretien écologiques, introduction aux énergies renouvelables.

9 gîtes Panda et un hôtel cantalien volontaire (l'hôtel des Chazes à St-Jacques-des-Blats) ont bénéficié d'un diagnostic énergétique de leur hébergement. L'objectif ? Rechercher des solutions à petite ou moyenne échelle, liées aux problématiques environnementales et énergétiques.

A partir de l'analyse des factures d'énergie et après une visite détaillée sur place, le bureau d'études mandaté par le Parc a proposé, pour chaque établissement, une série de conseils adaptés pour réduire les consommations :

- remplacer les ampoules traditionnelles par des ampoules basse-consommation,
- ne pas laisser les appareils en veille,
- installer des aérateurs sur les robinets pour réduire le débit,
- améliorer l'isolation au niveau des fenêtres ...



Diagnostic du gîte Panda de Menet

Lorsque c'était opportun, l'utilisation d'énergies renouvelables a été abordée : chaudière automatique à plaquettes, chauffe-eau solaire individuel, panneaux solaires photovoltaïques.

Outre la faisabilité technique, l'étude s'est penchée sur l'aspect économique : montant des investissements, subventions existantes. Financés par le Parc et l'ADEME, ces diagnostics ont d'ores et déjà permis à deux propriétaires d'entreprendre des démarches, le premier pour un chauffe-eau solaire, le second pour la production d'électricité solaire.

Quatre nouveaux gîtes PANDA ont été labélisés en 2006 :

- gîte rural de M. et Mme Pélissier, 3 épis (commune de Saulzet-le-Froid),
- gîte rural de M. et Mme Parot, 3 épis (commune de St Pierre le Chastel),
- gîte rural de M. et Mme Jarrigue, 3 épis (commune de Chavagnac),
- gîte rural de M. et Mme Chanson, 3 épis (commune de Valuèjols).

Tourisme

Une signalétique pour valoriser les produits et savoir-faire du territoire

bilan 2004

objectif de la Charte :

4.2.4 Promouvoir le territoire lors des déplacements

localisation :

territoire du Parc

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (démarche)

partenaires :

Etat, Conseil régional d'Auvergne, Communautés de communes et communes du territoire

contact :

Pôle Communication, éducation et citoyenneté

Le Parc des Volcans d'Auvergne travaille, depuis 2001, à la mise en place d'une charte signalétique qui permet de promouvoir les produits, activités et sites du territoire grâce à une signalisation homogène et attractive, tout en préservant la qualité de ses paysages.

Grâce à une dynamique de valorisation et d'appartenance à un territoire d'exception, le Parc souhaite agir auprès des communes soumises à une forte pression publicitaire (communes périurbaines, bourgs commerciaux, stations de sports d'hiver, thermales) mais également auprès de celles à l'écart des grands axes, qui ont du mal à valoriser leurs activités.

Depuis 2003, l'attribution définitive de subventions de l'Etat (Fonds FNADT - Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et du Conseil régional d'Auvergne a permis au Parc de développer cette opération. Cette aide incitative (40 % TTC de la fabrication) permet d'encourager les acteurs privés et publics qui souhaitent mettre en place un panneau respectueux de la charte signalétique.

Le Parc a étendu son travail d'animation auprès des collectivités présentes sur son territoire :

- aide au diagnostic des panneaux existants et leur expertise juridique,
- pour les communes soumises à une forte pression publicitaire, accompagnement des élus dans les projets d'élaboration de Règlements Locaux de Publicité (RLP) en concertation avec les services de l'Etat,
- assistance technique et financière pour la mise en place de plans de jalonnement et de panneaux d'entrée de bourgs cohérents,
- organisation et animation des réunions avec les élus et commerçants,
- sensibilisation et incitation de l'intercommunalité à s'impliquer activement dans cette démarche, avec la formation du chargé de développement aux techniques de diagnostic...

Il est important de noter que les délais d'application de la charte peuvent varier :

- sur une commune située en retrait des grands axes, la mise en place de la charte signalétique est relativement rapide : entre 6 et 10 mois (diagnostic de l'existant et des besoins, suppression des dispositifs non réglementaires souvent obsolètes et mise en place d'un plan de jalonnement efficace et de préenseignes au format de la charte pour les acteurs privés),
- sur une commune soumise à une forte pression publicitaire, les délais sont plus longs : entre 18 et 24 mois (diagnostics des dispositifs présents sur la commune, élaboration d'un Règlement local en concertation avec les services de l'Etat, réflexion pour la mise en place d'un plan de jalonnement cohérent...).



Préenseigne indiquant la vente de produits du terroir

En 2004, le Parc a plus particulièrement accompagné techniquement et financièrement :

- la Communauté de communes d'Ardes sur Couze pour l'enlèvement des publicités et la mise en place d'un plan de jalonnement indiquant les activités et services présents et de Relais Information Service,
- la commune de Besse dans l'animation des réunions de concertation pour l'élaboration de son Règlement Local de Publicité.



*Relais Information
Services sur la
commune de La
Godivelle*

Une signalétique pour valoriser les produits et savoir-faire du territoire

bilan 2004

Parallèlement, le Parc travaille directement avec les acteurs privés (hôteliers, restaurateurs, exploitants agricoles...) souhaitant remplacer ou installer un panneau respectueux de la charte signalétique. Environ 90 panneaux au format de la charte signalétique ont été installés en 2004.

Après une phase expérimentale sur les communes pilotes volontaires : Nébouzat, Orcines, Saint-Genès-Champanelle et Sayat, cette opération entre dans une phase de généralisation sur l'ensemble du territoire ; c'est pourquoi l'équipe technique du parc a été renforcée en juin et de nouvelles subventions ont été débloquées.

Fort de ces nouveaux moyens humains, la cellule signalétique a démarché les communes les plus exposées à la publicité : Murat, Laveissière, Murat-le-Quaire, Orcival, La Bourboule, Le Mont Dore, Aydat, Châtel Guyon, Syndicat Mixte du Puy Mary... La plupart d'entre elles ont été intéressées par la démarche.

A la suite de cette intervention, la Préfecture a reçu des demandes de formation de groupes de travail visant à élaborer des Règlements Locaux de Publicité pour les communes d'Orcival, de Rochefort-Montagne, d'Aydat ou encore La Bourboule.

Des réunions de présentation de la charte aux commerçants ont été organisées sur les communes du Syndicat Mixte du Puy Mary. Sancy Artense Communauté s'est également lancée dans la démarche en mettant en place un plan de jalonnement respectueux de la charte sur tout son territoire.

Afin d'étendre davantage la charte signalétique sur le territoire, un courrier a été envoyé à tous les propriétaires de chambres d'hôtes du territoire, activité dérogatoire autorisée à se signaler.

En 2005, environ 100 panneaux respectueux de la charte signalétique ont été installés sur le territoire et financés à 40 % TTC. Commencée en novembre 2003, la première tranche de crédits FNADT (153 000 €) a été clôturée fin novembre 2005 et la seconde (153 000 €) a déjà été consommée à hauteur de 35 000 € soit plus d'un quart en 4 mois.

bilan 2005

Tourisme

Une signalétique pour valoriser les produits et savoir-faire du territoire

bilan 2005

Zoom sur les actions menées sur la commune de Besse

Après un énorme travail de concertation, la commune de Besse et St-Anastaise s'affiche enfin aux couleurs de la charte signalétique.

Soumis à une forte affluence de skieurs, de touristes, ce territoire présente une concentration d'activités commerciales, tant pour l'hébergement et la restauration que pour les loisirs, la location de matériels et les activités sportives. Les élus locaux ont décidé d'élaborer un règlement local de publicité prenant en compte : les besoins des commerçants locaux, l'avis des associations de consommateurs et de protection de l'environnement agréées... Le 2 juin 2005, la Commission départementale de la nature, des sites et des paysages a approuvé le projet de Règlement Local de Publicité de la commune de Besse.

Une réflexion a donc pu être entamée pour la mise en place d'un plan de jalonnement respectant ce nouveau RLP de la commune, le Parc a accompagné la commune dans ce travail de concertation avec tous les acteurs privés. Le jalonnement a été mis en place courant octobre 2005.



Jalonnement mis en place sur la commune de Besse et St-Anastaise

bilan 2006

La mise en conformité des dispositifs vis-à-vis de la nouvelle réglementation devra être effectuée dans un délai de 2 ans à compter de sa publication.

En 2006, le Parc a poursuivi son travail d'animation visant à étendre l'application de la Charte signalétique sur son territoire.

Les diagnostics des panneaux existants et leur expertise juridique ont été réalisés sur les communes de Murol, La Bourboule, Volvic, St Ours les Roches, Aydat. Cet outil de travail est indispensable pour connaître l'ampleur du travail à effectuer.

Le Parc a poursuivi parallèlement son travail d'animation des réunions pour l'élaboration de Règlements Locaux de Publicité sur les communes d'Orcival et de Rochefort-Montagne, validés par la Commission départementale de la nature, des sites et des paysages courant 2006, mais aussi sur les communes de Murol et St Jacques des Blats.

L'accompagnement technique et financier s'est poursuivi auprès des acteurs privés. En 2006, on comptabilise environ 80 panneaux respectueux de la charte signalétique installés sur le territoire et financés à 40 % TTC.

Le territoire du Parc est caractérisé par une importante richesse patrimoniale :

des paysages et des sites de qualité, des bourgs et des monuments remarquables, des produits de terroir et des savoir-faire propres au territoire, des activités de pleine nature attractives... Depuis 2004, le Parc œuvre pour inciter les visiteurs à les découvrir et à les apprécier durant leurs séjours.

Mise en place
de circuits
de découverte
du patrimoine

bilan 2004

Elaboration d'un parcours découverte du site de Gayme

Dans le cadre de la restauration et de la valorisation de l'ancienne carrière de tourbière, le Parc a participé aux projets de création d'un parcours découverte du site de Gayme sur la commune de Picherande (Puy-de-Dôme).

Liaison pédestre pédagogique sur la base nautique de Lastiouille

A la demande de la Communauté de communes Sumène Artense, le Parc a assuré la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une liaison pédestre pédagogique entre le camping et la base nautique de Lastiouille de la commune de Trémouille (Cantal), pour sécuriser la circulation piétonne le long de la route en direction de la bordure du lac (création, sous la forme de panneaux, d'un jeu d'observation et de questions dont les réponses s'obtiennent en manœuvrant des cubes en bois sur un axe).

Sentiers thématiques

Le Parc a conçu un cahier de charges destiné à sélectionner une offre de circuits de découverte des richesses naturelles et culturelles du territoire. Parmi l'offre de sentiers pédestres « petite randonnée » existante, figureront des circuits inscrits aux Plans Départementaux de Randonnée Pédestre du Puy-de-Dôme et Cantal, respectueux des valeurs fondatrices de la Charte Européenne du Tourisme Durable (favoriser un tourisme qui préserve l'environnement, socialement équitable et économiquement viable).

Cette offre de sentiers thématiques, qui sera sélectionnée en partenariat avec les Communautés de communes du territoire, permettra la découverte de toutes les zones du Parc et l'accès à la promenade au plus grand nombre (labellisation de sentiers « Tourisme et Handicap »).

objectif de la Charte :

4.2.9 Diversifier les offres touristiques favorisant le « tourisme de nature »

localisation :

territoire du Parc

maître d'ouvrage :

collectivités locales ou Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

Comités départementaux de tourisme équestre, de vol libre, de randonnée pédestre, Chamina, communes et Communautés de communes du territoire, propriétaires privés.

contacts :

- Pôle Accompagnement et développement touristique
- Pôle Biodiversité, ressources et espaces naturelles



Base nautique de Lastiouille

Tourisme

Mise en place de circuits de découverte du patrimoine

bilan 2004

Mise en place de circuits routiers de découverte

Afin de promouvoir également l'activité des acteurs locaux mais aussi de guider les visiteurs pour découvrir le patrimoine du territoire, le Parc a mis en place, en 2004, 14 circuits routiers de découverte couvrant l'intégralité du territoire (Chaîne des Puys, Monts Dore, Artense, Cézallier et Monts du Cantal).

Les promeneurs qui souhaitent découvrir le territoire en un temps limité (1 ou 2 journées) sont incités à descendre de voiture et à apprécier, ponctuellement, ce qui est à proximité de la route : sites naturels, points de vue sur le paysage, villages anciens caractéristiques de l'architecture traditionnelle, éléments importants du patrimoine bâti historique, quelques équipements muséographiques spécifiques du territoire, produits et savoir-faire locaux.

Mais aussi en 2004

Partenariat avec les comités départementaux de vol libre : le Parc a acquis et installé 12 escabeaux de clôture de façon à faciliter l'accès aux sites de vol libre dans le Cantal et dans le Puy-de-Dôme.



Sentier de découverte de la tourbière de Gayme

bilan 2005-2006

Qualification d'une offre de tourisme équestre de qualité : le Parc poursuit ses actions par la promotion du circuit Dômes-Sancy et l'aménagement du circuit Cézallier-Limon dans le Cantal.

Accueil des manifestations sportives : Le Parc des Volcans d'Auvergne est partenaire d'un certain nombre de manifestations compatibles avec les objectifs de préservation du patrimoine naturel et qui contribuent à l'animation du territoire; Les manifestations partenaires sont sélectionnées selon les critères du cahier des charges qui a été établi par le réseau des Parc Naturels Régionaux de France. Par ailleurs, il œuvre à la mise en réseau de manifestations qui favorisent la découverte du territoire.

Définition et qualification d'une offre sportive de pleine nature identitaire du territoire Volcans d'Auvergne qui soit en adéquation avec les objectifs et les valeurs de la Charte Européenne du Tourisme Durable.

Un peu d'histoire

Depuis plusieurs années, les associations départementales de tourisme équestre (ADTE) œuvraient pour la mise en place d'un réseau équestre sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne, qui joue un rôle très attractif auprès du public cavalier. Confrontées à des problèmes d'aménagement face auxquels elles n'ont ni les compétences ni les moyens humains et financiers, les ADTE ne peuvent formaliser la réalisation de ce projet.

Le Conseil Régional d'Auvergne a confié au Parc des Volcans d'Auvergne en juillet 1993, la réalisation du projet d'aménagement de l'itinéraire équestre régional traversant son territoire du nord au sud. Cet axe, rappelons-le, s'inscrit alors dans un projet plus large de réseau de pistes nationales.

Mais rapidement, l'aménagement de cet axe linéaire est abandonné au profit de la mise en place de 2 circuits en boucle, correspondant mieux à la demande de la clientèle équestre :

- « Dômes-Sancy » dans le Puy-de-Dôme,
- « Cézallier-Limon » dans le Cantal.

Un parcours plein d'obstacles

Depuis 1993, le Parc a été chargé d'étudier et de réaliser la mise en place de pistes équestres permettant la traversée du territoire du nord au sud. Un tel aménagement doit passer par plusieurs phases. Tout commence avec le choix du tracé du circuit, il le faut le plus agréable possible pour les cavaliers tout en prenant en compte les conditions d'impact sur l'environnement et sur la vie pastorale, puis il est nécessaire d'obtenir les autorisations de passage des propriétaires privés et des municipalités. Ensuite il faut aménager et sécuriser le parcours avec l'installation de portillons de passage et de barrières et s'assurer de leur bon fonctionnement au fil du temps.

Ainsi, en 1997, la boucle équestre appelée « Dômes - Sancy » a vu le jour. Restait alors à assurer la jonction avec le Cantal. Dans le Cantal, plusieurs circuits ont été mis en place avec succès par le Comité Départemental de Tourisme Equestre. Deux d'entre eux se situent sur le Parc : le circuit vert « Le tour du Volcan », 3 à 8 jours de randonnée, le circuit bleu « Les Monts du Cantal Nord », 5 à 6 jours de randonnée. Malheureusement, rien ne reliait ces différents circuits équestres.

C'est d'une collaboration avec le CDTE Cantal, les élus et propriétaires privés du secteur concerné, qu'est née la boucle « Cézallier-Limon ». Elle permet désormais la jonction entre le Puy de Dôme et le Cantal. Ce nouveau circuit offre l'occasion

Aménagement d'un itinéraire équestre

bilan 2005

objectif de la Charte :

4.2.9 Diversifier les offres touristiques favorisant le « tourisme de nature »

Valoriser une pratique des activités sportives de pleine nature respectueuse du patrimoine naturel et culturel du territoire Parc

localisation :

territoire du Parc

maître d'ouvrage :

Comités Départementaux de Tourisme Equestre, Comité Régional de Tourisme Equestre, professionnels de tourisme équestre du territoire, hébergements équestres, communes et communautés de communes du territoire, propriétaires privés, Offices du Tourisme, Chamina.

partenaires :

Comités départementaux de tourisme équestre, de vol libre, de randonnée pédestre, Chamina, communes et Communautés de communes du territoire, propriétaires privés.

contact :

Pôle Accompagnement et développement touristique



Tourisme

Aménagement d'un itinéraire équestre

bilan 2005

Randonnée équestre près du Lac du pêcheur

de parcourir les vastes plateaux du Cézallier tout en ayant toujours en vue les Monts Dore et le massif du Cantal : une position centrale que ne vont pas manquer d'apprécier les amoureux du cheval vert !

Mais aussi en 2005

- Inventaire et suivi de l'offre d'hébergements spécialisés dans l'accueil de randonneurs (label Rando accueil, label FRETTE) sur le territoire. Appui technique et conseil en matière d'optimisation de la gestion environnementale. Aide au montage de produits touristiques.



bilan 2006

Le circuit Cézallier Limon a été inauguré officiellement en septembre 2006, les cavaliers peuvent traverser le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne du nord au sud.

Du 5 au 7 septembre 2006 a été organisée une randonnée presse à laquelle ont participé 5 journalistes et photographes de la presse régionale et équestre nationale. A l'arrivée de cette randonnée une conférence de presse a présenté à la presse locale ce nouvel itinéraire en présence de l'ensemble des partenaires qui ont participé à la réalisation de ce projet (communes, propriétaires privés, hébergeurs, professionnels de tourisme équestre, communautés de communes, offices de tourisme).

De nombreux prestataires éducatifs résident et œuvrent sur le territoire du Parc. Dans sa Charte, le Parc a intégré le souhait des prestataires éducatifs du territoire d'être reconnus et valorisés directement pour la spécificité de leurs animations.

A partir de 2004, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'est donc engagé dans l'attribution de sa marque à l'offre sensibilisant le public aux enjeux du territoire. Plus largement, la volonté du Parc est d'organiser et de fédérer cette importante offre éducative de son territoire.

Qualification « Parc » des prestations éducatives du territoire

bilan 2004

Réunion Marquage éducatif

Le Parc a démarré en 2004 une démarche de qualification de prestations éducatives du territoire qui traitent des thématiques correspondant aux enjeux de préservation, d'identité et de développement du territoire : le volcanisme, le paysage, l'eau, les milieux naturels, le patrimoine bâti, la culture et les savoir-faire locaux. Différents types d'animations seront concernés : journées, demi-journées, séjours sur diverses thématiques territoriales, dans un cadre scolaire ou de loisirs.



En décembre 2004, le Parc a réuni 40 prestataires éducatifs du territoire pour leur annoncer deux projets de partenariat :

- **l'attribution de la marque « accueil du Parc »** qui se fera selon un cahier des charges reposant sur des valeurs liées au territoire, à l'environnement, au patrimoine et à la dimension humaine, défini en partenariat avec l'Education Nationale, Jeunesse et Sports et les prestataires éducatifs du territoire (dont une vingtaine d'entre eux s'est portée volontaire pour se réunir dès Janvier pour ce travail de concertation) ;
- **le conventionnement de structures ou prestataires** indépendants, selon un cahier des charges relatif à la qualité de l'accueil éducatif et la transmission de messages Parc (moins strict que celui de la marque « accueil du Parc »).

L'ensemble des participants à cette réunion a exprimé un fort intérêt pour cette démarche. La finalisation des cahiers des charges de ces deux opérations est réalisée en concertation avec les prestataires concernés du territoire, au cours de l'année 2005.

Ouvert toute l'année, le centre d'hébergement de Montlosier a accueilli 26 groupes (1 229 personnes). 42 % des groupes ont sollicité le Parc pour bénéficier des sorties de découverte « Géologie-volcanisme ».

objectif de la Charte :

4.2.8 Valoriser les prestations touristiques de qualité

localisation :

territoire du Parc

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

Education nationale, Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports du Puy de Dôme et du Cantal, prestataires territoire,

contact :

Pôle Communication, éducation et citoyenneté

Communication auprès des scolaires

une brochure est diffusée auprès des enseignants. Conjointement, le catalogue des sorties-découvertes proposées par le Parc est réédité.

bilan 2005

Durant l'hiver, le cahier des charges a été élaboré avec une délégation de prestataires. Les documents de référence (charte, convention d'utilisation de la marque...) ont été validés par la Fédération des Parcs au printemps. Un appel à projets a été lancé en été. Une quarantaine de prestations émanant d'une vingtaine de prestataires a été proposée. Un comité professionnel comprenant des représentants des différents corps de métiers des prestataires a été mis en place pour donner un avis technique sur les dossiers à la commission marque.

Fin 2005, 3 prestations ont été marquées :

- 1 séjour « volcans » par Archipel VOLCANS à Laschamps (commune de Saint-Genès-Champanelle)
- « le paysage près de l'école » par le CPIE de Haute Auvergne,
- « le pays de l'eau » par le CPIE de Haute Auvergne.

Mais aussi en 2005

Le Collectif Régional d'Education à l'Environnement Auvergne (CREEA) regroupe les acteurs de l'éducation à l'environnement sur la région AUVERGNE. Ce réseau est identifié par la Région AUVERGNE comme l'interlocuteur privilégié en matière d'éducation à l'environnement. Des commissions thématiques se mettent en place (énergies, eau, biodiversité). Le Parc participe à la vie de ces dernières, en cohérence avec les sujets abordés d'un point de vue éducatif avec les écoles du territoire.

bilan 2006

Au printemps 2006, de nouvelles prestations éducatives ont été auditionnées. Il en a résulté le marquage de 2 séjours volcans :

- « Voyage au pays des volcans », primaire-collège centre des Galinottes au Lioran,
- « Je découvre les volcans d'Auvergne », primaire, Volca-Sancy à Murat le Quaire.

Composé de montagnes et de volcans, remanié par l'érosion et les glaciers, le territoire du Parc bénéficie d'un riche patrimoine géologique et géomorphologique. Dans le cadre de sa mission d'information et d'éducation, le Parc propose au public scolaire des sorties pédestres à thèmes, sur différents sites naturels, encadrées par des professionnels extérieurs.

Formation d'animateurs

bilan 2004

Sur proposition du groupe de concertation « Education » du Parc (Education nationale, Jeunesse et Sports, élus du Comité syndical du Parc et différents partenaires associés), le Parc a organisé une formation à destination d'animateurs du territoire auxquels le Parc confie l'animation des sorties découverte qu'il propose au public scolaire. Cette formation s'est déroulée durant le dernier trimestre 2004 selon les modalités suivantes :

- objectifs : faire évoluer le contenu des sorties de découverte Volcanisme et Géologie, ainsi que les démarches pédagogiques mises en œuvre, mettre en phase les sorties avec les prestations éducatives « marquées » Parc.
- public concerné : animateurs vacataires du Parc encadrant les sorties,
- thématiques traitées : pédagogie, géologie, volcanisme du territoire, sécurité, réglementation, risques majeurs, l'institution Parc des Volcans d'Auvergne, Vulcania, projet éducatif des sorties découverte,
- intervenants : Espaces et Recherches pour le Système Ressources Régionales - Sciences et Techniques, Inspection Académique via une conseillère pédagogique, Institut Universitaire de Formation des Maîtres, Géologues,
- durée : au total 25 jours.

Cette formation a permis aux 18 participants de mieux se connaître, de parfaire leurs connaissances dans les domaines cités ci-dessus et notamment de faire le point de la réglementation en vigueur. Chaque animateur a pu se former aux compétences qu'il souhaite développer. A l'issue de la formation, une attestation a été délivrée à chaque participant pouvant être prise en compte dans la cadre d'une Validation d'Acquis Professionnels.

Mais aussi en 2004

- Sorties estivales gratuites proposées aux estivants : 1 700 personnes ont été accueillies par 2 animateurs pour la visite du sommet du Puy-de-Dôme et 24 sorties accompagnées ont été effectuées à l'attention de familles en visite (au Puy de la Vache sur la géologie et le volcanisme, à la Narse d'Espinasse sur les tourbières, au Puy de Vichatel sur la découverte générale du milieu naturel).

- Sorties de découverte destinées aux groupes scolaires : 163 groupes (soit un total de 6 817 personnes) ont sollicité la mise à disposition d'animateurs du Parc pour des sorties de découverte « Géologie-volcanisme », soit 176 journées d'animation.

objectif de la Charte :

6.1.5 Inciter à la découverte du territoire en renforçant les animations de terrain

localisation :

territoire du Parc

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

Education nationale, Institut Universitaire de Formation des Maîtres, jeunesse et sports, association Espaces et recherches, géologues...

contact :

Pôle Communication, éducation et citoyenneté

coût hors ingénierie Parc :

14 000 euros



Formation des animateurs du territoire

Boutique du Parc

bilan 2004

objectif de la Charte :

7.1.2 Communiquer pour développer la qualité de l'accueil touristique

localisation :

Siège du Parc, Montlosier (commune d'Aydat)

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

Conseil régional d'Auvergne

contact :

Pôle Communication, éducation et citoyenneté

La boutique du Parc est une vitrine de communication. L'espace marchand fonctionne à deux niveaux : par son cadre physique, il est vecteur de valeurs ; par son offre marchande, il est le révélateur d'une conscience citoyenne.

La boutique assure la synthèse des découvertes du visiteur : géologiques, botaniques, faunistiques ou ethnographiques. Elle propose de nombreux accessoires de randonnées (bâton, podomètre, jumelle...), mais aussi des produits marqués Parc.

2^{ème} édition de la dépêche scientifique**« Les lacs d'Auvergne »**

La forte demande de nos visiteurs et le large succès qu'a remporté cette publication, lors de sa première parution, nous a conduit à la rééditer. Son concept a été revu et une mise à jour a été effectuée en collaboration avec les auteurs.

Bilan des ventes des produits de la boutique

Le produit des ventes s'élève à 43 286 €.

bilan 2005

4^{ème} édition « Volcanologie de la Chaîne des Puys »

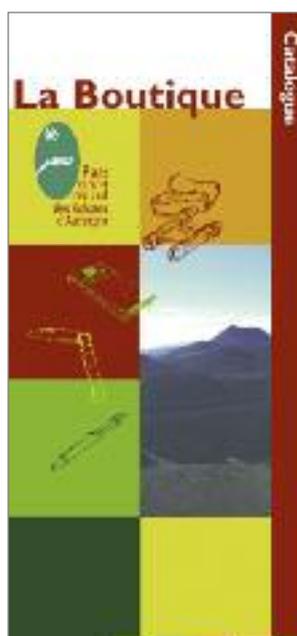
Cette nouvelle édition, tout en couleurs, garde sa double ambition : apporter aux spécialistes une documentation scientifique à jour et satisfaire aussi la curiosité d'utilisateurs soucieux de mieux comprendre et apprécier le patrimoine naturel exceptionnel qu'est la Chaîne des Puys.

Dépliant Boutique du Parc

Un dépliant présentant tous les produits vendus avec les tarifs à la Boutique du Parc est distribué avec la documentation touristique.

Bilan des ventes des produits de la boutique

Le produit des ventes s'élève à 65 165 €, nette progression en raison de l'ouvrage précité.



Catalogue des articles disponibles à La boutique

Vente des produits bénéficiant de la Marque Parc

Quatre secteurs artisanaux sont désormais réunis sous la marque « Produit du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » :

- La gentiane,
- Le miel
- Les pâtisseries traditionnelles (carrés de salers, croquants)
- La viande Salers

La vente de ces produits contribue au projet contenu dans la charte du Parc : méthode traditionnelle, élaboration exclusive sur le territoire, implication au développement durable.

Documentation promotionnelle

Initiée en 2005, l'harmonisation graphique des documents touristiques se poursuit. Reflet des valeurs du Parc, une impression sur papier recyclé est prévue pour l'ensemble de la collection. Le dépliant d'appel évolue encore, avec une carte du territoire plus détaillée, des informations vulgarisées sur le volcanisme, une présence accrue des produits marqués.

La communication de la marque Parc s'étoffe : une brochure présentant la marque et l'ensemble des produits alimentaires marqués est éditée. Cette nouvelle étape dans le marquage est l'objet d'une communication avec la presse.

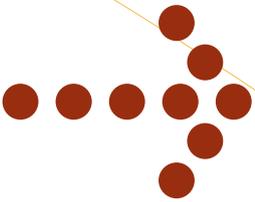
La communication touristique s'enrichit de supports de sensibilisation tels qu'un livret destiné aux visiteurs du Parc (randonneurs, vététistes, cavaliers...).

Bilan des ventes des produits de la boutique

Le produit des ventes s'élève à 38 100 €.

Boutique du Parc

bilan 2006



B /
Produits
et activités agricoles



L'activité agricole est prépondérante sur le Parc. Elle doit être pérennisée, développée et générer une plus value sur les produits emblématiques du territoire. C'est pourquoi le Parc a organisé un concours agricole afin de récompenser les exploitants agricoles qui se sont engagés dans une démarche de valorisation de produits et savoir-faire locaux ou de préservation de l'environnement.

Concours à l'installation agricole

bilan 2004

Ce concours s'est adressé à tous les agriculteurs âgés de moins de 50 ans qui se sont installés avec ou sans une aide financière au cours des années 2001 à 2003 sur le territoire du Parc. Les autres critères du concours de projets étaient les suivants :

- le siège de l'exploitation agricole devait se situer sur une commune du Parc et concerner au minimum 80% des surfaces de la zone du Parc ;
- l'installation devait développer une ou plusieurs des thématiques suivantes :
 - l'environnement (préservation et entretien de milieux fragiles comme les tourbières, la reconquête d'espaces abandonnés ...),
 - la valorisation des produits agricoles locaux de qualité tels que le lait, le fromage, la viande ou les productions végétales : les petits fruits par exemple...
- les prix attribués dans le cadre de concours de projets étaient les suivants : 7 000 €, 5 000 €, 1 000 €, 1 000 € et 1 000 €.

Le Parc a reçu 16 dossiers de candidature (5 sur le département du Puy de Dôme et 11 sur celui du Cantal).

objectif de la Charte :

4.3.3 Soutenir la création d'activités pour la fabrication de productions spécifiques du territoire

localisation :

territoire du Parc

maître d'ouvrage :

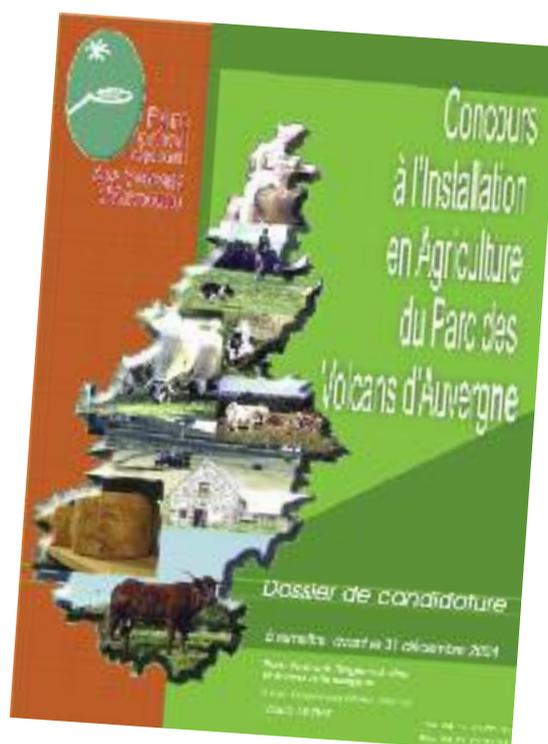
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

Comités départementaux de tourisme équestre, de vol libre, de randonnée pédestre, Chamina, communes et Communautés de communes du territoire, propriétaires privés.

contact :

Pôle Développement Rural Durable



Une commission technique composée des services du Conseil Régional d'Auvergne, des Conseils Généraux du Puy de Dôme et du Cantal, des Chambres d'Agriculture, des Associations Départementales d'Aides aux Structures des Exploitations Agricoles et du Parc des Volcans d'Auvergne, a procédé à la pré-sélection de ces dossiers, courant janvier 2005. Les dossiers de candidature ont été examinés sur les critères suivants :

- leur faisabilité économique,
- l'accueil de nouveaux arrivants sur le territoire avec des productions agricoles innovantes,
- la reconnaissance des savoir-faire dans la valorisation des productions traditionnelles (lait et viande),
- la prise en compte de la préservation de l'environnement dans les projets d'installation,
- la répartition équilibrée des prix du concours sur les 2 départements,
- le respect de la parité homme / femme.

Le choix définitif des lauréats a été effectué par les élus membres du Bureau du Parc en février 2005.

Le 11 mai 2005, le Président du Parc, Roger Gardes, a remis les prix de ce concours aux différents lauréats.

- Le 1^{er} prix de 7 000 € a été attribué à M. Serge Bouchet de Saint-Gènes-Champanelle, installé en maraîchage (avec certification Agriculture Biologique),
- Le 2^{ème} prix de 5 000 € à M. Bernard Rochon à Allanche, installé en production de petits fruits),
- Le 3^{ème} prix a été attribué ex aequo à deux agricultrices et à un agriculteur (soit 1 000 € chacun) : Mme Christine Rigal à la Chapelle d'Allagnon (installée en bovins viande avec certification Agriculture Biologique, gérant une ferme auberge), Mme Tournadre à Saint Pierre Roche (installée en bovins lait avec transformation en Fourme de Rochefort) et M. Denis Raboisson à Lugarde (installé en bovins lait avec transformation en Saint Nectaire fermier).



Remise du 1^{er} prix à M. Serge Bouchet par Roger Gardes, Président du Parc

Pour le développement économique durable, le Parc met en place des démarches de valorisation des produits, en attribuant la Marque Parc fondée sur 3 valeurs : le territoire, la dimension humaine, un environnement préservé et valorisé. A travers cette démarche, le Parc des Volcans d'Auvergne veut à la fois conforter l'identité territoriale de ces produits et mettre en valeur les savoir-faire des producteurs de sa région.

Marquage de la viande Salers

La Salers constituant la race bovine emblématique du territoire des Volcans d'Auvergne, le Parc a donc choisi de soutenir cette race locale, notamment par l'accompagnement des éleveurs dans la mise en place de filières courtes et locales de valorisation de leur viande Salers. Ce soutien s'est opéré en 2004 grâce à l'attribution de la Marque « Produit du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » à la viande de Salers. L'objectif est d'identifier ce produit au terroir local et de favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, en accord avec les objectifs de la Charte du Parc.

La démarche a été la suivante :

- constitution d'un groupe de travail chargé d'élaborer une charte de la marque à respecter pour le marquage de ce produit, ainsi que la convention signée entre le Parc et chaque bénéficiaire,
- validation de ces documents par la commission « marque » de la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux de France,
- réalisation d'audits d'attribution dans les élevages demandeurs de la Marque,
- décision du Bureau du Parc d'attribuer la marque Parc à 37 éleveurs Salers (25 sont situés sur le Cantal et 12 sur le Puy de Dôme) qui ont mis en place, en 2002, une démarche de vente directe de la viande, via la Coopérative « Acajou des Volcans », basée à Riom-ès-Montagnes,
- dégustation, présentation et vente des premiers morceaux de viande marqués au Sommet de l'Élevage à Cournon, d'octobre 2004,
- mise en place d'une signalétique promotionnelle des exploitations fournissant de la viande Salers marquée Parc.



De nouveaux produits marqués par le Parc : la viande Salers, les pâtisseries traditionnelles du Parc et les racines de gentiane

bilan 2004

objectif de la Charte :

4.3.4 Valoriser des produits et savoir-faire agricoles spécifiques du territoire

localisation :

territoire du Parc

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

Chambres départementales d'Agriculture et Etablissements Départementaux de l'Élevage : du Cantal et du Puy de Dôme, Fédération Nationale des PNR de France, UPRA Salers, éleveurs, producteurs ... éleveurs Salers, coopérative Acajou des Volcans, boulangers - pâtisseries, agriculteurs, Chambres des métiers et de l'artisanat, Sirventes

contact :

Pôle Développement Rural Durable

Accueil de presse le 25 octobre 2004 organisé sur l'exploitation de Pierre et Solange GALVAING, à Menet (dans le département du Cantal), pour l'inauguration du marquage de la viande Salers.

Produits et activités agricoles

De nouveaux produits marqués par le Parc : la viande Salers, les pâtisseries traditionnelles du Parc et les racines de gentiane

bilan 2005



M. Sagot

Vache Salers

Après avoir attribué en 2004 la marque Parc à un groupe de 37 éleveurs Salers, le Parc a mis en place un processus de suivi auprès de ces producteurs, afin d'assurer le respect des critères de la Charte de la Marque relative à la viande Salers. Dans un processus de marquage, une Charte de la Marque qui fixe les critères à respecter par un bénéficiaire est rédigée. Cette Charte est basée sur les 3 valeurs essentielles des parcs naturels régionaux, à savoir : le lien au territoire, le respect et la valorisation de l'environnement et la dimension humaine.

Pour qu'un éleveur Salers bénéficie de la Marque Parc, il devait, lors de l'audit de l'attribution réalisé chez lui en 2004, respecter l'ensemble des critères indispensables de la Charte de la Marque.

Parallèlement à ces critères indispensables, la Charte contient des critères dits évolutifs, c'est-à-dire pour lesquels le Parc a toléré un délai de mise en œuvre par l'éleveur.

La Marque Parc étant attribuée pour une durée de 3 ans, il a été décidé que chaque éleveur serait visité chaque année dans le cadre du marquage. Les 3 visites se déclinent de la façon suivante :

- une visite de suivi intitulée « amélioration de la gestion des effluents d'élevage » (critère évolutif), réalisée par les services de l'Etablissement Départemental de l'Elevage ;
- une visite de suivi « amélioration des abords d'exploitation » (critère évolutif), réalisée par l'architecte paysagiste du Parc ;
- un audit de suivi général réalisé par les services du Parc vérifiant que les critères indispensables sont toujours respectés, et évaluant les progressions qui ont eu lieu pour les critères évolutifs.

Ce suivi a pour objectif de sensibiliser et de conseiller les éleveurs Salers afin que des progrès soient réalisés sur les points faibles relevés sur leurs exploitations, et qu'à terme, leurs systèmes d'élevage respectent l'ensemble des critères figurant dans la Charte de la Marque. Avec cette démarche évolutive et de progrès, la mise en place de la Marque Parc contribue directement au développement durable du territoire.

bilan 2006

Le suivi du marquage s'est continué en 2006. Des audits de suivi général ont été effectués par les services du Parc. Les Etablissements Départementaux d'Elevage du Puy-de-Dôme et du Cantal ont réalisé des visites « amélioration de la gestion des effluents d'élevage ».

Un nouvel éleveur a souhaité adhérer à la démarche.

Un travail engagé par la Coopérative Acajou des Volcans sur la valorisation des bœufs Salers a été suivi par le Parc.

Marquage Parc des pâtisseries traditionnelles : carrés, croquants, cornets de Murat, brioches de tome

Tout commence en 2002, le Parc des Volcans d'Auvergne est sollicité par un groupe de huit artisans boulangers-pâtisseries de la région de Salers pour étudier l'attribution de la marque Parc à leur biscuit sec traditionnel appelé le « carré ». Afin de répondre à leur demande, les services du Parc ont constitué un premier groupe de travail, les associant. L'objectif était d'élaborer un projet de Charte de la Marque pour le Carré.

De nouveaux produits marqués par le Parc : la viande Salers, les pâtisseries traditionnelles du Parc et les racines de gentiane

bilan 2005

Parallèlement, afin de ne pas oublier de pâtisseries traditionnelles pouvant faire l'objet de ce marquage, un inventaire exhaustif de toutes les pâtisseries est réalisé par les services du Parc en interrogeant directement les boulangers-pâtisseries de son territoire. Trois autres pâtisseries traditionnelles sont souvent citées : le croquant, le cornet de Murat et la brioche de tome. Par ailleurs, trois quarts des producteurs interrogés manifestent leur volonté de s'impliquer dans une démarche de marquage.



Pâtisseries marquées Parc

Des groupes de travail rassemblant entre 5 et 10 producteurs pour chaque type de pâtisserie ciblée ont été constitués afin d'élaborer la charte de la Marque. Cette charte est validée par les élus du Bureau du Parc au printemps et présentée à la commission nationale de la marque le 29 juin 2005 qui a attribué la marque Parc à ces quatre pâtisseries.

Procédures d'attribution de la Marque Parc

Dès cette validation, le Parc des Volcans d'Auvergne a été en capacité d'attribuer la Marque Parc aux boulangers pâtisseries et agriculteurs de son territoire qui en ont fait la demande écrite.

Dès réception de cette demande, les services du Parc ont procédé à un « audit d'attribution » sur chaque lieu de production et vente afin de vérifier que les critères de la Charte de la Marque des pâtisseries traditionnelles étaient bien respectés. Les agents du Parc ont réalisé ces audits d'octobre à décembre 2005.

A l'issue de ces audits, 4 producteurs ont été marqués :

- M. VALARCHER, boulanger-pâtissier à Riom-ès-Montagnes, pour ses carrés et ses croquants
- M. ROBERT, boulanger-pâtissier à Salers pour ses carrés
- Mme RANDANNE, agricultrice à Aurières pour sa brioche de tome
- M. BANCAREL, propriétaire et gérant de la boulangerie pâtisserie « le Médiéval » à Salers pour ses Carrés.

Produits et activités agricoles

De nouveaux produits marqués par le Parc : la viande Salers, les pâtisseries traditionnelles du Parc et les racines de gentiane

bilan 2006

En Juin 2006, le nombre de producteurs marqués étaient de 10, pour une ou plusieurs pâtisseries.

- M. PLANTIN, pâtissier à Besse-et-St-Anastaise, pour sa brioche de tome ;
- M. RAYNAL, boulanger-pâtissier à Trizac, pour ses carrés et ses croquants ;
- M. CALVAGNAC, boulanger-pâtissier à Anglards-de-Salers, pour ses carrés et ses croquants ;
- M. PANTEL, boulanger-pâtissier à Murat, pour ses carrés et ses cornets de Murat
- Mme LENEGRE, agricultrice à La Prade (Le Valbeleix) pour sa brioche de tome ;
- Mme TOURNADRE, agricultrice à Massagnettes (commune de St Pierre Roche) pour sa brioche de tome.

Un accueil Presse a été organisé le 13 juin 2006 à la boulangerie-pâtisserie Calvagnac à Anglards de Salers. L'objectif était de présenter officiellement les pâtisseries marquées Parc.

A noter que chaque pâtisserie marquée ainsi que les coordonnées des 10 producteurs sont présentées dans le petit livret « Goutez aux valeurs du Parc » aux côtés des autres produits marqués : la liqueur Avèze, les racines de gentiane, le miel et la viande Salers.



Racines de Gentiane

Marquage Parc des Racines de Gentiane

La liqueur de racines de gentianes Avèze est le premier produit à avoir bénéficié de la Marque Parc en 1998. Ce marquage avait pour objectif d'apporter une plus value à un produit élaboré sur le Parc et issu de la gentiane, mais également de favoriser l'entretien des estives, qui constituent une réserve d'herbe essentielle aux productions agricoles auvergnates.

Créée en 2005, la SARL AGPLANTES a pour activité l'arrachage et la préparation de racines de gentiane. Pendant l'été 2005, 20 tonnes de racines ont été arrachées par un gentianaire employé par la SARL. Sur ces 20 tonnes, 3 ont été vendues fraîches à des distillateurs, et 17 ont été mises à sécher. Il en résulte 3,5 tonnes de racines séchées, commercialisées auprès d'herboristes, de parfumeurs, mais également auprès du grand public, sous forme de « bojon de gençana », qui veut dire « petit sac de gentiane » en patois. Ce petit sac en toile de jute contient 100 g. de racines de gentianes et une recette qui permet de confectionner soi-même son apéritif à base de gentiane.

De nouveaux produits marqués par le Parc : la viande Salers, les pâtisseries traditionnelles du Parc et les racines de gentiane

En janvier 2006, le Philippe Desriviers, gérant de la SARL, a sollicité le Parc afin que la production de racines de gentianes d'AGPLANTES puisse bénéficier de la Marque Parc.

Pour le Parc des Volcans d'Auvergne, ce marquage s'inscrit dans la continuité du marquage de la liqueur de gentiane Avèze et permet de renforcer la démarche d'entretien des estives locales, en assurant la pérennité du cycle de la gentiane, dans lequel l'intervention de l'Homme est primordiale (arrachage à la « fourche du diable », nettoyage à la main, conditionnement...). Il permet également de conforter l'appartenance au territoire de cette plante aux nombreuses vertus, connues et utilisées dans la France entière.

Par ailleurs, il s'agit également de contribuer au développement économique local. Le marquage pourrait permettre de développer les ventes d'AGPLANTES, et de faciliter ainsi l'embauche d'une personne à plein temps pour cette activité.

Une Charte de la Marque relative à la production de racines de gentiane et une Convention d'Utilisation de la Marque ont été rédigées par les services du Parc, en collaboration avec le producteur. Ces documents ont été validés par la Commission Marque du Parc des Volcans d'Auvergne le 10 février 2006 puis une validation par la Commission Marque de la Fédération des Parcs.

Deux agents du Parc ont effectué un audit d'attribution le 22 juin 2006 sur les lieux d'activité de la SARL AGPLANTES, qui a assuré la conformité de l'activité du producteur vis-à-vis de la Charte de la Marque. Le producteur de racines de gentianes d'AGPLANTES est donc officiellement bénéficiaire de la Marque Parc.

Actions générale de valorisation de la marque en 2005-2006

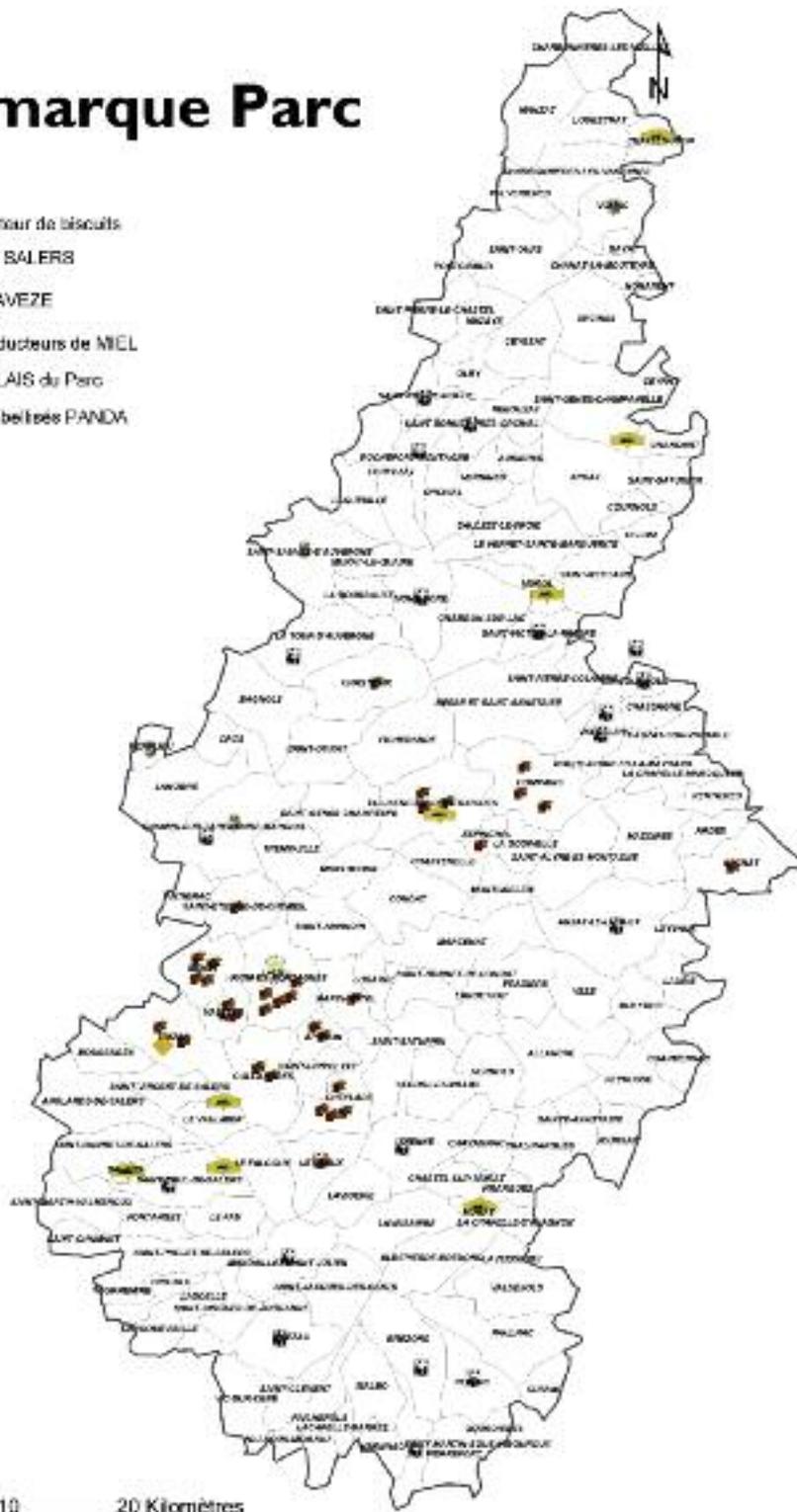
- Accueil des journées « Marque Parc » du réseau des Parcs sur la commune du Claux dans le Cantal en février 2006. Travail sur les méthodes d'audits.
- Elaboration de supports de communication : panneaux personnalisés sur chaque lieu de production, présentoir avec les dépliants Parc présentant les prestations et produits marqués « Goutez aux valeurs du Parc ».
- Participation à des manifestations : fête du Cornet en 2005, fête du Parc à Allanche en 2005, foire de Cournon en 2006...
- Développement du réseau de ventes : par exemple, à travers la Maison du Parc à Montlosier

Produits et activités agricoles

De nouveaux produits marqués par le Parc : la viande Salers, les pâtisseries traditionnelles du Parc et les racines de gentiane

La marque Parc

-  Producteur de biscuits
-  Viande SALERS
-  Usine AVEZE
-  les producteurs de NIEL
-  les RELAIS du Parc
-  gîtes labellisés PANDA



Source: INRA
Parc National des Volcans d'Auvergne
Mars 2004, 1/25

Pour un développement agricole durable, le Parc, confronté à une polémique sur un élevage porcin, souhaite pouvoir définir une politique concernant un développement raisonné de la production porcine sur son territoire par un accompagnement des porteurs de projets et une valorisation d'une production porcine fermière.

Courant 2004, le Parc a été confronté à une polémique suite à l'agrandissement d'une porcherie soumise à autorisation. Dans le cadre de la procédure des installations classées pour la protection de l'environnement, le Parc des Volcans d'Auvergne a été sollicité pour donner son avis. Des aménagements de l'installation ont été proposés mais n'étaient pas économiquement viables. A la suite de cette implication, le Parc souhaite être capable de répondre à d'autres cas et surtout pouvoir définir une stratégie concernant la filière porcine.



Elevage des porcs

Participation à l'élaboration de la « Charte pour un développement durable de la production porcine en Auvergne » : depuis juin 2005, les services du Parc font partie du comité de pilotage chargé de l'élaboration, de la mise en place et du suivi de cette Charte initiée et dirigée par le Conseil Régional d'Auvergne.

En 2006, après un travail bibliographique, une rencontre des différents acteurs de la profession et des visites d'élevages, le Parc a défini sa politique envers la production porcine du territoire. Le Parc souhaite avoir un développement raisonné de la production sur son territoire. Cette politique est basée sur deux axes de travail : la mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement des plus grosses structures et la mise en place de la Marque Parc sur une production porcine fermière.

Pour un développement durable de la production porcine sur le territoire du Parc

bilan 2004

objectif de la Charte :

4.2 développer, pérenniser et valoriser des produits et activités agricoles respectueux de l'environnement

localisation :

territoire du Parc

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

Chambres départementales d'Agriculture, Conseil Régional, ENITAC, URPAL

contact :

Pôle Développement Rural Durable

bilan 2005

bilan 2006

Valorisation des races domestiques locales

bilan 2004

objectif de la Charte :

- 1.1 préserver des espèces à forte valeur patrimoniale
- 4.3.4 Valoriser des produits et savoir-faire agricoles spécifiques du territoire

localisation :
territoire du Parc

maître d'ouvrage :
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :
Chambres départementales d'Agriculture et Etablissements Départementaux de l'Élevage, Association de sauvegarde de la race Ferrandaise, Tradition Salers, Association pour la reconnaissance du cheval auvergnat, UPRA Rava, Leader plus, Etoile du Berger, ATELIER

- contacts :**
- Pôle Développement Rural Durable
 - Pôle Accompagnement et développement touristique

bilan
2005-2006

Le Parc est devenu un acteur incontournable pour la valorisation des races locales rustiques et le développement de filières et de savoir-faire de qualité portant notamment sur les produits issus des races locales.

Race ovine Rava

Depuis 20 ans, la laine de races rustiques comme celle de la race ovine Rava est commercialement dépréciée, alors qu'une initiative privée de valorisation de ce produit existe, grâce à l'ingéniosité de « l'Etoile du berger », producteur d'isolant laine.

Afin de faire prendre conscience aux éleveurs de la nécessité de produire des toisons de qualité pour valoriser au mieux ce produit, le Parc a organisé 3 journées d'étude sur la filière laine en partenariat avec l'UPRA Rava. Il s'agissait de sensibiliser les éleveurs à toutes les étapes de la fabrication de l'isolant (depuis la collecte de la laine jusqu'aux transformations de la matière première) :

- démonstration de tonte et du tri de la laine au sein d'un élevage,
- explications sur : l'apparition de l'espèce ovine, les types de toison et leur formation, la production de laine (sa composition et ses propriétés physiques et chimiques, la sélection quantitative et qualitative d'une toison, la finesse et le rendement, les défauts de la laine et de ses transformations),
- présentation du lavage et autres traitements des laines au « Lavage de Laines du Bourbonnais à Souvigny dans l'Allier »,
- approfondissement des savoir-faire sur des produits lainiers (visite d'une filature et participation à un débat aux journées de la laine à Felletin, dans la Creuse).



Troupeau de race ovine Rava

Au cours de ces deux années, le Parc a maintenu son intérêt pour les actions des éleveurs sectionneurs de l'UPRA Rava, ce qui s'est traduit notamment par sa participation à de nombreux conseils d'administration.

La race bovine ferrandaise

Le Parc aide l'association de sauvegarde de la race bovine ferrandaise pour que soit préservée génétiquement cette vache mais aussi pour que l'accroissement de son effectif soit connu des nouveaux agriculteurs.

Ce développement du nombre d'agriculteurs et de bêtes est indispensable pour assurer des débouchés économiques. L'assistance du Parc passe notamment par le montage de dossiers financiers.

La bonne santé de l'association de sauvegarde de la race bovine ferrandaise suscite l'admiration. En effet, le partenariat étroit des éleveurs avec l'IE, GENESIA, l'EDE et le Conseil général du Puy-de-Dôme a pour conséquence l'augmentation du nombre d'éleveurs : 173 éleveurs de plus en plus jeunes, élevant 953 ferrandaises.

La présence des éleveurs et de leurs animaux au Salon International Agricole de Paris, au sommet de l'élevage à Cournon a eu un rôle primordial en terme de promotion de la race et de sa valorisation.

Mais aussi en 2005

- montage d'un CDROM sur la ferrandaise par des étudiants de l'ENITA
- en décembre 2005, la ténacité des éleveurs de Ferrandaise a été récompensée par la remise du Label Patrimoine Rural. C'est la première fois qu'un comité départemental accorde ce label à une race bovine. Belle récompense pour une vache qui n'a jamais cessé de pâturer les montagnes du Puy-de-Dôme.

Le Parc a travaillé sur la conservation des races en faibles effectifs : facteur de développement local. L'étude a porté sur la race bovine ferrandaise qui est, sans conteste, la race dont l'évolution depuis 30 ans a été exemplaire tant au niveau des effectifs que de la génétique et même de la production économique.

De plus, un document synthétique retraçant l'histoire de la race a constitué la base d'un autre travail d'envergure européenne dans le réseau EURECA intitulé : « Vers des races auto maintenues durablement en Europe ». La confrontation des observations entre la Ferrandaise et la Villard de Lans s'avère positive pour la race bovine auvergnate. Des pistes de travail ont été identifiées comme : la réactualisation des références (performances, mensurations...) et la mise en place de filières courtes qui permettent de mieux valoriser les productions.

Au cours de la présentation de Ferrandaises au Salon International de Paris en 2005, un restaurateur de Paris a redécouvert la race de son enfance, appelé son établissement « La Ferrandaise » et achète tous les quinze jours un veau de lait Ferrandais.



Ferrandaise de type Barré

« Même si une race locale pure ne paraît pas satisfaire aux indications économiques du moment, il est du devoir des Pouvoirs Publics d'assurer la conservation d'un nombre suffisant d'individus de cette race pour reconstituer celle-ci dès que les circonstances viendront à se modifier. Il s'agit là de la sauvegarde d'un héritage dont chaque génération est comptable à l'égard de celle qui lui succède. »

Georges Janin, inspecteur de l'Agriculture, 1929

Valorisation des races domestiques locales

bilan 2004

bilan 2005

bilan 2006



La race Salers

La vache à la robe acajou et aux cornes en forme de lyre se caractérise par sa rusticité et ses qualités maternelles. Jusque dans les années 1950, elle était élevée pour son caractère mixte, elle produisait à la fois du lait pour la fabrication de fromage (Cantal et St Nectaire) et de la viande : c'est le système traditionnel.

Le système traditionnel demeure mais l'effectif actuel des Salers traites n'est plus que de 4 000 vaches. Créée en 1992, l'association « Tradition Salers » regroupe la centaine d'éleveurs qui continuent à utiliser le caractère mixte de la race Salers. Au côté de la chambre d'agriculture du Cantal, le Parc a co-animé cette association, dont le but de promouvoir ce système d'élevage, d'en assurer la pérennité et de mettre en place des moyens de valorisation des produits.

- **Suivi d'un projet de valorisation du lait Salers produit dans les élevages situés sur le nord du Cantal et le sud du Puy-de-Dôme**

Le Parc a suivi l'étude de faisabilité d'une fromagerie collective transformant du lait de Salers, réalisée par le cabinet MIRVALT et commanditée par la Communauté de Communes du Pays Gentiane. Le résultat de cette étude n'est toutefois pas positif, puisqu'il apparaît que l'investissement engendré par la construction d'une fromagerie est colossal, d'où un projet non rentable et non viable.

Les éleveurs persévèrent ; ils décident d'aller rencontrer et solliciter des partenaires privés pour assurer la collecte du lait. Ces derniers répondant favorablement, une coopérative : la Fromagerie des Vaches Salers est créée le 30 octobre 2004 à Riom ès Montagnes.

- **Suivi de l'étude sur la « fromageabilité » du lait de vaches Salers**

Une analyse sur la qualité bactériologique du lait, sa composition ainsi que sa « fromageabilité » a été menée en 2004. Un protocole d'étude intitulé « Caractérisation du lait de vaches Salers traites : Estimation du rendement fromager en exploitation, Liaison avec les pratiques de traite » a été défini en début d'année avec l'INRA de Marcenat. Des échantillons de lait ont été prélevés dans 57 élevages (36 sur la zone potentielle de collecte de la Fromagerie des vaches Salers et 21 sur la zone de St Bonnet de Salers). Trois tournées ont ainsi été effectuées pendant 4 semaines par les animateurs de Tradition Salers, pour la prise d'échantillons dans les élevages.

- **Recherche d'une démarche de valorisation du lait Salers produit sur la partie sud du Cantal (Vallée de la Cère)**

Une rencontre avec des éleveurs situés sur cette zone a été organisée pour évaluer la motivation des agriculteurs à s'investir dans une démarche de valorisation. Une piste de travail a été évoquée : production et commercialisation de lait cru de vaches Salers sur l'agglomération d'Aurillac.

- **Communication et promotion du rameau laitier salers et de ses produits**

Participation à diverses manifestations et salons professionnels (Salon des Sites du Goût à Salers - Fête de l'estive à Allanche - Concours Officiel du St Nectaire à Egliseneuve d'Entraigues - Fête du Bleu à Riom ès Montagnes - Concours National de la race Salers à Mauriac - Sommet de l'Élevage à Cournon). Sensibilisation du public professionnel au rameau laitier Salers : colloques, interventions auprès de classes d'étudiants.

- **Elaboration d'un « Guide des Bonnes Pratiques de Traitement en système traditionnel Salers »**

Participation au comité de lecture afin de valider le travail effectué, tant sur le fond que la forme du manuel.

- **Animation d'un projet de valorisation du lait produit dans la Vallée de la Cère**

Les démarches de valorisation du lait Salers sont actuellement situées sur la zone de Salers grâce à la Coopérative de St Bonnet de Salers et sur la partie Nord Cantal/Sud Puy-de-Dôme grâce à l'activité récente de la Fromagerie des Vaches Salers.

Ainsi, au niveau géographique, il restait le secteur de la Vallée de la Cère sur lequel les éleveurs n'avaient pas encore la possibilité d'intégrer une filière spécifique.

Une réunion organisée en 2004 sur ce secteur avait mis en évidence la volonté de 2 ou 3 éleveurs de s'investir dans la recherche de solutions pour la valorisation du lait produit dans cette Vallée.

Un état des lieux précis des élevages et de la production sur la zone concernée a été élaboré. Les différents partenaires potentiels ont été rencontrés : service valorisation des produits à la chambre d'agriculture du Cantal, ENILV d'Aurillac, plateforme technologique Ali@tech pour une présentation du dossier pour préciser le projet et définir des axes de travail.

- **Animation d'un projet de valorisation du lait produit dans la Vallée de la Cère**

Le travail d'animation du projet en 2006 a été le suivant :

- Effectuer le suivi des demandes de financement auprès du Conseil Général du Cantal, Conseil Régional d'Auvergne, Leader+ Parc des Volcans d'Auvergne : rencontre des élus, des personnels administratifs...

- Informer et présenter le projet aux représentants de Tradition Salers.

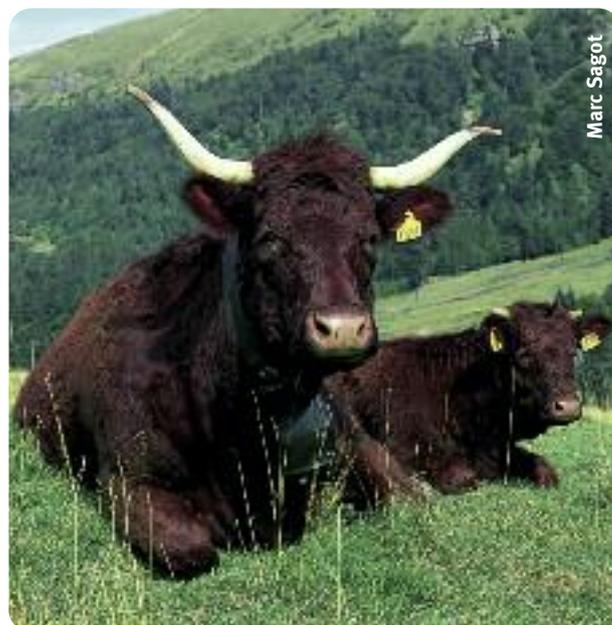
- Créer une association qui regroupe exclusivement les éleveurs de la zone concernée, et qui désormais porte le projet. Cette association, baptisée « Val'lait Salers » travaille en étroite partenariat avec Tradition Salers.

- Définir les dernières modalités de l'étude Ali@tech, et notamment le calendrier de réalisation.

- Participer à la première étape de l'étude qui a débuté en décembre 2006 : une journée animée par Casimir pour répondre aux questions : Que veut le marché ? Que faisons-nous pour y répondre ?

- Réunir l'association Val'lait Salers pour le suivi du projet et de l'étude.

- Rédiger les comptes rendus des différentes réunions et les diffuser aux partenaires (UPRA Salers, Chambre d'Agriculture, Parc des Volcans, Communauté de communes Cère et Goul...).



Vaches Salers

Ces travaux ont été menés en partenariat par le Parc des Volcans d'Auvergne et la Chambre d'Agriculture du Cantal.

Produits et activités agricoles

Valorisation des races domestiques locales

bilan 2004

La reconnaissance du cheval d'Auvergne

En 2004, le cheptel du cheval d'Auvergne compte 140 animaux. Il n'y a eu que onze naissances en 2004 et 10 saillies enregistrées. L'association poursuit la tenue du registre de la race. Ce document interne garantissant un suivi rigoureux des généalogies, avec l'enregistrement des saillies et des naissances, constitue la trame d'un futur stud-book de la race.

Un travail de fond avec les Haras Nationaux en vue de la reconnaissance officielle de la race est relancé. De nombreux médias se font l'écho des actions menées par l'association. Le cheval d'Auvergne est présent sur le sommet de l'Élevage et désormais il faut compter avec ce petit cheval. Le site de référence est www.chevalauvergne.org. En 2004, l'aide du Parc des Volcans d'Auvergne pour l'ASRCA a été de 2 000 €.

bilan 2005

Le cheptel atteint quelques 150 animaux. Il n'y a eu que sept naissances en 2005 mais 23 juments ont été mises à la saillie. Des visites ont permis d'inscrire 5 nouveaux chevaux tandis que 7 (en plus des trois ans déjà recensés) sont en instance de classement.

Un pré-dossier de demande de reconnaissance a été réalisé. Il a été remis pour avis aux Haras Nationaux.

L'association continue de faire la promotion de la race par voie de presse ainsi que sur salons et foires.

En 2005, l'aide du Parc des Volcans d'Auvergne pour l'ASRCA a été de 3 000 €.

bilan 2006

Le cheptel atteint quelques 161 animaux dont 9 étalons. Il y a eu 12 naissances en 2006 et 37 juments ont été mises à la saillie.

Début mars 2006, l'association a rencontré la sous-direction du Cheval à Paris en présence de Pierre Fouillade, vice-président du Parc des Volcans d'Auvergne. Fin mars, l'association a assisté à une réunion d'information « Reconnaissance de race » organisée par les Haras Nationaux à Paris.

Un projet de règlement de Stud Book de la race d'Auvergne a été élaboré avec Mr Doucet des Haras Nationaux. Il précise les règles et les orientations de l'élevage, les procédures d'inscription, de confirmation des juments ou d'approbation des étalons et de gestion du cheptel.

A la suite du travail entrepris sur le projet de règlement de stud book du cheval d'Auvergne, la grille de classification du modèle élaborée pour l'inscription des animaux au registre de la race a été remaniée. A partir du document existant, trois types de grilles de pointage, plus détaillés, ont été réalisés. Une grille concerne l'approbation des étalons, une autre la confirmation des juments, et la troisième l'inscription des animaux à titre initial, ou « en facteur de ».

Le cheval d'Auvergne est toujours présent dans la presse et tient une véritable place sur le Sommet de l'Élevage aux côtés des chevaux de trait. En 2006, l'aide du Parc des Volcans d'Auvergne pour l'ASRCA a été de 3 000 €.



Cheval auvergnat

Portant sur la préservation du patrimoine naturel, la maîtrise des paysages l'amélioration de la qualité de l'eau, le développement et la valorisation essentiellement touristique des produits et activités de qualité, les objectifs précédents développent des axes de travail susceptibles d'induire des impacts économiques et de contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de vie et d'emploi.



Animation pour enfants à la Fête du parc en 2005

Face à ce constat, les politiques locales doivent s'harmoniser et converger vers les mêmes objectifs : l'amélioration des conditions de vie, notamment en termes d'emploi et de l'habitat, paramètres qui conditionnent le maintien de la population locale. Des actions doivent être menées pour favoriser le maintien des services (publics, sociaux, commerciaux...) à la population, inciter à l'amélioration de la qualité des logements...

D'autres préoccupations essentielles doivent intégrer ce projet de territoire concernant le développement des loisirs, de la vie associative et des activités culturelles.

Le Parc doit satisfaire au mieux à la demande croissante des différentes catégories de public en matière de connaissance de l'environnement et des patrimoines, par le biais des actions éducatives, des activités de loisirs ou culturelles.



Nuit du conte

Charte 2000-2010 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Objectif 5. améliorer la qualité de vie

Les priorités de la Charte :

Afin d'améliorer la qualité de vie sur le territoire, le Parc doit :

- Soutenir les initiatives viables en faveur de l'habitat et de l'emploi
- Développer les loisirs et les activités culturelles
- Promouvoir l'identité culturelle du territoire

26 juin 2004,
la Nuit du conte

bilan 2004

objectif de la Charte :
5.2 Développer les loisirs
et les activités culturelles

localisation :
territoire du Parc

maître d'ouvrage :
Parc naturel régional des Volcans
d'Auvergne

partenaires :
association « L'herbe au vent »,
Communes de Saint-
Genès-Champanelle, canton
de Beaumont et laiterie Toury

contact :
Pôle Communication, éducation
et citoyenneté

coût hors ingénierie Parc :
11 860 euros

En étroite partenariat avec l'association L'herbe au vent, le Parc a créé un évènement sur le thème du conte en 2004. Il s'agissait de faire émerger cette offre dans le Puy-de-Dôme dépourvu en la matière, de valoriser culturellement des milieux naturels ou des lieux anthropisés à un moment particulier de la journée, la nuit, de développer des liens sur le territoire et avec les clermontois.

La « nuit du conte » a été articulée autour de 5 spectacles de contes, ponctués de randonnées pédestres dans les Monts-Dômes.

Les histoires s'inspiraient de mondes aussi différents que l'oralité cantalienne ou l'univers imaginaire de Stephen King.

Chaque spectacle a été précédé et prolongé par un temps musical animé par un accordéoniste, de manière à accueillir le public sur le temps de spectacle et à l'accompagner progressivement dans le cheminement.

Des collations ont été servies durant la nuit.

Au final, un pot pourri a rassemblé les cinq conteurs (Pierre Dely, Chantal Jaquet, Nina Gomez, Thérèse Canet, Patric Rochedy) et le musicien (Jac Lavergne). Avant de repartir, les participants se sont restaurés autour d'un petit déjeuner.

Notamment grâce à la mise en œuvre de nombreux outils de communication (affiches, dépliants, campagne presse), pas moins de 230 personnes, grands et petits se sont prêtés à cette aventure et ont sollicité l'équipe organisatrice pour qu'elle renouvelle l'opération.



*Le départ de la Nuit du Conte à Récoleine
(Commune de Nébouzat dans le département
du Puy-de-Dôme)*

Le Parc œuvre pour la dynamisation de son territoire par la promotion, l'animation, la création et la mise en réseaux des acteurs territoriaux. Dans cette optique et afin d'associer plus étroitement les habitants du Parc à sa démarche, le Parc organise depuis 2003 un événement festif en direction des communes du Parc : la Fête du Parc.

La Fête du Parc est l'occasion pour les élus et l'équipe du Parc de présenter au public les actions menées ou soutenues par notre collectivité. Elle permet également de mettre en lumière les richesses du territoire.

Ce projet a été conçu comme une action phare, festive et structurante de la vie locale ; créatrice de sens et destinée à mettre en scène le lien identitaire qui unit les habitants au territoire autour des notions de (re)découverte, rencontres, partage et convivialité.

Compte tenu de l'étendue du territoire du Parc, une partie seulement est retenue (secteur communal), différente chaque année, pour inviter l'ensemble des habitants. Ainsi, après une première édition qui s'est déroulée en 2003 sur la commune de Murol dans le Puy de Dôme, la 2^{ème} édition a eu lieu le dimanche 11 septembre, à Allanche.

Grâce à une importante action de communication (dépliants, affiches, campagne presse), près de 5 000 personnes, habitants du Parc et des communes voisines ou touristes en séjour, ont pu apprécier la diversité des animations et la qualité des produits proposés. Les thèmes abordés, énergies renouvelables et agriculture ont suscité l'intérêt d'un public de plus en plus soucieux de ces enjeux pour l'environnement.

Si toute la journée a été constamment animée (conférences, stand enfants, expositions...), deux moments ont été particulièrement symboliques de la convivialité ambiante. Lors de l'ouverture officielle de la fête, le chapiteau était comble et de nombreux élus régionaux et départementaux étaient présents. Dans l'après-midi, la musique occitane du groupe tRaucatèrme a entraîné les participants dans une danse sans fin.

La satisfaction des participants ainsi que de nos partenaires (commune d'Allanche, associations, conférenciers...) permettent de conforter le sentiment de réussite de la Fête.

Il est important de préciser que des matériaux sains ont été utilisés lors de cette Fête.

Fête du Parc à Allanche

bilan 2005

objectif de la Charte :

5.2 Développer les loisirs et les activités culturelles

localisation :

territoire du Parc

maître d'ouvrage :

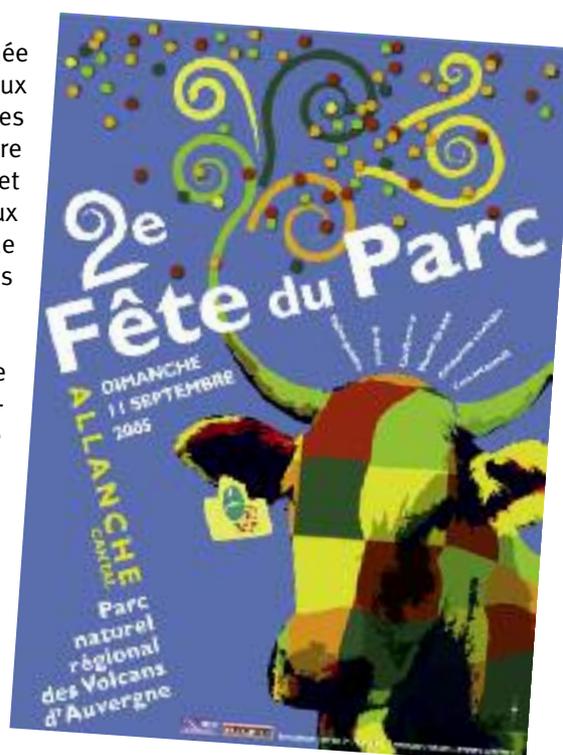
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

commune d'Allanche Communauté de communes du Cézallier...

contact :

Pôle Communication, éducation et citoyenneté



Fête du Parc à Allanche
bilan 2005

Le budget global alloué (28 000 €) a été respecté, il a d'ailleurs été moins important que celui attribué pour la fête du Parc de 2003 (56 000 €). Les dépenses se ventilent de la façon suivante :

Dépenses	
Animations, musique et sono	4 000 €
Communication (posters, flyers...)	12 000 €
Buffet et repas fête (+ de 300 repas servis)	5 400 €
Logistique	5 100 €
Location de chapiteaux	1 500 €
Total	28 000 €

Après les Monts Dore en 2003, le Cézallier cantalien en 2005, la prochaine fête du Parc aura lieu le 23 septembre 2007 à Montlosier à la découverte d'autres richesses du territoire. Cette journée sera l'occasion de fêter les 30 ans du Parc.



Fête du Parc à Allanche

L'association « l'Art rode aux champs » de Larodde (63) organise tous les étés un festival des Arts d'aujourd'hui. Des plasticiens exposent leurs œuvres dans le village et sur le site proche de la retenue de la Dordogne.

Au cours de l'année scolaire 2004-2005, l'association aidée du Parc et des inspections académiques du Cantal et du Puy-de-Dôme a proposé aux établissements scolaires du territoire du Parc de mener un projet en art plastique sur la thématique du festival 2005 « Dormir debout ».

L'idée étant, en fin d'année, d'organiser une journée d'échanges entre classes.

Cette journée s'est déroulée le lundi 20 Juin. 5 classes ont participé, soit une centaine d'enfants.

Les classes ont :

- présenté leurs réalisations plastiques
- rencontré un artiste pour vivre une démarche de création
- découvert des œuvres d'artistes et les réalisations d'autres classes.

Le Parc a pris en charge les frais de déplacement des écoles situées sur son territoire.

Mais aussi en 2005

- **Aide financière de projets de classes :** Le Parc aide les établissements scolaires à mener des projets d'initiation à l'environnement ou d'action culturelle. En 2005, 8 projets ont été soutenus pour un montant total de 3 658 €.
- **Aide financière de centres de loisirs :** Le Parc aide les communes, communautés de communes ou association à constituer une offre éducative de loisirs tout au long de l'année ou sur la période estivale. Le montant de l'aide maximum par projet s'élève à 450 €. Cette aide substantielle permet à ces structures de proposer des activités pour les jeunes du territoire hors temps scolaire. Sur 2005, 8 projets ont été soutenus pour un montant total de 3 400 €.

L'opération l'Art rode aux Champs a été, à nouveau, soutenue par le Parc pour 4 classes, soient 86 enfants. La journée d'échanges a eu lieu le 12 Juin.

Mais aussi en 2006

- Aide financière de centres de loisirs et de bases d'activités estivales : 7 projets ont été soutenus pour un montant total de 3 200 €.

Journée d'échange de classes au Festival des arts d'aujourd'hui à Larodde

bilan 2005

objectif de la Charte :

5.2 Développer les loisirs et les activités culturelles

localisation :

territoire du Parc

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

commune d'Allanche Communauté de communes du Cézallier...

contact :

Pôle Communication, éducation et citoyenneté

bilan 2006



Parc en jeu

F. Pigot

Stages à destination des habitants

bilan 2004

objectif de la Charte :
5.2 Développer les loisirs
et les activités culturelles

localisation :
territoire du Parc

maître d'ouvrage :
Parc naturel régional des Volcans
d'Auvergne

partenaires :
association Terre d'Oasis

contact :
Pôle Communication, éducation
et citoyenneté

Afin de sensibiliser les habitants aux spécificités du territoire et à des savoir-faire locaux, le Parc propose l'organisation de différents stages à destination des habitants du Parc.

Stages de Vannerie

Depuis plusieurs années, le Parc organise des stages « Vannerie » (2 séances). Noisetier, châtaignier, viorne, osier, ronce, paille de seigle, les matériaux utilisés sont exclusivement locaux.



Guy Jourdan, vannier

bilan 2005

Le Parc a renouvelé l'organisation du stage « Vannerie » (2 séances). Une sortie sur le terrain est proposée pour identifier les différents végétaux : noisetier, châtaignier, viorne, osier, ronce, paille de seigle. 21 personnes ont participé et ont manifesté leur pleine satisfaction.

Mais aussi en 2005

- **Stages de cuisine à base de plantes sauvages**, à Montlosier avec l'association Terre d'Oasis : journée consacrée au ramassage aux alentours de Montlosier de plantes variées et à leur utilisation culinaire. Préparation d'un repas et dégustation entre les différents participants du stage.

- **Stage de fabrication de pain à Fontanges dans le Cantal** : dans ce gîte Panda nouvellement labélisé, ce stage était l'occasion de valoriser les pratiques éco-environnementales de cet hébergement touristique, de valoriser un patrimoine (four à pain) et un savoir-faire pratiqué régulièrement par les gestionnaires du gîte.

Comme chaque année, le Parc a proposé des stages permettant d'apprendre l'art de réaliser des paniers et autres vanneries. Du ramassage des matériaux nécessaires (noisetier, châtaignier, viorne, osier, ronce, paille de seigle) à l'apprentissage, Daniel Monnet et M. Jourdan, vanniers, ont guidé les stagiaires au cours de 5 journées à l'automne : les samedis 18 et 25 novembre, 2, 9 et 16 décembre 2006. Le coût du stage était de 55 €.

Stages à destination des habitants

bilan 2006

Etude sur les ancrages culturels dans le Parc des Volcans d'Auvergne

Le Parc s'est engagé dans sa Charte 2000-2010 à mener une étude sur les ancrages culturels sur son territoire. Cette étude de repérage et d'inventaire à la fois des politiques publiques mais également des dynamismes culturels sur le territoire (association, personnes ressources...) et des équipements sera complétée par deux axes forts : les résidences d'artistes et le développement de la lecture. Ce dernier pourra être mené en liaison avec les Maisons de la Presse présentes dans le Parc.

Les résultats de cette étude permettent au Parc de choisir un positionnement, des actions et des interventions en matière de culture identifiées et reconnues.

Cette étude a permis d'établir un diagnostic du territoire du Parc en matière d'équipement de culture (école de musique, associations, pratiques culturelles à destination des enfants,...). Elle représente un socle, une base de travail pour de futures actions programmées par le Parc.

Charte 2000-2010 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Objectif 6. développer la concertation, l'éducation et la communication

Les priorités de la Charte :

- Créer une identité Parc
- communiquer pour développer la qualité de l'accueil touristique
- faire en sorte que les habitants s'approprient le projet de développement du territoire Parc
- développer les actions et les outils pour l'éducation des jeunes
- inciter à la découverte du territoire en renforçant les animations de terrain

La stratégie de communication proposée pour la présente Charte 2000-2010 repose sur la nécessité de développer les liens entre l'organisme gestionnaire du Parc, les élus et habitants de ce territoire. Elle a pour objectif de faire acquérir une meilleure légitimité du Parc par sa population, de permettre l'appropriation par les élus, comme par les habitants, de ce projet de territoire afin de garantir la conciliation de tous les intérêts et de tous les usages.



Balades estivales

Pour y parvenir, il convient de mettre en place des méthodes et des outils permettant à l'organisme gestionnaire du Parc de retrouver son rôle principal, celui d'animateur, et ce afin de faire émerger de nouveaux projets, ainsi que de faire connaître et valoriser les actions menées. De cette stratégie découle également le renforcement de l'image du Parc à l'extérieur de son territoire et auprès des visiteurs et, ainsi, l'amélioration de l'accueil.

L'éducation et la sensibilisation aux patrimoines étant également l'un de ses axes prioritaires d'intervention, l'organisme gestionnaire du Parc entend également renforcer sa politique de communication pour « informer, expliquer, animer, former et convaincre » les adultes et les enfants dans ses différents domaines d'actions.



*Travail réalisé par les élèves
de l'école de Mazayes*

Afin de sensibiliser les jeunes aux missions et actions menées par le Parc, il a été proposé d'éditer un support de présentation sous une forme ludique : le Parc en jeu.

Après une collecte d'expériences auprès d'autres Parcs, une première série de devis a été demandée pour l'édition d'un support de présentation du rôle et des actions du Parc sous une forme ludique.

Un stage sera proposé à la formation Exo interprète pour une durée de trois mois et demi courant 2005. Ce projet sera accompagné d'un projet pédagogique pour l'année scolaire 2005-2006.

Un stage Eco-interprète de trois mois a permis de commencer à concevoir le jeu Parc. L'ébauche a été testée auprès de quelques groupes de centres de loisirs du Parc.

Le jeu Parc, en cours de conception par un professionnel des jeux, a été testé auprès d'une dizaine de classes primaires et secondaires du territoire du Parc et sur deux classes plus particulières dans le cadre d'un projet pédagogique englobant tout spécifiquement le jeu Parc : « le Parc en jeu ».

L'objectif principal étant que les enfants découvrent et connaissent localement les enjeux du territoire et les actions Parc.

Diverses pistes de travail ont été proposées :

- les représentations des enfants sur le Parc,
- une découverte du paysage local et de ses caractéristiques,
- un échange avec d'autres classes du Parc pour comparer ces caractéristiques. Celui-ci pouvant se faire entre le Puy-de-Dôme et le Cantal pour renforcer les liens entre les deux départements,
- une utilisation de la documentation Parc pour approfondir ces éléments du paysage et notamment les enjeux liés à chacun des 13 secteurs Parc précisés dans le plan Parc,
- une découverte très locale d'actions du Parc,
- la mise en œuvre d'un jeu sur le Parc mis à disposition des classes par le Parc,
- une formalisation finale par les enfants « journalistes » avant un dernier échange avec leurs correspondants.

Bilan :

Cette proposition a été expérimentée par deux classes (une du Puy-de-Dôme et une du Cantal) des écoles d'Aydat et de Marcenat. Les échanges de correspondance ont très peu fonctionné mais un travail de recherches important a été mené par ces deux classes. Ces derniers ont été formalisés sur des panneaux d'exposition présentés au sein de l'école. Le jeu sera édité et diffusé en 2007.

Le Parc en jeu

bilan 2004

bilan 2005

bilan 2006

objectif de la Charte :

6.1.4 Développer les actions et les outils pour l'éducation des jeunes

localisation :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

partenaires :

Ecoles d'Aydat et de Marcenat

contact :

Pôle Communication, éducation et citoyenneté

« L'école buissonnière » pour apprendre avec le Parc

bilan 2004

objectif de la Charte :

6.1.4 Développer les actions
et les outils pour l'éducation
des jeunes

localisation :

territoire du Parc

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans
d'Auvergne

partenaires :

Education nationale

contact :

Pôle Communication, éducation
et citoyenneté

coût hors ingénierie Parc :

0 euros

Depuis sa création, le Parc propose des actions destinées à permettre aux enfants de connaître et d'apprécier leur environnement. Depuis 2003, une nouvelle orientation a été donnée : traiter successivement de tous les thèmes spécifiques du territoire, décliner pédagogiquement les dossiers menés par le Parc, accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de leurs projets.

Afin d'apporter une aide aux enseignants du territoire tant aux plans éducatifs (méthodes) que techniques (sensibilisation aux enjeux du territoire), le Parc a développé les actions suivantes en 2004 :

- préparation de dossiers pédagogiques, à l'attention des enseignants, sur un thème spécifique choisi pour l'année 2004 : « contact avec le village - aujourd'hui, hier, demain » (sujet développé en lien avec les opérations pilotes « villages remarquables » et les autres actions consacrées à l'architecture et au patrimoine animées par le Parc),
- formalisation et envoi périodique aux enseignants des fiches par courriel (1 à 2 envoi par trimestre),
- accompagnement des enseignements souhaitant exploiter ces fiches pédagogiques.

Concrètement, 4 dossiers ont été envoyés à l'ensemble des classes de cycle 3 des écoles primaires du territoire, selon une démarche pédagogique précise : un éveil sensoriel dans le village, le village aujourd'hui, le village hier, le village demain.

Cette opération a conduit des enseignants à programmer des animations sur le thème du village (thème relativement inhabituel en matière d'éducation à l'environnement) : ainsi, une dizaine de projets animés pour environ 20 classes ont émané de cette démarche.

Mais aussi en 2004

- réédition du numéro « Nature et Enfants » traitant du thème du volcanisme, démarrage du projet d'édition du « Nature et Enfants » consacré à l'Habitat rural.
- Programme éducatif « Lire le paysage à l'école » : soutien des projets des écoles primaires de Saint-Sauves et de La Bourboule (fresque murale à Saint-Sauves et Land Art à La Bourboule), mise en ligne de l'ensemble des réalisations sur le site Internet du CRDP / lecture de paysage pour 2 classes de l'école de Ceyssat / présentation du projet de réserve naturelle du Sancy à une classe de 1ere ayant un Projet Artistique et Culturel « photo » au lycée Virlogeux de Riom / 2 journées d'animation sur le Cézalier auprès de quelques élèves du collège d'Ardes-sur-Couze et d'une école de Croix Neyrat dans le cadre de l'opération « Ecole ouverte ».



L'outil pédagogique « L'école buissonnière » envoyé dans les classes en 2004 a fait émerger une dizaine de projets de classes. Les élèves ont très souvent découvert leur village de manière sensorielle puis sous un angle particulier (économique, environnemental...).

La cellule pédagogie du Parc a accompagné ces classes sur une partie de l'année scolaire.

Mais aussi en 2005

Conception du Nature et Enfants n°4 « Habitat rural » (voir ci-dessous).

Edition Nature et Enfants n°4 « Habitat rural »

Composé d'une vingtaine de pages, cet ouvrage a été élaboré en concertation avec l'Education Nationale. Les travaux d'illustrations ont été réalisés en grande partie sur l'année 2005.

Edité en juin 2006 à 5 000 exemplaires (coût de l'édition : 18 500 €), ce document a été proposé à l'ensemble des établissements scolaires du territoire, en septembre 2006. Chaque classe menant un travail sur l'habitat peut bénéficier d'un exemplaire par élève.

Le Nature Enfants « Habitat rural » est également vendu au public au tarif de 5 €.

La Région AUVERGNE a participé à hauteur de 15 000 € sur des crédits spécifiques Parc.

« L'école buissonnière »
pour apprendre avec le Parc

bilan 2005

bilan 2006



*Echange Ville/Campagne
Mars 2006*

L'évolution du paysage en maquette

bilan 2005

objectif de la Charte :

2.7.5 Au niveau des secteurs habités : améliorer la qualité des aménagements paysagers et valoriser les éléments caractéristiques

maître d'ouvrage :

communes de Murol et de Saint-Genès-Champanelle (département du Puy-de-Dôme), communes de Dienne et commune d'Antignac (département du Cantal), ...

partenaires :

Directions Départementales de l'Équipement du Cantal et du Puy-de-Dôme, Conseils en Architecture Urbanisme et Environnement du Cantal et du Puy-de-Dôme

contact :

Pôle Communication, éducation et citoyenneté

Le Parc s'est fixé comme objectif de décliner chaque grand enjeu thématique du territoire sous l'angle pédagogique, que ce soit projet ou outil. Le paysage et son évolution ont été abordés dans un « Nature et Enfants » en 1997.

Au moment de la distribution du document dans les classes du Parc, un prototype d'une maquette a été élaboré et présenté à chaque classe de cycle 3 de l'école élémentaire.

Devant le succès de cet outil, le Parc a décidé de l'éditer de manière définitive.

Cette maquette est une illustration active du document Nature et Enfants racontant l'évolution du paysage sur le territoire du Parc.

Conçue dans un but pédagogique, elle permet aux élèves de classes primaires ou collèges de découvrir et surtout de mettre en œuvre, par eux-mêmes, l'évolution du paysage depuis l'époque glaciaire jusqu'à aujourd'hui.

Tous les éléments nécessaires à cette reconstitution sont mis à disposition, que ce soit :

- les éléments de connaissance pour chaque période sous forme de grilles de loto.
- un relief représentant une vallée glaciaire d'un massif (Sancy ou Cantal).
- un glacier, des rivières, les essences végétales liées aux conditions météo de chacune des périodes, des animaux sauvages et domestiques, des villages, les activités humaines, des voies de communication.
- un dossier pédagogique sur la lecture de paysage et l'évolution du paysage.

2 exemplaires de cet outil ont été réalisés. Ils circulent, par système de prêt dans les écoles du territoire. Ils peuvent également être mis à disposition des centres d'hébergements collectifs.

Mais aussi en 2005

- Conception de Nature et Enfants n°4 « Habitat rural » : Pour faire suite à la thématique village et patrimoine bâti abordé dans les classes les années passées, un numéro de Nature et Enfants a été envisagé sur l'habitat rural. La fin de sa conception et la majeure partie de son illustration a été réalisée au cours de 2005.
- Conception d'un jeu sur le Parc : Soucieux de mieux se faire connaître, le Parc des Volcans d'Auvergne a envisagé d'éditer un jeu sur son rôle et ses missions. A travers la vie et les actions, Les joueurs devront se mettre à la place de personnages représentatifs du territoire et à travers leur vie et la réalisation de leurs actions, ainsi comprendre l'impact d'un Parc naturel régional en terme de préservation de l'environnement, développement d'activités et amélioration du cadre de vie. Ce jeu sera édité à l'automne 2006.

Un accompagnement des classes dans leurs découvertes

Des thématiques aussi variées que les volcans, l'eau, la forêt, la hêtraie, les animaux, le paysage et le village ont été abordées.

Divers outils pédagogiques Parc (maquette paysage, fiches pédagogiques) et techniques d'animation ont été proposés aux enseignants par l'animatrice chargée de cette activité au Parc.

L'évolution du paysage
en maquette

bilan
2005-2006

Localisation	Journées d'animation	Classes
Ecoles communes Parc	39,5	24
Ecoles communes partenaires	8	4
Total	47,5	28



Evolution du paysage en maquette

Communication institutionnelle

bilan 2004

objectif de la Charte :
6.1.1 Créer une identité
« Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne »

localisation :
territoire du Parc

maître d'ouvrage :
Parc naturel régional des Volcans
d'Auvergne

partenaires :
Conseil régional d'Auvergne

contact :
Pôle Communication, éducation
et citoyenneté

La stratégie de communication mise en place par le Parc repose sur la nécessité de développer les liens entre le Parc, les élus et habitants de ce territoire.

L'objectif est d'améliorer la légitimité du Parc auprès de sa population, de permettre l'appropriation par les élus, comme par les habitants, de ce projet de territoire afin de garantir la conciliation de tous les intérêts et de tous les usages.

Modification du logo du Parc

Chaque Parc naturel régional a un logotype personnalisé, qui reprend l'étoile à huit branches signalant les Parcs naturels régionaux en France, inscrite dans l'ovale du blason auquel s'ajoute un pictogramme qui définit chaque Parc.

Le Parc des Volcans d'Auvergne a donc réactualisé son logo sous cette forme. Afin de symboliser au mieux l'identité du Parc, le choix a été fait d'ajouter au cadre réglementaire un volcan stylisé, emblème de la Région Auvergne.

Un nouveau site Internet

Le Parc s'est doté d'un site Internet afin de faire connaître la structure Parc, de sensibiliser les publics aux actions qu'il mène et d'informer sur les richesses et offres du territoire.

L'outil Internet du Parc a pour objet de développer la communication avec le grand public et les partenaires du Parc, au travers des nouvelles technologies informatiques. Le site ainsi créé a été articulé autour des thèmes suivants :

- 1- connaître le Parc : définition d'un Parc régional, pourquoi le Parc des Volcans d'Auvergne ? historique du Parc, la Charte du territoire, la structure Parc, le budget et les ressources du Parc,
- 2 - vivre sur le Parc : développer l'économie avec le Parc, préserver et améliorer le cadre de vie : préserver les paysages, aménager le territoire, la Charte signalétique, enseigner avec le Parc,
- 3 - visiter le Parc : carte interactive, vues à 360° des différentes régions naturelles, les Maisons du Parc, l'exposition de Montlosier « Des volcans et des hommes », les réserves naturelles, les Relais du Parc, les sorties accompagnées, les pistes équestres, les sentiers de randonnées, les gîtes Panda, le Gîte d'étape de Montlosier, le centre de Découverte,
- 4 - connaître la nature du Parc : les régions naturelles, la faune, les réserves naturelles, les tourbières, les zones Natura 2000,
- 5 - le puy de science : les dossiers scientifiques du Parc, les documents pratiques du Parc, les cartes du Parc (cartes à composer et télécharger),
- 6 - la boutique du Parc,
- 7 - l'actualité du Parc,
- 8 - jeux.



Page d'accueil du site Internet

La Lettre du Parc

Ce quatre pages bicolore vise la mise en valeur des actions menées par le Parc. En 2004, elle fait l'objet de 3 numéros aux mois de février, mai et octobre. La Lettre est adressée à tous les habitants du Parc.

La nouvelle formule de la Lettre du Parc

Une nouvelle formule de la Lettre du Parc a été mise en place en juin 2005. Composée de huit pages en quadrichromie, elle fait une large place aux portraits et aux reportages de terrain. Elle a rencontré l'adhésion des élus, des habitants et de l'équipe du Parc. En 2005, elle fait l'objet de 3 numéros aux mois de janvier (ancienne version), juin et octobre.

Communication institutionnelle

bilan 2005

Site web du Parc

Un budget est consacré à la mise à jour courante.

La Lettre du Parc

En 2006, elle a été déclinée sur les mois de janvier, mai et octobre. Cette lettre s'attache à promouvoir les actions du Parc mais aussi les habitants du territoire et les porteurs de projets.

bilan 2006

Partenariat Yellowstone

Le Parc a signé une convention de partenariat avec les sociétés AMC2 SA concernant les films « Auvergne-Yellowstone » et « d'un Volcan à l'autre », pour un montant de 15 000 € TTC. En parallèle, AMC2 s'engage à produire un film de 8 minutes, comportant interviews et images du Parc et présentant de façon synthétique son esprit, sa vocation, sa politique. Elle constitue une « carte d'identité » filmée du Parc qui peut être présentée aux personnes en visite au siège du Parc, sur les salons ou au centre d'information de Montlosier.

Site web du Parc

Comme chaque année, un budget est consacré à la mise à jour courante.

Nouvelle formule de la Lettre du Parc



Charte 2000-2010 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Objectif 7. gérer le syndicat mixte du Parc, adapter les moyens aux besoins

Les priorités de la Charte :

Le syndicat Mixte doit
sur le territoire du Parc :

- coordonner et assurer un suivi régulier des actions menées par le Parc
- renforcer les échanges entre les élus et l'équipe technique afin d'animer des réseaux plus larges

Dans le cadre fixé par la Charte, le Parc assure sur son territoire la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires.

Afin de planifier son action et en vue de faciliter l'établissement du « bilan » dans le cadre du prochain reclassement du territoire en Parc naturel régional, le Parc organise son action sous la forme d'un tableau de bord et l'évalue régulièrement, grâce à des indicateurs permettant de les suivre, en concertation avec les organismes qui participent à leur mise en œuvre.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne étant très vaste, il est essentiel de mener prioritairement des actions globales, pouvant, dans un premier temps, concerner seulement certains secteurs du territoire.

Les objectifs de telles démarches globales sont :

- d'expérimenter des actions sur des sites pilotes,
- de concentrer ses moyens techniques et financiers pour les opérations jugées les plus importantes par le Syndicat Mixte du Parc,
- de consacrer prioritairement son action à des sites fragiles, à enjeux majeurs ou disposant d'atouts à valoriser rapidement...,
- de modéliser, dans la mesure du possible et en fonction des résultats obtenus précédemment, des références pour la mise en place d'opérations ultérieures dans des secteurs ou cas similaires.



Comité syndical du Parc - Juin 2006

Le Syndicat Mixte du Parc est un organisme de mission et de réalisation dont le but est la mise en œuvre du projet de développement du territoire. Il est géré par un Comité syndical composé des représentants des Communes, des Conseils généraux du Puy-de-Dôme et du Cantal, ainsi que du Conseil régional d'Auvergne. Emanant et agissant sur délégation du Comité syndical, le Bureau prépare les décisions stratégiques et assure la gestion courante du Syndicat Mixte.

Réunions du Comité syndical et du Bureau du Parc

bilan 2004-2006

localisation :

territoire du Parc

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

contacts :

- Pôle Moyens généraux
- Pôle Direction générale communication interne, transversalité, coopérations partenariales.

A la suite des élections cantonales et régionales du printemps 2004, le Comité syndical et le Bureau du Parc sont présidés par Roger Gardes.

- le Comité syndical (26 membres délibérants, 14 membres consultatifs) s'est réuni :
 - en 2004, les 10 février, 11 mai, 9 juin, 27 septembre et 8 décembre
 - en 2005, réunis les 9 février, 29 juin et 21 décembre
 - en 2006, réunis les 15 février, 14 juin et 20 décembre

représentants du Conseil Régional d'Auvergne	représentants du Conseil Général 63	représentants du Conseil Général 15
André Chapaveire Jacques-Bernard Magnier puis Danielle Muller ⁽¹⁾ Martine Mahtouk Alain Mercier Jacques Mizoule puis Yvette Mercier ⁽²⁾ Lionel Roucan	Alain Brochet Alain Escure Pierre Pipet Bernard Veissière	Bernard Delcros Bruno Faure Pierre Fouillade Christian Leoty
représentants des Communes 63		représentants des Communes 15
Jean-Marc Boyer Marie-Pierre Colli Roger Gardes Jean Houillon François Marion Gérard Marion		Georges Bouvet Lucien Chauvet Françoise Gondal Fabien Husser Jean-Pierre Juillard Guillaume Laybros

- le Bureau (9 membres délibérants) s'est réuni :
 - en 2004, les 10 février, 9 juin, 16 juillet, 27 août, 27 septembre, 12 novembre et 8 décembre
 - en 2005, les 9 février, 4 avril, 20 mai, 29 juin, 12 août, 30 septembre, 16 novembre et 21 décembre
 - en 2006, les 15 février, 21 avril, 14 juin, 29 septembre, 17 novembre et 20 décembre

Président	1 ^{er} vice Président	2 nd vice Président	3 ^{ème} vice Président
Roger Gardes	Pierre Fouillade	Lionel Roucan	Pierre Pipet puis Jean Marc Boyer ⁽³⁾
Secrétaire	Autres membres		
Bernard Veissière	Christian Leoty	Jacques-Bernard Magnier puis Danielle Muller ⁽⁴⁾	Martine Mahtouk Jean Marc Boyer puis Pierre Pipet

⁽¹⁾A compter du 14/06/06 / ⁽²⁾A compter du 15/02/06 / ⁽³⁾A compter du 21/04/06. Pierre Pipet a renoncé à sa place de 3^{ème} vice-président, pour se consacrer à ses fonctions professionnelles, mais il reste membre du bureau / ⁽⁴⁾A compter du 14/06/06

Journée des élus

bilan 2004

objectif de la Charte :

7. Renforcer les échanges entre les élus et l'équipe technique afin d'animer des réseaux plus larges

localisation :
territoire du Parc

maître d'ouvrage :
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

contacts :

- Pôle Moyens généraux
- Pôle Direction générale, communication interne, transversalité, coopérations partenariales

Initiée en 2004, ce rendez-vous annuel est ouvert aux représentants des collectivités du Parc. Son objectif étant de rassembler les élus du territoire du Parc et des Communes périphériques partenaires du Parc, de présenter le bilan des actions, de susciter le débat sur des problématiques communes et d'actualité et de développer les prises de contacts.

A l'initiative du Président du Parc, la première journée des élus a été organisée le 13 novembre 2004 à la Maison des associations de Saint-Genès-Champanelle avec comme objectifs : développer la connaissance des actions du Parc et favoriser les débats.

C'est en présence du Préfet de la Région Auvergne, du sous-préfet d'Issoire, du vice-président du Conseil Régional d'Auvergne, chargé de l'agriculture des représentants respectifs des Conseils généraux du Puy-de-Dôme et du Cantal que Roger Gardes a présenté à une centaine d'élus locaux les points forts de l'engagement du Parc.

Cette rencontre a été l'occasion de préciser les domaines d'actions courants du Parc et de débattre des sujets suivants : la place des groupements de Communes au sein du Comité syndical du Parc, le développement de l'action culturelle, l'aménagement de zones d'activités ou encore le conseil en architecture. Au cœur de l'action du Parc, ces sujets sont tous liés au développement durable.

Plus de 80 représentants des collectivités territoriales du Parc ont participé à la deuxième journée des élus. Organisée le samedi 15 octobre, à Trizac, dans le Cantal, cette réunion annuelle a été l'occasion de dresser un bilan, à mi-parcours de la charte du Parc et de préparer ainsi la prochaine révision à l'horizon 2010. Pour chacune des missions assurées par le Parc, des indicateurs ont permis d'évaluer l'état d'avancement des dossiers.

La parole aux élus

La journée des élus est également un moment d'échange et de partage d'expériences. Pour la première fois, des ateliers thématiques ont permis à chacun de faire part de ses propositions ou remarques. Rassemblés en petits groupes, les participants ont débattu sur le développement de l'économie et la qualité de vie, sur la préservation et la valorisation du patrimoine, ou encore sur la sensibilisation des habitants aux enjeux du territoire. Des pistes de travail ont émergé, tels que le développement d'actions de communication pour l'installation d'actifs, le renforcement de la marque accueil comme mise en valeur de l'offre touristique, une vente plus large des produits marqués ou encore le renforcement de l'information auprès des délégués Parc...

bilan 2005

Organisée à Ardes-sur-Couze le 14 octobre 2006, cette 3^{ème} journée de rencontre a permis d'évoquer le développement durable et ses applications territoriales. Au programme : présentation du concept et de son application en agriculture ou en tourisme, présentation des actions du Parc pour la période 2007/2009 et ateliers consacrés à 3 thèmes : favoriser l'utilisation de la pierre dans le bâti, accompagner des projets raisonnés de Zones de Développement Eolien, préserver et valoriser les tourbières remarquables du Cézallier.

Journée des élus

bilan 2006



2^{ème} journée des élus - Octobre 2005

Budget du Parc

objectif de la Charte :

7. Renforcer les échanges entre les élus et l'équipe technique afin d'animer des réseaux plus larges

localisation :

territoire du Parc

maître d'ouvrage :

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

contact :

Pôle Moyens généraux

Le Syndicat Mixte du Parc dispose d'un budget autonome, élaboré dans le cadre des règles de la comptabilité des collectivités territoriales.

Les dépenses et les recettes sont arrêtées annuellement par le Comité Syndical, conformément aux objectifs de la Charte et aux programmes pluriannuels, en fonction des financements négociés avec les partenaires et des recettes disponibles.

Les recettes du Syndicat Mixte correspondent à la participation directe de l'Etat, aux subventions accordées par divers financeurs, aux contributions des collectivités adhérentes du Syndicat Mixte...

Le budget général du Parc est composé de 5 budgets :

- le budget principal,
- le budget annexe de chacune des réserves naturelles nationales suivantes : Vallée de Chaudefour, Sagnes de La Godivelle, Rocher de La Jaquette,
- le budget annexe de la Boutique du Parc,
- le budget annexe Leader +.

La répartition des recettes et des dépenses du budget principal sont les suivantes (extrait du compte administratif 2004, 2005 et 2006) :

	2004		2005		2006	
	Recettes en euros	Pourcentages	Recettes en euros	Pourcentages	Recettes en euros	Pourcentages
Conseil régional d'Auvergne	1 393 297,23	50,69 %	1 400 773,10	50,69 %	1 393 297,23	50,69 %
Etat	350 414,77	12,75 %	360 027,44	12,75 %	350 414,77	12,75 %
Conseils généraux du Puy-de-Dôme et du Cantal	271 524,60	9,88 %	320 005,97	9,88 %	271 524,60	9,88 %
remboursement des frais par budgets annexes	254 700,00	9,26 %	252 600,00	9,26 %	254 700,00	9,26 %
Europe	168 674,19	6,14 %	46 771,34	6,14 %	168 674,19	6,14 %
ressources propres	149 685,07	5,45 %	178 967,04	5,45 %	149 685,07	5,45 %
communes du territoire	111 754,42	0,0406 %	122 978,09	4,06 %	111 754,42	0,0406 %
divers	48 659,85	0,0177 %	35 416,22	1,77 %	48 659,85	0,0177 %
Total	2 748 710,13	100,00 %	2 717 539,20	100,00 %	2 748 710,13	100,00 %

- dépenses réelles par services (hors opérations d'ordre)

Budget du Parc

	2004		2005		2006	
	Recettes en euros	Pourcentages	Recettes en euros	Pourcentages	Recettes en euros	Pourcentages
programme LEADER +	146 297,64	5,06 %	144 889,67	4,40 %	147 235,82	3,74 %
moyens techniques	308 118,99	10,66 %	366 854,73	11,14 %	317 389,37	8,04 %
patrimoine naturel	388 250,83	13,44 %	550 830,79	16,73 %	419 032,21	10,62 %
paysages et cadre de vie	434 076,47	15,02 %	589 280,24	17,90 %	1 511 287,25	38,30 %
produits et activités économiques	168 893,80	5,85 %	167 304,38	5,08 %	167 275,76	4,24 %
ressources naturelles	30 171,04	1,05 %	42 571,09	1,29 %	93 868,82	2,38 %
moyens administratifs	876 071,64	30,32 %	845 772,62	25,69 %	680 471,51	17,25 %
communication et pédagogie	469 387,88	16,25 %	514 545,38	15,63 %	545 832,92	13,83 %
qualité de la vie	67 440,95	2,33 %	70 599,11	2,14 %	62 213,59	1,58 %
hors programmes	636,70	0,02 %			1 052,36	0,03 %
Total	2 889 345,94	100,00 %	3 292 648,01	100,00 %	3 945 659,61	100,00 %

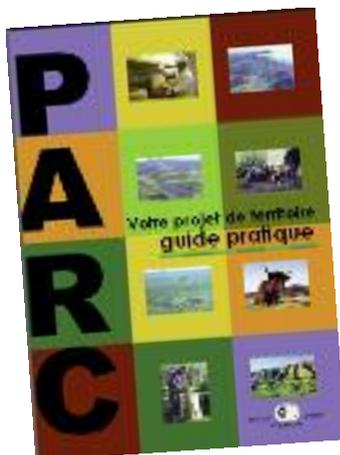
Soutien financier de projets portés par les acteurs locaux

localisation :
territoire du Parc

maître d'ouvrage :
Parc naturel régional des Volcans
d'Auvergne

contact :
Pôle Moyens généraux

Afin de dynamiser les projets locaux, des aides financières ont été attribuées par le Parc jusqu'en 2006 : dans le cadre de concours ou d'appels à projets proposés ponctuellement par le Parc ou en fonction des thématiques et de critères définis dans le « Guide pratique du Parc », actualisé et diffusé sur le territoire en 2003.



Intitulé du Projet	Aides accordées		
	2004	2005	2006
maisons du Parc	2 000,00 €		
expositions	900,00 €	1 350,00 €	1 788,00 €
journées pédagogiques	2 498,00 €	3 658,00 €	2 259,00 €
Sentiers pédagogiques		1 500,00 €	
mise en œuvre de la Charte signalétique	45 101,00 €	36 603,00 €	32 045,00 €
suivi et protection d'espèces sauvages	6 100,00 €		
actions pour la sauvegarde de races domestiques locales (cheval auvergnat et Ferrandaises)	6 575,00 €	3 000,00 € (cheval auvergnat)	13 000,00 €
Pastoralisme		1 500,00 €	
concours à l'installation agricole		15 000,00 €	
études et travaux pour la préservation du cadre de vie et de patrimoine remarquables	46 104,00 €	38 411,00 €	43 425,00 €
plantation de haies brise-vent	817,00 €	649,00 €	300,00 €
aide à la valorisation de produits marqués Parc		18 000,00 €	5 000,00 €
suppression de points noirs paysagers aménagement de décharge	2 010,00 €		3 000,00 €
contrats de rivière			3 005,00
Fouilles archéologiques	1 200,00 €	1 200,00 €	
aide au financement du projet de communication de l'association Bois Energie 15			2 000,00 €
actions en faveur du tourisme équestre	4 500,00 €		
actions en faveur des activités de pleine nature	1 050,00 €		483,00 €
activités culturelles et de loisirs	25 123,00 €	23 737,00 €	23 920,00 €
mobilier aires de pique-nique	16 529,00 €	17 757,00 €	26 140,00 €
TOTAL	161 107,00 €	162 365,00 €	156 365,00 €

Adhésion au réseau IPAMAC

bilan 2004

localisation :
territoire du Parc

maître d'ouvrage :
Parcs adhérents à IPAMAC

partenaires :
Parc naturel régional des Volcans

contact :
Pôle Direction générale,
communication interne,
transversalité, coopérations
partenariales

La nouvelle équipe dirigeante du Parc a décidé, en 2004, l'ouverture du Parc vers les réseaux. C'est chose faite : le Parc participe d'une part aux instances exécutives de la Fédération Nationale des Parcs depuis juillet 2004, et, d'autre part, à l'IPAMAC - Association Inter Parcs du Massif Central - depuis octobre 2004. Cette dernière structure permet aux Parcs du Massif Central de travailler ensemble en faveur du développement durable de leurs territoires.

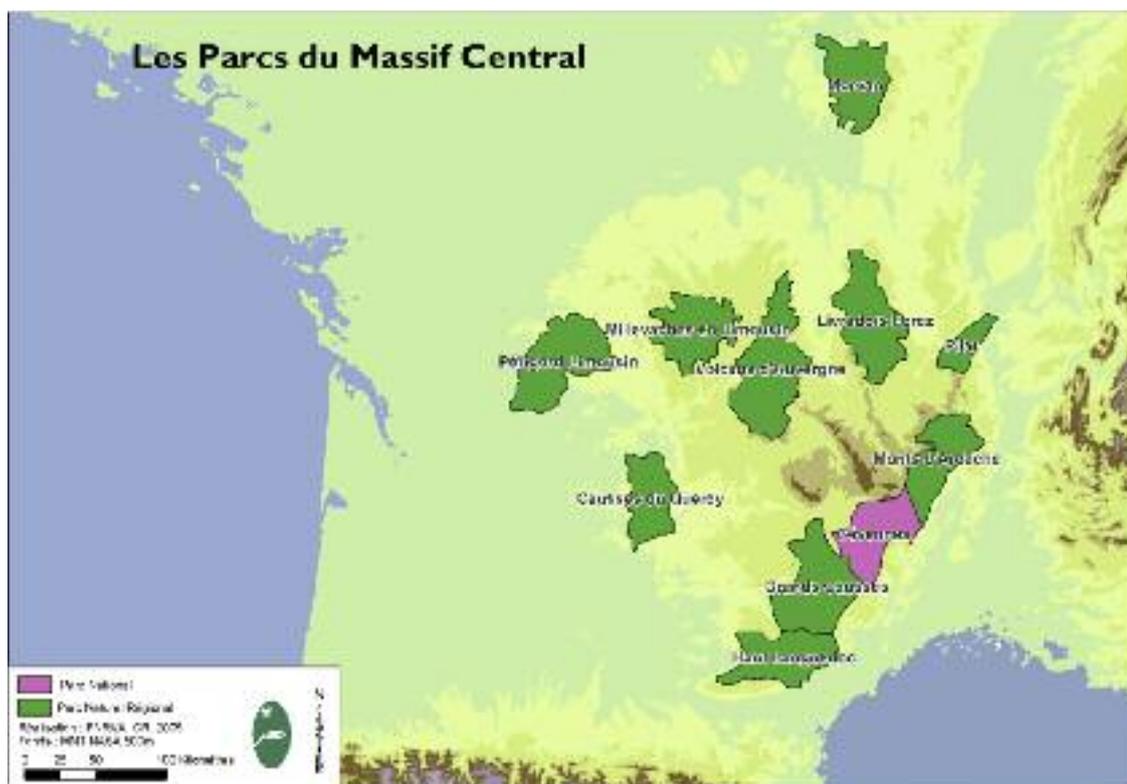
L'IPAMAC regroupe les parcs du Massif Central : en 2004, les Parcs naturels régionaux du Pilat, des Monts d'Ardèche, des Grands Causses, des Causses du Quercy, du Haut-Languedoc, du Livradois-Forez, des Volcans d'Auvergne, et le Parc national des Cévennes (ainsi que les Parcs naturels régionaux Périgord Limousin et Millevaches en Limousin en 2006).

Roger Gardes, président du Parc des Volcans d'Auvergne, assure la présidence de cette association depuis le 1er décembre 2004. Il représente également ces Parcs au sein du Comité de massif dans le cadre de sa commission permanente.

Créée en 1998, IPAMAC a pour objet le développement économique et social des territoires fragiles dotés de qualités patrimoniales et paysagères remarquables du Massif central, par le biais d'actions novatrices conduites par les Parcs naturels régionaux et par le Parc national des Cévennes. Ces actions concourent à l'élaboration d'un projet territorial de développement durable du Massif Central notamment par :

- la mise en commun des savoir-faire,
- l'engagement d'expérimentations et d'actions conduites de façon concertée,
- la contribution à leur diffusion et transfert sur l'ensemble des territoires ruraux du Massif Central.

Les thèmes fondateurs de l'association sont : la gestion de l'espace, agriculture et forêt, le tourisme en lien avec la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés et la protection de la ressource en eau.



IPAMAC a poursuivi son projet de coopération interterritoriale (rassemblant 7 des 8 parcs de l'association) dans le cadre du programme européen Leader +, et dont l'objectif est de structurer une offre touristique hors saison dans les Parcs du Massif Central.

bilan 2005-2006

En mars 2006, une rencontre a permis au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche de présenter le film « S'installer dans les Monts et Montagne d'Ardèche » réalisé sur ce sujet, la politique d'accueil conduite à travers le programme Leader + Monts et Montagne d'Ardèche ainsi que le partenariat entre les Sites de proximité ardéchois, un exemple original de structure d'accompagnement des porteurs de projets, et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Les actions menées par les Parcs naturels régionaux du Massif Central en matière de politique d'accueil ont été présentées puis analysées : création d'activités, services, habitat/logement, etc. dans la perspective d'établir les enjeux communs des Parcs à l'échelle du Massif Central sur cette thématique.

Organisation du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Axe PATRIMOINE

Pôle BIODIVERSITE, RESSOURCES et ESPACES NATURELS

Responsable : Guy SENAUD

- assistante administrative : Marie-Hélène BONIN (secrétariat de l'antenne d'Aurillac puis de Murat), Sandrine GUITTARD
- assistance technique et surveillance : Jean-Philippe REYGADE, gardes nature saisonniers
- chargée de mission senior Environnement / Natura 2000 : Cécile BIRARD
- Natura 2000 : Guy SENAUD, Philippe BOICHUT, Thierry LEROY (si secteur de réserves naturelles),
- réserves naturelles : Thierry LEROY (coordonnateur, conservateur des Réserves naturelles nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette), Eric VALLE (conservateur de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour), Sandrine GUITTARD (secrétariat)
- espaces naturels sensibles : Guy SENAUD, Philippe BOICHUT
- corridors écologiques : Philippe BOICHUT, Cécile BIRARD
- eau (lacs, rivières, assainissement...) : Nadège GUIMARD
- énergies renouvelables (éolien, bois énergie...) : Camille AUZELOUX
- bois (ressources, paysage) : Martine TEUMA, Ghislaine PRADEL, Philippe BOICHUT
- reconquête d'espaces et paysages, mesures agri environnementales, usages agricoles / l'eau : Martine TEUMA, Ghislaine PRADEL
- avis / infrastructures linéaires : Guy SENAUD, Philippe BOICHUT

Axe TRANSVERSALITE

Pôle MOYENS GENERAUX

Responsable : Gilles GARRAUD

- assistance administrative et accueil : Marianne BALLET
- budget, finances, administration générale : Gilles GARRAUD,
- comptabilité : Laurent CELLIER
- secrétariat des assemblées : Raymonde GILLET
- accueil Montlosier : Marianne BALLET, Marianne COHADE
- ressources humaines : Véronique VALLEIX, Stéphanie MIGNOT
- parc informatique, logistique : Bertrand PIRON
- entretien des locaux : Françoise QUETEL
- gardiennage du siège : Eliane BALLET
- entretien de la propriété Montlosier : Christophe MALLET

Pôle DIRECTION GENERALE, COMMUNICATION INTERNE, TRANSVERSALITE, COOPERATIONS PARTENARIALES

Cellule DIRECTION GENERALE

- Directrice : Isabelle BLANC
- Directeur adjoint : Guy SENAUD
- Responsable administratif et financier : Gilles GARRAUD
- Responsable Coordination, évaluation, transversalité : Carine DUBOS
- Responsable Communication : Anne DASRIAUX
- Assistance administrative : Nathalie MANOURY

Axe DEVELOPPEMENT

Pôle ACCOMPAGNEMENT et DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Responsable : Christine MONTOLY

- assistance administrative : Françoise LACOMBE
- assistance technique et surveillance : Rémi LAFONT, Stéphane ERARD, Jean-Philippe REYGADE
- maîtrise de la fréquentation touristique de sites (hors Natura 2000, co-formation et suivi des gardes nature et agents techniques pour la saison estivale) : Christine MONTOLY
- montage et animation des réseaux de prestataires touristiques (dont relais du Parc, gîtes Panda et établissements partenaires du Parc), adhésion et mise en œuvre de la charte européenne du tourisme durable : Virginie DELAGE, Eve ALCAÏDE
- accompagnement, mise en accessibilité et cohérence des activités de pleine nature : Eve ALCAÏDE
- accueil au(x) centre(s) d'information touristique du Parc : Chantal FAURE
- promotion touristique : Virginie DELAGE, Eve ALCAÏDE
- mise en place de produits touristiques sur des thématiques spécifiques du Parc : Eve ALCAÏDE

au 1^{er} octobre 2007

Pôle URBANISME, HABITAT, AMENAGEMENTS

Responsable : Sandrine MARTIN

- assistance administrative : Françoise LACOMBE
- documents d'urbanisme, architecture, zones d'activités, zones d'habitat, utilisation de la pierre dans le bâti, foncier péri urbain, ... : Sandrine MARTIN
- économies d'énergie et éco-matériaux dans la construction, management environnemental : Camille AUZELOUX
- suivi de l'installation des activités : Sylvain MONIER

Responsable : Isabelle BLANC

Assistance administrative : Nathalie MANOURY
Marianne COHADE (Leader)

Principales thématiques :

- définition des objectifs et des enjeux assignés aux pôles en liaison avec le projet général du Parc, articulations entre pôles : Isabelle BLANC, Carine DUBOS,
- réflexions stratégiques sur les financements, positionnement du Parc et relations avec les principaux partenaires, développement des partenariats institutionnels, financiers : Isabelle BLANC, Carine DUBOS
- suivi de la mise en œuvre des conventions établies avec les principaux financeurs : Gilles GARRAUD, Carine DUBOS
- suivi méthodologique de la conduite des projets, gestion de la base de données « actions », évaluation et édition de documents de bilan / évaluation : Carine DUBOS
- lien avec les antennes du Parc : Isabelle BLANC,
- gestion du SIG : Olivier ROQUETANIERE
- animation et gestion du Leader + et préparation de la candidature Leader IV : Sylvain MONIER, Emilien VEYSSEYRE
- coopération internationale : Isabelle BLANC, Sylvain MONIER, Emilien VEYSSEYRE

Pôle COMMUNICATION, EDUCATION

Responsable : Anne DASRIAUX

- assistances administratives : Marianne COHADE (assistance en communication), Marianne BALLETT (assistance en pédagogie), Françoise LACOMBE (assistance en communication pour le dossier « Chaîne des Puys »)
- organisation et mise en cohérence des actions de la promotion du territoire, gestion de la communication institutionnelle et de la communication en direction du territoire : Anne DASRIAUX (avec Chantal FAURE et Carine DUBOS)
- programmation d'une animation culturelle sur le territoire et au centre d'information de Montlosier : Marie-Line DIONNET-GALTIER
- mise en œuvre de la charte signalétique : Marie FAUCHON
- animations et produits pédagogiques (tous âges), marquage et mise en place des produits pédagogiques : Marie-Noëlle BASMAISON, Dominique PIROLLES

Pôle DEVELOPPEMENT RURAL DURABLE

Responsable : Ghislaine PRADEL

- assistance administrative : Marianne COHADE, Marie-Hélène BONIN
- valorisation des produits, des savoir-faire et des filières agricoles : Maryline DIEUDONNE, Ghislaine PRADEL
- stratégies de partenariats pour prolonger les actions du Parc (promotion, commercialisation...), animation des réseaux Parc : Maryline DIEUDONNE, Ghislaine PRADEL
- soutien des activités traditionnelles locales (dont le pastoralisme) : Ghislaine PRADEL, Martine TEUMA
- création de filières courtes (dont la pierre, le chanvre) : Ghislaine PRADEL, Maryline DIEUDONNE, Sylvain MONIER
- valorisation de races domestiques locales : Martine TEUMA, Maryline DIEUDONNE
- développement de l'économie sociale et solidaire : Sylvain MONIER,
- suivi et amélioration de la méthodologie du marquage : Maryline DIEUDONNE
- mise au point d'un schéma à l'échelon du Parc sur les liens entre estives et gestion de la ressource en eau : Martine TEUMA, Ghislaine PRADEL



Rapport d'activités du syndicat mixte du Parc



**Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne**

Montlosier / 63970 Aydat

Tél. : 04 73 65 64 00 / Fax : 04 73 65 66 78

e-mail : parc.volcans@wanadoo.fr

www.parc-volcans-auvergne.com